



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

Réunions et autres activités

144^e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale	4
2. Participation	5
3. Choix d'un point d'urgence	6
4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes	7
5. Volet spécial sur la redevabilité	13
6. Séance de clôture de l'Assemblée	14

209^e session du Conseil directeur

1. Élection du Président de la 144 ^e Assemblée	15
2. Rapport du Président de l'UIP	15
3. Rapport d'impact de l'UIP	16
4. Stratégie de communication 2022-2026.....	16
5. Amendement au Règlement du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	16
6. Prochaines réunions interparlementaires	17
7. Résultats financiers de l'exercice 2021	17
8. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	18
9. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés	19

287^e session du Comité exécutif

1. Débats et décisions	20
2. Sous-Comité des finances	24
3. Questions relatives au Secrétariat de l'Union interparlementaire	24

Forum et Bureau des femmes parlementaires 24

Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP 25

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires	26
2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	26
3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	27
4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	28
5. Groupe consultatif sur la santé	29
6. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	30
7. Groupe de travail sur la science et la technologie	31

Autres manifestations

1. Réunion avec les présidents des groupes géopolitiques et les présidents des commissions permanentes	31
2. Réunion-débat sur le thème <i>Tirer parti des pouvoirs budgétaires des parlements pour le bien des enfants</i> (Organisée conjointement par l'UIP et l'UNICEF)	32
3. Atelier sur le thème <i>Plus jamais cela : Renforcer la préparation en matière de sécurité sanitaire pendant le rétablissement post-COVID-19 et au-delà</i> (Organisé conjointement par l'UIP et l'OMS)	34
4. Atelier sur le thème <i>Agir en faveur de l'interdiction universelle des essais nucléaires</i> (Organisé conjointement par l'UIP et l'OTICE)	34
5. Réunion-débat sur le thème <i>Coopération internationale pour poursuivre la corruption et recouvrer les avoirs volés</i> (Organisée conjointement par l'UIP et la GOPAC)	35
6. Présentation du <i>Rapport parlementaire mondial</i>	36
7. Lancement du guide <i>Renforcer la préparation aux situations d'urgence sanitaire : le Règlement sanitaire international (2005)</i>	37

Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire

Élections et nominations

1. Vice-Présidents de l'UIP	37
2. Bureau des femmes parlementaires	37
3. Conseil du Forum des jeunes parlementaires	37
4. Comité des droits de l'homme des parlementaires	37
5. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	38
6. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	38
7. Bureaux des commissions permanentes	38
8. Rapporteurs à la 146 ^e Assemblée	38

Médias et communication	38
-------------------------------	----

Membres de l'Union interparlementaire	41
---	----

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 144^e Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour	42
---------------------	----

Déclaration de Nusa Dua : <i>Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques</i>	43
--	----

Résolutions

- *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*
- *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*.....

Point d'urgence

- Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
- Résolution : *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*

Rapports des commissions permanentes

- Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme 62
- Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies 64

Rapports, décisions et autres textes du Conseil directeur de l'Union interparlementaire**Rapports, décisions et autres textes**

- Stratégie de communication de l'UIP pour 2022-2026 66
- Amendement au Règlement du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient 72
- Rapport du Forum des femmes parlementaires 72
- Rapport du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP 75
- Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient 77
- Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire 78
- Rapport du Groupe consultatif sur la santé 79
- Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent 80
- Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie 81
- Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes 82

Autres documents disponibles en ligne

- [Rapport d'impact de l'UIP](https://www.ipu.org/file/14181/download)
(<https://www.ipu.org/file/14181/download>)
- [Décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires](https://www.ipu.org/fr/decisions-du-comite-des-droits-de-lhomme-des-parlementaires)
(<https://www.ipu.org/fr/decisions-du-comite-des-droits-de-lhomme-des-parlementaires>)

Prochaines réunions

- Calendrier des futures réunions et autres activités 85
- Ordre du jour de la 145^e Assemblée 89

144^e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale

La cérémonie inaugurale de la 144^e Assemblée de l'UIP s'est déroulée le dimanche 20 mars 2022 au Centre international de congrès de Bali, à Nusa Dua (Indonésie). Elle a démarré à 19 h 30, en présence du Président de la République d'Indonésie, M. Joko Widodo.

La maîtresse de cérémonie, Mme Gilda Sagrado, a souhaité aux délégués la bienvenue à Bali.

La cérémonie s'est ouverte par un court spectacle présentant différentes danses traditionnelles indonésiennes.

Le Président de l'Union interparlementaire, M. Duarte Pacheco, a remercié le Parlement indonésien pour sa chaleureuse hospitalité et les efforts qu'il a déployés pour faire en sorte que l'Assemblée se déroule dans les meilleures conditions. Le monde est à la croisée des chemins et nous entrons dans la troisième année de la pandémie dévastatrice de COVID-19, qui a non seulement des conséquences directes sur la santé de millions de personnes et également fait reculer les progrès en matière de développement durable. Néanmoins, les parlements et l'UIP ont poursuivi leurs activités et les parlementaires ont continué à jouer leur rôle pour ce qui est de veiller au bien-être des citoyens.

La crise en Ukraine jette incontestablement une ombre sur l'Assemblée. Un membre de la communauté internationale en a envahi un autre, provoquant une catastrophe humanitaire majeure en Europe et des répercussions dans le monde entier. Le bilan humain de cette invasion est inacceptable, tout comme la menace d'emploi de la force nucléaire. L'UIP appelle le Parlement de la Fédération de Russie à mettre fin à la guerre et à rechercher une solution pacifique. L'Organisation se tient également prête à faciliter le dialogue, qui demeure le meilleur moyen de résoudre la crise.

Le monde est confronté à de nombreux autres défis, mais aucun n'est aussi pressant que la crise climatique. C'est pourquoi ce sujet a été choisi comme thème principal de l'Assemblée. Partout dans le monde, les citoyens en ont assez des paroles et souhaitent voir la mise en œuvre de mesures concrètes. Toutes les crises entraînent un accroissement des inégalités, et la crise climatique ne fait pas exception. L'Assemblée doit donc mobiliser les parlements du monde entier pour qu'ils prennent des mesures énergiques avant qu'il ne soit trop tard.

L'Assemblée se penchera également sur le nombre sans cesse croissant de cas dont est saisi le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, ainsi que sur la situation critique des parlementaires en Afghanistan, au Myanmar et dans d'autres parlements en crise. Les Parlements membres de l'UIP doivent rendre compte de leurs travaux et continuer à innover, à se rajeunir et à s'améliorer, notamment en redoublant d'efforts pour atteindre la parité et accroître la participation des jeunes à la vie politique.

Dans un message vidéo, **le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres**, a déclaré qu'alors que le monde s'efforce de se remettre de la pandémie de COVID-19, des actes de violence insensés sèment la mort et la destruction en Ukraine, menaçant la paix et la sécurité mondiales. La guerre aggrave les vulnérabilités économiques et sociales dans la région et au-delà. Elle montre également comment la dépendance mondiale aux combustibles fossiles met la sécurité énergétique, l'action climatique et l'économie mondiale à la merci de la géopolitique.

Les solutions pour remédier à la catastrophe climatique mondiale sont claires : réduire les émissions de 45 % au cours de l'actuelle décennie et atteindre un niveau d'émissions nettes nul à l'horizon 2050, investir la moitié du financement climatique dans l'adaptation et la résilience afin de protéger les communautés vulnérables et veiller à ce que les engagements financiers en faveur des pays en développement soient respectés. Les parlements et les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour atteindre ces objectifs et doivent promouvoir des politiques climatiques ambitieuses, le passage aux énergies renouvelables et la création d'emplois verts.

La Présidente de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie, Mme Puan Maharani, a souhaité aux délégués la bienvenue en Indonésie. Elle a indiqué que les incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 s'ajoutent aux nombreux défis complexes auxquels le monde est déjà confronté. Les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales, et les parlements ont un rôle clé à jouer pour mobiliser des soutiens politiques en faveur de la coopération internationale et du multilatéralisme. Les engagements internationaux n'ont aucune valeur s'ils ne sont pas mis en œuvre au niveau des pays.

La 144^e Assemblée constituera une tribune privilégiée pour mener un dialogue interparlementaire sur la démocratie, la paix, les droits de l'homme et le développement durable. La démocratie est remise en cause de diverses manières dans de nombreux pays. L'Assemblée sera également l'occasion pour la communauté internationale d'appeler à la fin de la guerre en Ukraine, d'exprimer son soutien à la pleine indépendance de la Palestine et d'encourager le Myanmar à renouer avec la démocratie.

Le choix des changements climatiques comme thème de la 144^e Assemblée est particulièrement pertinent, et les parlementaires doivent procéder par étapes pour s'attaquer à ce problème : œuvrer à l'instauration d'un contexte géopolitique pacifique et stable propice à la diplomatie climatique, accélérer la distribution équitable des vaccins dans le monde, stimuler l'engagement et l'action pour que le monde cesse d'être à la merci des changements climatiques et accélérer la reprise de l'économie mondiale au sortir de la pandémie.

Les difficultés et les incertitudes auxquelles le monde est confronté ne peuvent être surmontées qu'en travaillant de concert et en renforçant la coopération internationale. Les parlements jouent un rôle déterminant dans cet effort et doivent montrer l'exemple en prenant des mesures concrètes en vue de bâtir un monde sain, pacifique et prospère.

Son Excellence M. Joko Widodo, Président de la République d'Indonésie, a souhaité aux délégués la bienvenue en Indonésie et a fait observer que les problèmes évoqués par les orateurs précédents ne feront que s'amplifier dans les années à venir. Le monde peine à suivre le rythme de l'évolution technologique, tandis que la pandémie de COVID-19 a montré comment une seule crise peut tout bouleverser. Les populations sont aujourd'hui confrontées à une forte augmentation du coût de la vie due à la pénurie d'énergie et aux perturbations de la logistique mondiale. Les déclarations des parlements et des gouvernements à propos des changements climatiques doivent encore être suivies d'effets. Si la transition des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables semble être une solution simple, sa mise en œuvre constituera un véritable défi, notamment dans les pays développés.

La communauté internationale doit mobiliser sans tarder des investissements en faveur des énergies renouvelables. L'Indonésie dispose d'un énorme potentiel d'énergie renouvelable, qu'il s'agisse de l'énergie hydro-électrique, éolienne, marémotrice ou solaire, mais le pays a besoin d'importants investissements et de transferts de technologie pour exploiter ce potentiel. La communauté internationale ne peut ignorer plus longtemps les dégâts causés par les changements climatiques. Les Parlements membres de l'UIP doivent se mobiliser et coopérer sans plus attendre en vue de proposer des politiques et des mesures concrètes applicables sur le terrain.

Le Président Joko Widodo déclare ouverte la 144^e Assemblée de l'UIP.

2. Participation

Des délégations des 101 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Croatie, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les quatre Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Parlement arabe et Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

* Pour la liste complète des Membres de l'UIP, voir page 41

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd), Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) des associations politiques internationales : Internationale libérale.

Sur les 778 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 404 étaient parlementaires (393 de Parlements membres et 11 de Membres associés). Parmi eux, 30 étaient président(e)s de parlement, 28 vice-président(e)s, 154 étaient des femmes (38,1 %) et 110 des jeunes parlementaires (27,2 %).

Dans le prolongement des bonnes pratiques mises en œuvre à la 143^e Assemblée, la 144^e Assemblée s'est tenue en présentiel comprenant des aménagements pour assurer une participation hybride. Ainsi, six des sept salles de réunion étaient équipées pour que des participants puissent prendre la parole à distance, de même que pour l'interprétation à distance. Ces solutions ont été mises à profit tout au long de l'Assemblée.

Les débats de la cérémonie inaugurale, le Forum des femmes parlementaires, le débat général de l'Assemblée ainsi que toutes les séances du Conseil directeur ont fait l'objet d'une diffusion en direct en langue anglaise ainsi que dans la langue de l'intervenant(e), avec jusqu'à 2 000 vues simultanées et un total de plus de 1 100 heures de vue. Lors du débat général, des vidéos préenregistrées d'orateurs de haut niveau. Le débat sur le point d'urgence a été marqué par une intervention en direct sur Zoom de l'Ukraine et par un message vidéo de la Fédération de Russie.

Trois des quatre réunions parallèles (organisées en coopération avec des partenaires de l'UIP, à savoir l'UNICEF, l'OMS et la GOPAC), deux réunions des groupes géopolitiques ainsi que les séances du Comité des droits de l'homme des parlementaires ont été suivies par des participants à distance. Les participants à distance et les intervenants venaient d'Asie, d'Amérique du Nord et du Sud, et d'Europe.

Dans le double contexte de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, ces modalités hybrides ont été cruciales pour permettre aux Membres de l'UIP, aux sympathisants et aux partenaires de l'UIP du monde entier de contribuer aux travaux de la 144^e Assemblée.

3. Choix d'un point d'urgence

Le 21 mars, le Président a informé l'Assemblée que les trois demandes suivantes d'inscription d'un point d'urgence avaient été proposées :

- *L'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie et le Bélarus (Ukraine)*
- *Le rôle des parlements à l'appui d'une résolution pacifique du conflit russo-ukrainien (Indonésie)*
- *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale (Nouvelle-Zélande)*

L'Ukraine, qui a présenté sa proposition de point d'urgence via Zoom, l'a ensuite retirée pour soutenir la proposition de la Nouvelle-Zélande.

La Pologne s'est opposée à la proposition présentée par l'Indonésie, exprimant son soutien à la proposition de la Nouvelle-Zélande. L'Afrique du Sud s'est opposée à la proposition présentée par la Nouvelle-Zélande et a exprimé son soutien à la proposition de l'Indonésie.

L'Assemblée a procédé à un vote par appel nominal sur les deux propositions restantes (voir pages 57-58). Celle de la Nouvelle-Zélande, qui a obtenu la majorité requise des deux tiers des voix, a été adoptée et ajoutée à l'ordre du jour en tant que point 8.

4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes

a) Débat général – Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques (Point 3)

Au cours des trois jours de délibérations, 114 législateurs de 87 Parlements membres, dont 22 président(e)s de parlement et 15 jeunes parlementaires, ainsi que les représentants de 2 Membres associés et de 3 observateurs permanents, ont contribué au débat général. Plusieurs délégations ne pouvant pas faire le déplacement à Nusa Dua pour assister à l'Assemblée ont envoyé des [messages vidéo](#). Le débat a été diffusé sur le web et de nombreuses pratiques et recommandations évoquées au cours de la discussion ont été largement reprises dans le document final.

Mme P. Maharani, Présidente de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie, a ouvert le débat général le 21 mars, observant que le monde se trouvait confronté à une multitude de crises : poursuite de la pandémie de COVID-19 entretenue par des mutations du virus, escalade rapide des tensions géopolitiques, hausse abrupte du prix de marchandises essentielles et échec persistant de la lutte contre le réchauffement climatique. Elle a insisté sur la nécessité que les pays du monde agissent de concert, instaurent une confiance mutuelle, renforcent la solidarité internationale et intensifient les partenariats pour résoudre ces crises.

Elle a remarqué que l'objectif central de l'UIP de rendre les parlements plus forts pour promouvoir la démocratie, la paix et le développement durable était plus important que jamais : en faisant du dialogue une pratique habituelle et en donnant la priorité à la diplomatie, les parlements ont la possibilité de montrer qu'ils sont les garants de la démocratie et qu'ils peuvent en améliorer la résilience. Elle a aussi indiqué qu'il faudrait encore beaucoup de détermination pour mettre fin à la pandémie, notamment en procédant à une distribution accélérée et équitable des vaccins, et ajouté qu'il serait nécessaire de renforcer l'architecture planétaire de la santé pour, à l'avenir, être en mesure de mieux répondre à une éventuelle pandémie. Après la pandémie, la reprise ne porte pas seulement sur les questions sanitaires et économiques, elle a aussi une composante sociale et doit inclure la participation des femmes et des jeunes dans les organes décisionnels.

La Présidente a poursuivi en indiquant que les changements climatiques constituaient une crise existentielle pour la planète et que les parlements devaient prendre leur part dans ce combat en adoptant des mesures concrètes et en montrant l'exemple. Il leur incombe en effet d'adopter aussi bien des mesures d'atténuation que des mesures d'adaptation, de concrétiser l'engagement de la communauté internationale d'apporter 100 milliards d'USD par an pour le financement de la lutte contre les changements climatiques et d'appuyer la transition vers des énergies propres par le biais de transferts technologiques et d'investissements. Elle a indiqué que les délibérations de la 144^e Assemblée devaient donc tenir dûment compte de la nécessité de renforcer les partenariats mondiaux et le multilatéralisme, de traduire les engagements internationaux en mesures nationales tangibles, d'instituer une culture de paix caractérisée par le dialogue et la tolérance, ainsi que de la nécessité pour les parlements de jouer un rôle actif pour aplanir les divergences et instaurer des relations de confiance. Elle a observé que l'Indonésie était décidée à accueillir et à conduire l'Assemblée de manière transparente et inclusive, convaincue que, par le dialogue et la solidarité, les parlements du monde seraient en mesure de créer un monde plus sûr, plus juste et plus prospère.

M. D. Pacheco, Président de l'Union interparlementaire, a souligné que les changements climatiques s'aggravaient de minute en minute et que cette tendance allait encore s'intensifier à moins que les parlements ne votent des changements radicaux à l'économie, aux modes de consommation de l'énergie et aux systèmes alimentaires. Il a remarqué que l'activité humaine était un important facteur des changements climatiques et que ceux-ci avaient des conséquences néfastes non seulement sur la planète et la biodiversité, mais aussi sur les moyens de subsistance de toutes les populations humaines. Les femmes et les filles, les groupes marginalisés et sous-représentés de la société en souffrent particulièrement. On constate, dans de nombreuses parties du monde, une augmentation des déplacements de population et des migrations due aux changements climatiques.

Il a rappelé que selon les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C ne pourrait être atteint sans une réduction immédiate des émissions de gaz à effets de serre. Il est donc impératif que les parlementaires prennent des mesures de toute urgence pour en réduire les conséquences les plus aiguës, en mettant en pratique les engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), tenue à Glasgow en novembre 2021, et en appliquant l'Accord de Paris. Il a aussi souligné que la lutte contre les changements climatiques devait s'appuyer sur la science et intégrer une dimension d'égalité des sexes et d'inclusion sociale, pour faire en sorte que nul ne soit laissé de côté. Les changements climatiques ne connaissant pas de frontières, il convient de prendre en compte leur caractère universel en encourageant un dialogue constructif, ouvert et multilatéral, et en définissant des mesures concrètes. Les générations futures ont le droit d'aspirer à une planète en bonne santé.

Dans un message vidéo, **M. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et coprésident du Ban Ki-moon Centre for Global Citizens**, a pointé le caractère éprouvant de la période dans laquelle se tenait la 144^e Assemblée de l'UIP, soulignant que le monde se trouvait confronté à un double combat, contre l'urgence climatique et contre la pandémie de COVID-19, et que, dans l'intervalle, la progression des Objectifs de développement durable (ODD) accusait un fort retard sur les attentes. Dans ce contexte, il estime que les parlements ont un rôle déterminant à jouer pour mobiliser des mesures climatiques transversales, en promouvant la diplomatie internationale et la mise en œuvre au niveau local.

Lors de la COP26, à Glasgow en novembre 2021, les gouvernements du monde s'étaient engagés à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, objectif inclus dans l'Accord de Paris. Il est toutefois clair que la réduction des émissions n'est pas assez rapide et que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour induire la réponse législative qui s'impose. Des solutions d'atténuation innovantes et à fort impact sont requises et il faut que les pays donnent suite aux engagements pris dans le cadre des contributions déterminées au niveau national.

Dans un message vidéo présentant les conclusions du dernier rapport du GIEC, **M. A. Guterres, Secrétaire général de l'ONU**, a déclaré que ce rapport constituait une mise en accusation sans précédent de l'échec du leadership climatique. La moitié de l'humanité est exposée à un danger immédiat et les écosystèmes ont atteint un point de non-retour. Les objectifs d'émissions ne sont pas tenus et les combustibles fossiles continuent d'asphyxier l'humanité. Il est impératif que les pays unissent leurs efforts pour accélérer la transition énergétique et mettre un terme à leur dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles.

Il convient de mettre un même accent sur les mesures d'adaptation et d'atténuation, et d'augmenter les investissements dans ces deux domaines, en particulier dans les pays qui se trouvent en première ligne. Tout retard pris dans l'apport de fonds aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés sur le plan économique serait fatal. Il faut que les banques de développement travaillent en association avec le public et le secteur privé pour mobiliser des fonds et le G20 doit montrer la voie à cet égard. Les peuples du monde sont angoissés et furieux, et il est temps de transformer cette colère en action.

Dans un message vidéo enregistré à Glasgow lors de la COP26, en novembre 2021, **M. S. Penitala Teo, Président du Parlement des Tuvalu**, a déclaré que son pays, dont la majeure partie n'est qu'à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, ressentait déjà les effets de l'élévation de celui-ci et de la modification des régimes climatiques. L'eau de mer, qui remonte dans les cours d'eau, nuit aux cultures vivrières. Dans son message, il souligne que la réponse à la crise est entre les mains des pays riches. Les Tuvalu, qui sont responsables d'une part infime des émissions mondiales, paient un très lourd tribut. Nombre d'habitants s'attendent à devoir quitter le pays dans les années qui viennent. Dans ce contexte, un investissement des pays développés est indispensable pour renforcer les défenses des Tuvalu et de nombreux autres pays insulaires.

Mme M. Wijzen, jeune militante indonésienne, à la tête du mouvement Youthtopia et fondatrice de l'organisation Bye Bye Plastic Bags, pointant la réalité et l'actualité des changements climatiques, a déclaré qu'aucun point du globe n'en était désormais préservé. Elle a indiqué que les jeunes étaient parfaitement conscients de la nécessité d'agir et expliqué qu'elle avait, quant à elle, lancé à 12 ans une campagne contre la pollution par les matières plastiques. Elle a ajouté qu'à maintenant 21 ans, elle voyait arriver une nouvelle génération de militants, œuvrant activement pour des causes comme la protection de la biodiversité, l'expression des voix autochtones, l'arrêt de la déforestation, l'opposition à de nouvelles centrales nucléaires et l'appui à la mise en œuvre des ODD.

Elle a rappelé que les inondations, les incendies de forêts et les événements météorologiques extrêmes devenaient une réalité pour chacun, et transformaient en réfugiés les nombreuses personnes qui perdaient leur logement à cause de ces phénomènes. Insistant sur le fait que les conférences, les discours et les photographies ne suffisaient pas, elle a plaidé en faveur d'une action immédiate et observé que les jeunes étaient prêts à s'impliquer et à occuper une place légitime dans la prise de décisions. Pour terminer, elle a appelé les parlementaires à passer à l'action soulignant qu'il n'y avait pas de temps à perdre.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn), première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, s'est exprimée au nom de Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires. Elle a déclaré que le thème du débat général avait une grande importance pour les femmes et les filles, où qu'elles soient, l'impact le plus direct des changements climatiques étant ressenti par les populations qui sont déjà vulnérables et marginalisées. Elle a remarqué que la prise de mesures volontaristes pour accroître la participation des femmes dans les parlements serait, de facto, favorable à l'action climatique, puisque l'on observe une forte corrélation positive entre le pourcentage des femmes parlementaires et la priorité donnée aux politiques relatives aux changements climatiques.

Elle a aussi souligné que la législation sur le climat devait se doubler de politiques sociales, notamment de politiques sensibles à la question du genre. Les institutions, à commencer par les parlements, se doivent en effet d'être plus attentives à la protection de l'environnement et à l'égalité entre les sexes. Il faut que l'économie "verte" soit inclusive, intègre la dimension de genre et les besoins différenciés d'autres groupes sociaux. Pour terminer, elle a affirmé qu'il fallait agir tout de suite, pour le bien des familles d'aujourd'hui mais aussi pour celui des enfants de demain.

Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, a déclaré que les changements climatiques, problème primordial de notre époque, étaient l'une des préoccupations majeures des jeunes. Alors que la dégradation de l'environnement avait déjà commencé bien avant leur naissance, ce sont les jeunes qui en subiront les effets et qui devront en réparer les dégâts. Les jeunes ont donc leur mot à dire dans les politiques d'action climatique et il faut, en particulier, tirer parti de leurs talents et de la fraîcheur de leurs idées.

Elle a ajouté que les jeunes parlementaires étaient particulièrement bien placés pour représenter leurs propres opinions devant les parlements, et regretté que seulement 3 % des parlementaires aient moins de 30 ans. Elle a plaidé en faveur d'une augmentation du nombre des jeunes parlementaires et de l'inclusion d'associations de jeunes dans les processus parlementaires, observant que les parlementaires de tous âges devaient être à l'écoute des jeunes et défendre leur cause. Elle a encouragé les participants à la 144^e Assemblée à adhérer à la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes aux parlements* ! Enfin, elle a expliqué que son pays, l'Égypte, accueillerait la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP en mai 2022 et, plus tard dans l'année, la Conférence sur les changements climatiques (COP27) ainsi que la Conférence des jeunes de la CCNUCC.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu trois séances entre le 21 et le 23 mars, sous la conduite de son Président, M. M. Al-Ahbab (Qatar). La Commission était chargée de débattre du projet de résolution intitulé *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. Le projet de résolution et le mémoire explicatif qui l'accompagnait avaient été préparés par les deux co-rapporteurs, Mme D. Gomashie (Ghana) et Mme C. Widegren (Suède).

À la suite des observations liminaires de M. S. Chowdhury, Président honoraire de l'UIP, ainsi que de la présentation du projet de résolution par les deux co-rapporteurs, 28 orateurs ont pris la parole pour exprimer leurs avis sur cette question. Au cours du travail de rédaction, la Commission a examiné 83 amendements, présentés par 16 Parlements membres et par le Forum des femmes parlementaires. Un peu plus de la moitié des amendements et des sous-amendements présentés ont été intégrés au texte.

Lors de sa séance du 23 mars, la Commission a adopté le projet de résolution consolidé par consensus. Il a été décidé que Mme Gomashie présenterait le projet de résolution à l'Assemblée dans l'après-midi du 24 mars. La délégation indienne a exprimé des réserves concernant les alinéas 5 et 13 du préambule, ainsi que le paragraphe 17 du dispositif, qui établissent tous un lien entre les changements climatiques et les conflits.

Le Bureau de la Commission s'est réuni le 22 mars. Les membres du Bureau ont pu s'entretenir sur d'éventuelles activités conjointes avec Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. La discussion a également porté sur le thème d'étude du prochain cycle annuel. Le thème proposé par la délégation espagnole, intitulé *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*, a été approuvé par la Commission au cours de sa réunion du 23 mars. La Commission a également approuvé la proposition du Bureau de tenir, en mai ou juin 2022, une réunion en ligne visant à débattre de son plan de travail pour la prochaine Assemblée, qui se tiendra au Rwanda, et a approuvé la nomination de M. J. Cepeda (Espagne) et de Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) comme co-rapporteurs pour la prochaine résolution.

La Commission a élu Mme L. Crexell (Argentine) en tant que représentante du GRULAC à son Bureau et pris note du remplacement de M. A. Kharchi (Algérie) par M. M.A. Bouchouit (Algérie), comme annoncé par le Groupe africain.

c) Commission permanente du développement durable

La Commission permanente du développement durable a tenu séance les 21 et 23 mars sous la conduite de Mme A. Mulder (Pays-Bas), sa Présidente. La Commission avait été chargée de débattre du projet de résolution sur le thème *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. Le projet de résolution et le mémoire explicatif l'accompagnant avaient été élaborés par les deux co-rapporteurs, Mme H. Järvinen (Finlande) et M. S. Patra (Inde).

Un débat en plénière a suivi la présentation du projet de résolution. La Commission a examiné 64 amendements présentés par 13 Parlements membres et par le Forum des femmes parlementaires. Le projet de résolution consolidé a été adopté par acclamation. La Commission a confié à Mme Mulder la tâche de présenter le projet de résolution à l'Assemblée. La résolution a été adoptée par acclamation lors de la séance plénière de l'Assemblée qui s'est tenue dans l'après-midi du 24 mars.

À l'occasion de sa séance du 23 mars et sur proposition de son Bureau, la Commission a adopté son prochain thème d'étude intitulé *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*. La Commission a approuvé la désignation de M. C. Hoffman (Allemagne) et de Mme H. Vijakumar Gavit (Inde) en tant que co-rapporteurs.

La Commission a également approuvé un plan de travail pour la prochaine Assemblée, qui se tiendra au Rwanda. Ce plan de travail prévoit un débat sur le thème de la prochaine résolution, une réunion-débat sur le thème *Rétablir le lien entre les populations locales et l'économie locale durable et inclusive afin d'atteindre les cibles de l'ODD 8*, ainsi qu'un volet consacré aux préparatifs de la Réunion parlementaire organisée en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), qui se tiendra en Égypte.

La Commission a élu M. R. Lozano (Uruguay) comme représentant du GRULAC à son Bureau.

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu séance les 22 et 23 mars sous la conduite de son Président, M. A. Gajadien (Suriname).

À l'occasion de sa séance du 22 mars, la Commission s'est consacrée à un débat préparatoire sur le thème de sa prochaine résolution, à savoir : *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*. La réunion s'est ouverte sur les observations liminaires de M. F. Zon (Indonésie), co-rapporteur, de M. U. Lechte (Allemagne) qui représentait M. J. Wadephul (Allemagne), co-rapporteur, de Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et de M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président honoraire de l'UIP.

Lors de sa seconde réunion, la Commission a débattu du thème *Le rôle des parlements pour concilier les exigences sanitaires en période de pandémie et la préservation des libertés civiles*. Le débat a été présenté par la sénatrice G. Jourda, de la France, M. Y. Leterme, ancien Premier Ministre de la Belgique et Président de la Commission mondiale de la démocratie et des urgences, et M. L. Gostin, Professeur de droit mondial de la santé à l'Université de Georgetown (voir page 62 pour de plus amples informations sur ces deux débats).

Le Bureau de la Commission permanente s'est réuni le 21 mars pour débattre de la façon dont la Commission pourrait contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie globale de l'UIP pour 2022-2026. Le Bureau a décidé d'élaborer, au nom de la Commission, un plan stratégique pour la même période et d'organiser, en mai 2022, une réunion en ligne consacrée aux préparatifs de ce plan.

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie le 23 mars sous la conduite de sa Présidente, Mme S.A. Noor (Kenya). La séance a consisté en deux réunions-débat auxquelles ont participé de hauts responsables des Nations Unies.

La première réunion-débat a porté sur l'équipe de pays de l'ONU en Indonésie et les activités d'appui au développement qu'elle mène dans le pays.

M. J. Kazi, représentant d'ONU Femmes Indonésie et coordonnateur auprès de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et Mme T. Boonto, directrice d'ONUSIDA Indonésie, ont présenté les activités menées par leurs organisations respectives dans le pays. Ils ont évoqué les conditions difficiles dans lesquelles vivent les personnes pauvres et marginalisées en Indonésie. Ils ont notamment souligné la faible participation des femmes à la vie publique, la violence à l'égard de ces dernières, la situation difficile des personnes infectées par le VIH/sida et, de manière générale, le faible niveau d'autonomisation des femmes. M. H. Ali Mufthi (Indonésie) a fait le point sur les échanges de son parlement avec l'ONU à propos de la mise en œuvre des ODD. Des parlementaires et intervenants ont souligné la nécessité d'accroître les échanges entre les représentants de l'ONU et les parlementaires des pays concernés.

La deuxième réunion-débat a porté sur le Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable. Le thème principal du Forum 2022 a porté sur la nécessité de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19.

Dans sa présentation, M. C. Chauvel, responsable Monde et coordonnateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'Asie-Pacifique, a souligné le fait que la mise en œuvre des ODD a reculé en raison de la pandémie de COVID-19 et du conflit en Ukraine. Mme P. Torsney (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York) a présenté les résultats de l'enquête de l'UIP sur l'engagement des parlements. Mme C.I. López Castro (Mexique) a fait part quant à elle de son expérience concernant l'examen national volontaire (ENV) présenté par le Mexique en 2021. Tous les intervenants ont souligné l'importance d'associer les parlementaires aux ENV.

Certains délégués ont déploré le fait que la pandémie ait accentué les disparités entre les pays développés et les pays du Sud. D'autres ont souligné le rôle que doivent jouer les parlements dans la reprise post-pandémie et dans la mise en œuvre des ODD, et ont présenté les mesures prises dans leurs pays respectifs pour mettre en œuvre les ODD. Plusieurs délégués ont fait part de l'expérience de leur parlement concernant la préparation de la stratégie de mise en œuvre des ODD et des ENV.

f) Débat sur le point d'urgence

Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale

Le débat sur le point d'urgence s'est déroulé dans la matinée du mardi 22 mars sous la conduite de M. J.F.N. Mudenda, Président de l'Assemblée nationale du Zimbabwe. Le Président et le Secrétaire général de l'UIP étaient tous les deux présents. Un nombre record de 34 intervenants ont pris la parole pendant ce débat¹.

Avant l'ouverture du débat, un message vidéo de Mme L. Vasylenko, parlementaire ukrainienne, a été diffusé, dans lequel elle a appelé ses collègues parlementaires à l'Assemblée à réagir de manière décisive à la guerre d'agression menée contre l'Ukraine. Également par le biais d'un message vidéo,

¹ Émirats arabes unis, Suisse, Viet Nam, République islamique d'Iran, Malte, Maldives, Grèce, Indonésie, Bélarus, République tchèque, Chine, Paraguay, Australie, Afrique du Sud, Pays-Bas, Royaume-Uni, Zimbabwe, Portugal, Pologne, Suriname, Timor-Leste, Inde, Autriche, Zambie, Finlande, République arabe syrienne, Malaisie, Turquie, Jordanie, Nigéria, Espagne, Israël, Algérie et Nouvelle-Zélande.

M. K. Kosachev, Vice-Président du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie, a expliqué que la guerre était une continuation du conflit qui avait commencé en 2014 et que son objectif était de mettre fin au génocide des Russes en Ukraine.

De nombreux intervenants ont exprimé leur solidarité avec le peuple ukrainien – en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés, qui souffrent le plus de la guerre – et ont déploré la perte de nombreuses vies civiles. Plus de trois millions de personnes ont fui l'Ukraine et six millions sont déplacées, y compris des ressortissants d'autres pays. Les intervenants ont déploré le bombardement d'écoles et d'une maternité, et ont appelé à un cessez-le-feu immédiat afin d'ouvrir des couloirs humanitaires pour l'aide humanitaire d'urgence et de permettre aux Ukrainiens de quitter les zones de conflit en toute sécurité.

Plusieurs délégués ont souligné l'importance de respecter la Charte des Nations Unies et le droit international fondamental, ainsi que la nécessité de respecter l'intégrité territoriale d'un État souverain et le droit de tous les pays à une coexistence pacifique. Ils ont salué les actions de solidarité des pays voisins, tels que la Pologne, la République de Moldova et la Roumanie, qui accueillent des millions de réfugiés.

D'autres délégués ont exprimé leur déception face à l'absence de contexte historique dans la proposition de point d'urgence retenue et ont déploré que l'UIP ait été incohérente dans la manière dont elle a exprimé ses opinions sur les conflits passés. L'UIP n'a pas toujours condamné aussi énergiquement les acteurs d'opérations militaires qui ont été menées par le passé. Plusieurs participants ont estimé que le langage utilisé dans certaines parties de la résolution était provocateur et ne contribuait pas à encourager le dialogue et la médiation nécessaires pour mettre fin à la guerre. Ils ont également demandé à l'UIP de s'efforcer, à l'avenir, d'exprimer des valeurs et des opinions de manière neutre en toutes circonstances.

La plupart des délégués ont souligné la nécessité d'un dialogue pour mettre fin immédiatement à la guerre et pour instaurer la paix entre les deux Membres de l'UIP concernés, et plusieurs ont appelé l'UIP à prendre la tête de cet effort.

Résumant les débats, Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande), auteure de la proposition de point d'urgence, a souligné la nécessité de trouver des solutions pacifiques ainsi que le rôle que l'UIP, forte de sa tradition de dialogue et de diplomatie, pourrait et devrait jouer pour contribuer au rétablissement de la paix. Elle a appelé à un cessez-le-feu immédiat et a exhorté les participants à la 144^e Assemblée à unir leurs forces face à cet enjeu.

L'Assemblée a renvoyé le point d'urgence à un comité de rédaction composé de représentants de l'Afrique du Sud, du Bélarus, de l'Indonésie, du Kazakhstan, du Koweït, des Maldives, du Mexique, de la Pologne, de la République démocratique du Congo, du Royaume-Uni et de l'Uruguay.

g) Adoption de la résolution sur le point d'urgence

Dans l'après-midi du 23 mars, l'Assemblée plénière a adopté la résolution par consensus (voir page 59).

À la suite de l'adoption de la résolution, un certain nombre de délégations ont pris la parole pour exprimer leurs réserves ou expliquer leur vote.

Bahreïn, les Émirats arabes unis et le Zimbabwe ont exprimé des réserves sur les paragraphes 2, 3 et 4 du dispositif, ainsi que sur les paragraphes 8 (Émirats arabes unis et Zimbabwe) et 9 (Zimbabwe) du dispositif. La Chine, l'Iran (République islamique de), la République arabe syrienne et le Viet Nam ont exprimé des réserves sur l'ensemble de la résolution. L'Afrique du Sud et le Bélarus ont exprimé leur opposition à la résolution.

La plupart de ces délégations ont déclaré que la neutralité de l'UIP devait être préservée, ajoutant qu'une résolution condamnant une seule partie n'encourageait pas la médiation en vue d'une résolution pacifique. Le Zimbabwe a également déploré le fait qu'il n'y ait pas eu de résolution de l'UIP condamnant des pays occidentaux lors de guerres passées. La Chine a déclaré que la résolution ne reflétait pas les opinions de nombreux pays et qu'il fallait toujours faire preuve de courage politique pour créer un espace de paix et laisser place à un règlement politique. Elle a également souligné que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays devaient être respectées.

5. Volet spécial sur la redevabilité

Pour la première fois, le débat général comportait un volet spécial consacré à la redevabilité, au cours duquel les Membres ont pu faire part des bonnes pratiques qu'ils utilisent et des mesures concrètes qu'ils ont prises pour mettre en œuvre les résolutions et autres décisions de l'UIP.

À cet égard, le Président de l'UIP a souligné que la Stratégie 2022-2026 de l'Organisation marque le début d'une nouvelle ère pour l'UIP, puisque le document prévoit le renforcement de la redevabilité au sein des Parlements membres et du Secrétariat. L'idée – développée dans l'Objectif stratégique 5 – est aussi de renforcer les dispositions statutaires de l'Organisation qui prévoient que tous les Membres doivent faire rapport chaque année des activités qu'ils mettent en œuvre pour appliquer les décisions de l'UIP. L'Organisation souhaite que ses Membres participent activement à cet exercice important.

Plusieurs délégations ont pris la parole pour rendre compte de leurs bonnes pratiques et des activités entreprises par leur parlement pour mettre en œuvre les décisions prises à la 143^e Assemblée de l'UIP, notamment la Déclaration de Madrid sur les moyens de relever les défis actuels de la démocratie, les résolutions sur la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants et la mobilisation de soutiens parlementaires en faveur de l'équité vaccinale, ainsi que les décisions relatives aux violations des droits de l'homme des parlementaires.

Les délégations ont présenté les exemples concrets suivants à propos des mesures prises par leur parlement :

- Indonésie : Adoption d'un programme de formation à l'intention des jeunes parlementaires.
- Népal : Activités de sensibilisation de la population à propos des risques liés à la COVID-19, avec le soutien de l'ensemble des partis politiques.
- Paraguay : Lancement de la version en espagnol de la campagne mondiale de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*
- Suède : Recherche de moyens d'action plus efficaces, tant au niveau des parlements nationaux qu'au sein de l'UIP, conformément aux travaux du nouveau Groupe de travail de l'UIP sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture.
- Royaume-Uni : Fourniture de conseils aux autres parlements lorsqu'ils légifèrent sur des projets ou propositions de loi sur les armes ; production d'un rapport annuel sur les décisions de l'UIP à l'intention de la Secrétaire d'État aux affaires étrangères, du Commonwealth et du développement.
- Bahreïn : Convocation d'une deuxième édition du Parlement des jeunes ; élaboration d'une nouvelle loi pour lutter contre les abus et la violence ; mise en place de nouveaux mécanismes tels que le poste de Coordonnateur pour les questions relatives à la justice et à la protection de l'enfance.
- Inde : Production nationale de médicaments et d'équipements essentiels pour protéger l'ensemble de la population contre la COVID-19 ; soutien aux autres pays, notamment par la distribution de plus de 160 millions de doses de vaccin à 98 pays.
- Équateur : Promotion d'un parlementarisme inclusif grâce à un nouvel arsenal législatif, notamment un "Code de la démocratie" qui oblige les partis politiques à respecter des quotas de jeunes et de femmes sur leurs listes de candidats aux élections locales, régionales et nationales.
- Maroc : Organisation d'une manifestation régionale au Parlement le 7 décembre 2021, avec la participation d'organisations de femmes de la société civile, dans le prolongement de la récente publication de l'UIP sur la violence à l'égard des femmes dans les parlements africains.
- Zambie : Création, au sein du Parlement, d'un groupe spécialisé sur les questions relatives aux jeunes chargé de : 1) renforcer les capacités des jeunes parlementaires, 2) renforcer le rôle de plaidoyer des jeunes parlementaires auprès du gouvernement (politiques adaptées aux besoins des jeunes), 3) promouvoir la participation des jeunes aux activités des partis politiques, et 4) mutualiser les expériences avec d'autres parlements de la région.
- Sierra Leone : Promotion de l'égalité des sexes aux niveaux régional, national et local, notamment via une conférence spéciale organisée au Parlement, en présence des présidents des parlements infranationaux.
- Thaïlande : Mise en place d'un mécanisme permettant de communiquer chaque année au Parlement les décisions prises par l'UIP concernant les droits de l'homme des parlementaires et aussi de rendre compte des initiatives prises pour faire connaître et promouvoir la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, notamment au regard de la situation au Myanmar.

Pour conclure, le Président a remercié les délégués qui ont pris la parole pour la qualité de leur travail et a encouragé l'ensemble des Membres à rendre compte de leurs activités en 2022. Une nouvelle réunion sur la redevabilité sera organisée lors de la 145^e Assemblée de l'UIP à Kigali en octobre.

6. Séance de clôture de l'Assemblée

Lors de la séance de clôture du 24 mars, **M. P.F. Casini (Italie)** et **Mme C. Castro (Mexique)** ont présenté la Déclaration de Nusa Dua sur le thème *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (voir page 43). La Déclaration invite les parlements à donner l'exemple grâce à des solutions novatrices et à se concentrer plus particulièrement sur les pays qui sont en première ligne face aux changements climatiques. Les parlements doivent continuer à échanger leurs bonnes pratiques et à tirer les enseignements des mesures prises pour lutter contre la crise climatique. Ces mesures, qui doivent également tenir dûment compte des besoins des groupes marginalisés et sous-représentés, doivent s'inscrire dans le cadre des ODD et du consensus scientifique. Toutes les générations sont touchées par les changements climatiques, dont les conséquences pèseront toutefois plus lourdement sur les jeunes. Les parlements doivent urgemment réorienter les budgets pour financer les mesures de lutte contre la crise et ne ménager aucun effort pour protéger les citoyens de ses conséquences. L'Assemblée a fait sienne à l'unanimité la Déclaration de Nusa Dua.

Mme A. Gomashie (Ghana), co-rapporteuse de la résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, a présenté la résolution de la Commission, intitulée *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable* (voir page 48). L'Assemblée a adopté la résolution par consensus, l'Inde ayant exprimé des réserves à l'égard de trois paragraphes.

Mme A. Mulder (Pays-Bas), Présidente de la Commission permanente du développement durable, a présenté la résolution de la Commission, intitulée *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie* (voir page 53). L'Assemblée a adopté la résolution à l'unanimité.

L'Assemblée a pris acte du rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme présenté par son Président, **M. A. Gajadien (Suriname)**, ainsi que du rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies présenté par sa Présidente, **Mme S.A. Noor (Kenya)** (voir pages 62 et 64).

L'Assemblée a approuvé le thème d'étude des résolutions que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et la Commission permanente du développement durable soumettront pour adoption lors de la 146^e Assemblée de l'UIP, ainsi que les rapporteurs chargés de la rédaction des projets de résolution (voir page 38).

Mme E. Nyirasafari, Vice-Présidente du Sénat du Rwanda, a chaleureusement invité tous les Membres de l'UIP à assister à la 145^e Assemblée de l'UIP, qui se déroulera en octobre 2022 à Kigali. Une courte vidéo promotionnelle a été présentée.

Les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole à l'issue de l'Assemblée, à savoir **M. E. Mundela Kanku (République démocratique du Congo)** au nom du Groupe africain, **Mme A. Gerkens (Pays-Bas)** au nom du Groupe des Douze Plus, **Mme S. Carvajal Isunza (Mexique)** au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, **M. P. Wichitcholchai (Thaïlande)** au nom du Groupe Asie-Pacifique, et **M. H. Alziadin (Jordanie)** au nom du Groupe arabe. Les orateurs ont adressé leurs remerciements au Parlement indonésien pour son hospitalité et à Mme Maharani pour sa conduite des débats. Les événements en Ukraine ont quelque peu terni l'Assemblée et les Membres ont été instamment invités à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les mesures prévues dans la résolution sur le point d'urgence. Ils ont aussi été incités à se mobiliser pour lutter concrètement contre les changements climatiques. Les groupes géopolitiques, qui se sont engagés à assurer le suivi des importantes décisions prises par l'Assemblée, se sont réjouis de la perspective de se réunir à Kigali en octobre 2022.

Dans ses remarques de clôture, **M. D. Pacheco, Président de l'UIP**, a félicité le Parlement indonésien de l'organisation de l'Assemblée et remercié Mme Maharani de son engagement personnel pour en assurer la réussite. Le cadre de l'Assemblée, fort propice à des débats fructueux, avait permis d'obtenir plusieurs résultats concrets, dont les délégations étaient désormais invitées à informer leur parlement pour en assurer la mise en œuvre. L'adoption de la résolution sur le point d'urgence relatif à l'Ukraine a constitué un moment particulièrement important et l'UIP créera d'ici peu un groupe de travail chargé de se rendre tant en Fédération de Russie qu'en Ukraine, afin d'inciter au dialogue et à la recherche d'une solution diplomatique au conflit. De surcroît, le fort consensus exprimé par l'Assemblée concernant l'urgence climatique, tel que reflété dans la Déclaration de Nusa Dua, constitue un appel clair à l'action immédiate, que tous les parlements doivent entendre. M. Pacheco a remercié tous les délégués de leur participation.

Dans ses remarques de clôture, **Mme P. Maharani, Présidente de la 144^e Assemblée de l'UIP et Présidente de la Chambre des représentants de la République de l'Indonésie**, a déclaré que l'Assemblée avait débuté sur un grand nombre de questions sans réponse concernant la crise climatique, la paix mondiale et la pandémie de COVID-19, mais que les délégués avaient réussi à se mettre d'accord et à jouer le jeu du consensus tout en respectant leurs points de désaccord. Les solutions mondiales exigent une coopération internationale et les parlements ont prouvé qu'ils travaillaient dans l'état d'esprit requis pour relever ce défi.

L'Assemblée a obtenu plusieurs résultats concrets. Les délégués sont convenus que seule la diplomatie multilatérale était de nature à permettre la résolution pacifique des conflits. La répartition équitable des vaccins à l'échelle mondiale reste à accomplir pour lutter contre la pandémie. Les parlements doivent également continuer à lutter contre la corruption et les inégalités pour veiller à ne laisser personne de côté. Il est essentiel de soutenir les pays en développement dans le cadre de l'urgence climatique et il va sans dire que l'environnement doit être protégé pour les générations futures. Mme Maharani a remercié les délégués de leur participation, leur a souhaité un bon voyage de retour dans leur foyer et déclaré la 144^e Assemblée de l'UIP close.

209^e session du Conseil directeur

1. Élection du Président de la 144^e Assemblée

À sa première séance, le 21 mars, le Conseil directeur a proposé que Mme P. Maharani, Présidente de la Chambre des représentants de la République de l'Indonésie, soit élue Présidente de la 144^e Assemblée de l'UIP.

Le Conseil directeur a observé une minute de silence à la mémoire du Président du Parlement ougandais, M. Jacob L. Oulanyah, décédé la veille.

2. Rapport du Président de l'UIP

Le Conseil directeur a pris note du rapport d'activités du Président de l'UIP, qui couvrait les réunions bilatérales tenues pendant la 143^e Assemblée à Madrid, les visites dans divers pays visant à renforcer les relations avec les Membres, les conférences de presse visant à accroître la visibilité de l'UIP, les initiatives destinées à promouvoir l'objectif d'universalité de l'UIP, et une visite en Ukraine suivie d'une déclaration sur la crise en Ukraine qui condamnait l'invasion du pays, exprimait la solidarité de l'UIP avec le peuple ukrainien et offrait le soutien de l'UIP en vue de résoudre la crise.

Le Conseil directeur a pris note de la discussion du Comité exécutif sur le rapport relatif à l'engagement de l'UIP auprès des Nations Unies au cours des 20 dernières années. Le Conseil a fait sienne la recommandation du Comité exécutif d'inviter la Commission permanente des Affaires des Nations Unies et les groupes géopolitiques à apporter des contributions supplémentaires à ce rapport.

Le Conseil directeur a demandé une nouvelle fois aux Membres de l'UIP de veiller à inclure les titulaires de mandats de l'UIP dans leurs délégations nationales.

Le Conseil directeur a été informé de la proposition du Président d'instaurer un hymne pour l'Organisation. Il a pris note de la marche à suivre proposée, selon laquelle les termes de référence d'un concours seraient rédigés et présentés en vue d'une nouvelle discussion.

Il a été rappelé aux membres du Conseil directeur que la date limite de dépôt des candidatures pour le Prix Cremer-Passy était fixée au 30 avril. Le lauréat serait annoncé le 30 juin.

3. Rapport d'impact de l'UIP

Le Conseil directeur a pris note du [rapport du Secrétaire général](#) sur les activités et les résultats de l'Organisation de la période couverte par la précédente stratégie, c'est-à-dire 2017-2021. En dépit des régressions en matière de démocratie dans de nombreux pays, l'UIP est restée inébranlable dans sa mission visant à rendre les parlements plus forts et plus démocratiques. Le rapport portait sur les avancées dans le domaine de l'établissement de normes et de la mise en place d'institutions plus fortes, de la promotion de l'égalité des sexes et de la protection des droits de l'homme, de l'appui à l'autonomisation des jeunes, de la contribution à la consolidation de la paix et à la sécurité, de la réalisation des ODD et de la facilitation de la diplomatie parlementaire et de l'engagement auprès de l'ONU.

4. Stratégie de communication 2022-2026

Le Conseil directeur a approuvé la Stratégie de communication de l'UIP pour 2022-2026. Celle-ci a été conçue pour stimuler les efforts de communication afin d'aider l'UIP à atteindre ses objectifs stratégiques au cours des cinq prochaines années.

La nouvelle Stratégie générale de l'UIP pour 2022-2026 avait identifié la communication comme étant un moteur de changement transversal.

La Stratégie de communication révisée s'appuie sur les travaux lancés dans le cadre de la précédente Stratégie de communication de l'UIP pour 2019-2021, au cours de laquelle l'Organisation avait amorcé sa transformation numérique, tenu des échanges dynamiques avec ses Membres grâce à ses canaux de communication et considérablement accru sa visibilité dans l'espace médiatique.

En somme, l'objectif principal de la Stratégie de communication révisée est de renforcer le positionnement de l'UIP en tant que principale ressource mondiale pour, sur et entre les parlements, en ciblant tout spécialement les 46 000 parlementaires du monde entier.

Conformément à l'Objectif stratégique 5 de la Stratégie de l'UIP 2022-2026, la redevabilité des Membres a été identifiée comme un facteur de réussite essentiel de la Stratégie de communication révisée de l'UIP.

La contribution active des Membres a permis à l'UIP de mieux se faire connaître de l'ensemble des parlementaires du monde. L'un des éléments clés de la nouvelle stratégie consistera à mobiliser ces parlementaires pour qu'ils deviennent des ambassadeurs nationaux de l'Organisation.

La Stratégie de communication révisée s'articule autour de trois grands axes de travail :

- accélérer la transformation numérique de la communication de l'UIP,
- stimuler la participation et la redevabilité des parties prenantes, envers l'UIP et entre elles, et
- accroître l'influence et la visibilité de l'UIP.

5. Amendement au Règlement du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur a adopté un amendement au Règlement du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Cet amendement vise à refléter la pratique établie de ce Comité en ce qui concerne l'équilibre entre les sexes parmi ses membres.

6. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil directeur a approuvé la liste des futures réunions et autres activités qui seront financées sur le budget ordinaire de l'UIP et par des sources extérieures (voir page 85).

7. Résultats financiers de l'exercice 2021

Le Conseil directeur a examiné le Rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice 2021. Les états financiers ont été établis en pleine conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les comptes de l'UIP et de la Caisse de prévoyance fermée ont été consolidés pour établir un seul ensemble d'états financiers.

Les résultats financiers pour l'exercice 2021 ont été présentés par Mme C. Widegren (Suède), Présidente du Sous-Comité des finances. Elle a indiqué que le vérificateur extérieur lui avait fait savoir que les états financiers étaient exacts et qu'il avait reçu un appui sans faille de l'équipe des finances de l'UIP. L'audit a été réalisé à distance en raison des restrictions en matière de voyage. Les vérificateurs ont constaté que les contrôles internes de l'UIP étaient solides. Au cours de l'année considérée, l'actif net a augmenté de 0,38 million de CHF en raison de la réduction des frais de voyage et des dépenses opérationnelles due à l'impact persistant de la pandémie de COVID-19. Le rendement des investissements a terminé l'année de manière positive avec un résultat net de 0,42 million de CHF. À la fin de 2021, le fonds de roulement avait atteint pour la première fois son niveau cible. Étant donné que le total des contributions en 2022 était encore bien inférieur au niveau qu'il avait atteint en 2010, Mme Widegren a proposé que le Sous-Comité examine la possibilité de rééquilibrer le niveau des revenus générés par les contributions dans les années à venir.

Mme Widegren s'est félicitée de l'augmentation continue des contributions volontaires, de nouveaux parlements et partenaires apportant leur appui à l'UIP. Elle a souligné que les organisations partenaires considéraient l'UIP comme pertinente, transparente et digne d'être soutenue. Dans le même temps, il est important que les trois quarts des recettes de l'UIP proviennent directement des Membres, afin que personne ne puisse "acheter" l'UIP. Mme Widegren a remercié les Membres pour leur engagement à payer leurs contributions malgré les défis liés à la COVID-19. Néanmoins, le nombre de Membres en retard dans le paiement de leurs contributions demeure une source de préoccupation, et dix Membres et Membres associés risquent de voir leurs droits suspendus dans le courant de l'année. Tous les organes de l'UIP doivent œuvrer main dans la main afin de tout mettre en œuvre pour éviter une telle évolution.

Le rapport du vérificateur interne a été présenté par Mme L. Fehlmann-Rielle (Suisse), qui avait été nommée par le Conseil directeur, sur recommandation du Comité exécutif, pour remplacer Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon), qui n'était plus parlementaire. Elle a fait part de son opinion selon laquelle les comptes donnent une image fidèle de la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2021 et sont conformes à toutes les normes et règles en vigueur. Le vérificateur extérieur n'a émis aucune réserve sur les états financiers, notant leur excellente qualité et confirmant que toutes les recommandations précédentes étaient appliquées. Quatre nouvelles recommandations ont été formulées et acceptées par la direction de l'UIP, qui réfléchirait à la meilleure façon de les mettre en œuvre. Le résultat global pour l'année 2021 a permis de porter les réserves de l'UIP à leur niveau cible. La gestion financière de l'UIP repose sur une base solide, fondée sur des contrôles internes, et sa situation financière est saine.

En complément de ces rapports, le Secrétaire général a fait un résumé de la situation financière à ce jour-là et de la mobilisation de fonds volontaires pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP. La base des financements volontaires est solide et de nouveaux partenaires se manifestent pour offrir leur soutien.

Plusieurs participants ont félicité le Sous-Comité des finances et l'équipe du Secrétariat pour avoir obtenu d'excellents résultats et respecté une gestion financière solide et efficace. En réponse aux observations de la délégation japonaise sur le rapport coût-efficacité et les effectifs, les membres du Sous-Comité des finances ont confirmé que le budget de l'UIP issu des contributions n'avait pas augmenté depuis 2007, ce qui n'aurait pas été possible sans une stricte application des mesures d'économie et une gestion financière rigoureuse. La délégation du Zimbabwe a salué les efforts du Secrétariat pour assurer le bon fonctionnement de l'Organisation malgré le gel des contributions des Membres, ce qui a été possible uniquement grâce à des efforts rigoureux pour réaliser des gains d'efficacité.

La Présidente du Sous-Comité des finances a insisté sur la volonté du Sous-Comité de veiller à la transparence et à la redevabilité des processus financiers de l'UIP et le Secrétaire général a évoqué les procédures de recrutement et l'importance de la diversité au sein du Secrétariat, le critère primordial étant de garantir les plus hauts niveaux de compétence, indépendamment de l'origine nationale. Il a également confirmé qu'il n'avait pas l'intention de réduire les effectifs, car le personnel actuel était déjà surchargé, et a présenté les diverses mesures d'économie qu'il avait prises et qu'il continuerait à envisager. En réponse aux observations additionnelles de la délégation du Zimbabwe, le Secrétaire général a confirmé que le Conseil directeur avait nommé, lors de l'Assemblée de Madrid, deux vérificateurs internes pour les états financiers de 2022. Les deux vérificateurs internes pour 2023 seront nommés lors de la session suivante à Kigali.

Le Conseil directeur a approuvé l'administration financière de l'UIP par le Secrétaire général et les résultats financiers pour l'exercice 2021.

8. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

Le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif de suspendre l'admission de nouveaux observateurs jusqu'à ce qu'il ait de plus amples détails de la part des candidats observateurs, parmi lesquels l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (AP-OTSC), la Ligue des parlementaires pour Al-Qods et la Ligue islamique mondiale.

À ce sujet, le Conseil est également convenu avec le Comité exécutif que l'évaluation quadriennale des observateurs offrirait une occasion précieuse, notamment dans le contexte de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026, de mettre au point une méthodologie plus claire et plus rigoureuse pour l'admission de nouveaux observateurs. Le Conseil a décidé d'examiner cette question lors de la 145^e Assemblée à Kigali.

Le Conseil a pris note de la déclaration du 26 février par le Comité exécutif, au sujet de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Le Président de l'UIP a estimé que le déclenchement d'une guerre de grande envergure contre un État indépendant et souverain était inexcusable. Le Conseil a appelé à une cessation immédiate des hostilités, qui menaçaient la paix mondiale compte tenu de leur impact attendu à grande échelle.

Le Conseil a exprimé sa solidarité avec le peuple ukrainien et s'est félicité des initiatives déployées par le Président et le Secrétaire général qui, conformément à la foi inébranlable de l'UIP en la paix et à l'attachement de l'Organisation à celle-ci, visent à rétablir le dialogue entre les Parlements de la Fédération de Russie et de l'Ukraine pour restaurer la paix.

Le Conseil a été informé de la situation de certains parlements et a entériné les recommandations connexes formulées par le Comité exécutif à l'égard de chacun d'entre eux. Conformément aux recommandations du Comité exécutif et par solidarité avec les peuples de l'Afghanistan et du Myanmar, il a réaffirmé ses décisions antérieures visant à reconnaître les parlements suspendus de ces deux pays comme les principaux interlocuteurs de l'UIP et à autoriser leur participation au sein de l'UIP en tant qu'observateur sans droit de vote.

En ce qui concerne la République bolivarienne du Venezuela, le Conseil a appuyé une nouvelle fois la recommandation du Comité exécutif faite à Madrid en novembre 2021 d'accepter une délégation en qualité d'observateur de ce pays à condition qu'elle soit composée de membres des deux parlements (élus en 2015 et 2020). Le Conseil s'est félicité des nouvelles positives concernant la reprise des pourparlers de paix entre les deux parties sous les auspices du Gouvernement mexicain. Il a demandé au Secrétaire général de continuer à suivre la situation.

Le Conseil a entériné la recommandation du Comité exécutif de maintenir la qualité de Membre du Burkina Faso car sa situation est similaire à celle du Mali et de la Guinée, pour lesquels il avait approuvé la même recommandation. Toutefois, le Conseil a exhorté les autorités nationales du Burkina Faso à œuvrer pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel et offert le soutien de l'UIP à cet effet.

En ce qui concerne la Tunisie, tout en entérinant la recommandation du Comité exécutif de poursuivre le dialogue avec le Parlement élu et les autorités nationales, le Conseil a recommandé de procéder à une analyse approfondie de la situation dans le pays, compte tenu de la complexité de la crise et du rôle majeur que le pays a joué dans le Printemps arabe.

Le Conseil a noté avec préoccupation l'évolution inquiétante de la situation politique en Eswatini et exhorté les autorités à prendre les dispositions nécessaires pour que le dialogue national destiné à mettre fin aux troubles sociopolitiques internes aboutisse. Le Conseil a encouragé le Comité des droits de l'homme des parlementaires à examiner le cas de deux parlementaires arrêtés dans le contexte de cette crise.

Le Conseil a entériné la recommandation du Comité exécutif de continuer à suivre la situation au Soudan. Il a encouragé les autorités soudanaises à faire tout leur possible pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

Le Conseil a en outre entériné la recommandation du Comité exécutif qui suggérait que le Secrétaire général continue de suivre la situation dans les pays ci-après et de faire le point lors de la prochaine session : Eswatini, Guinée-Bissau, Haïti, Libye, Mali, Palestine, République arabe syrienne, Soudan du Sud, Tchad, Tunisie et Yémen.

9. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil directeur a approuvé les recommandations formulées dans les rapports sur les activités du Forum des femmes parlementaires, du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, du Groupe consultatif sur la santé, du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et du Groupe de travail sur la science et la technologie. Le Conseil a approuvé les nouvelles nominations à ces organes.

Le Conseil a noté avec satisfaction que de plus en plus de jeunes parlementaires participent aux Assemblées et réunions de l'UIP. Pour appuyer cette dynamique, il a encouragé les parlements nationaux à créer des plateformes permettant aux jeunes de s'engager en politique dès leur entrée dans l'enseignement secondaire.

Le Conseil a réaffirmé son soutien aux efforts déployés par le Groupe du partenariat entre hommes et femmes et encouragé les Membres à contribuer à la tendance positive en cours afin d'atteindre l'objectif fixé par le Groupe concernant la parité des sexes parmi les participants aux Assemblées de l'UIP.

Le Conseil s'est félicité de la publication conjointe par l'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) d'un nouveau guide à l'usage des parlementaires intitulé *Renforcer la préparation aux situations d'urgence sanitaire : le Règlement sanitaire international*, qui aidera les parlementaires dans leurs efforts visant à accroître la sécurité de leurs peuples et de leurs pays.

Le Conseil a adopté 9 décisions concernant 217 parlementaires (dont 22 % de femmes) issus de 9 pays, soumises par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

En ce qui concerne la décision sur le cas égyptien, le Conseil, tout en adoptant la décision, a demandé que le préambule soit réexaminé en consultation avec la délégation égyptienne afin d'en assurer l'exactitude des informations.

Le Conseil a pris note de la préoccupation exprimée par la délégation d'Israël, qui a fait valoir que l'UIP ne devait pas défendre les terroristes. Le Conseil a également pris note de l'explication fournie par le Secrétaire général pour clarifier cette question. Celui-ci a déclaré que l'UIP et son Comité des droits de l'homme des parlementaires ne défendaient pas des criminels, soit des personnes ayant enfreint la loi. Le Comité défend les parlementaires en tant que membres de l'institution qui est censée fonctionner sans entrave dans toute démocratie. Si des parlementaires sont poursuivis pour avoir exercé leurs fonctions de parlementaires, le Comité peut se prononcer et demander au Conseil de prendre des décisions. Le Secrétaire général a ajouté que le Comité tenait à se positionner comme un organe qui effectuait son travail de manière impartiale, conformément à son mandat par lequel il est tenu de défendre les droits de l'homme des parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions. Cependant, si des parlementaires commettent des infractions, ils doivent répondre de leurs actes devant les tribunaux. Dans le cas en question, le Comité demande que les personnes concernées bénéficient d'un procès libre et équitable.

287^e session du Comité exécutif

1. Débats et décisions

Le Comité exécutif a tenu sa 287^e session en trois séances, qui se sont déroulées en présentiel et avec quelques participants en ligne : la première à Dubaï, le 26 février, et les deuxième et troisième à Nusa Dua les 18 et 19 mars.

Le Président de l'UIP a conduit les réunions et les membres suivants ont participé à au moins l'une des séances :

M. A. Kharchi (Algérie), Mme C. Mix (Chili, remplacement temporaire), M. Chen Guomin (Chine), M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), M. J.I. Echániz (Espagne), Mme O. Kefalogianni (Grèce), M. A. Saidov (Ouzbékistan), Mme E. Anyakun (Ouganda), Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), M. M. Grujic (Serbie), Mme C. Widegren (Suède), Mme P. Krairiksh (Thaïlande), Mme B. Argimón (Uruguay), M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), Mme S. Albazar (Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires), Mme L. Vasylenko (Présidente du Bureau des femmes parlementaires).

Le Secrétaire général a participé à toutes les séances, assisté par des membres du personnel du Secrétariat selon les besoins. Mme F. Martonffy (Consultante pour la stratégie de l'UIP) a assisté aux séances du 26 février et du 18 mars.

Rapport d'activités du Président

Le Président de l'UIP a présenté un rapport de ses activités, notamment de sa mission en Ukraine et de sa déclaration ultérieure condamnant l'invasion du pays par la Fédération de Russie. Il a informé le Comité exécutif qu'il avait également proposé de se rendre à Moscou dans le cadre de sa mission à Kyïv, mais qu'il avait été informé que le Parlement russe considérait la situation en Ukraine comme une affaire interne qui devait être résolue par les Ukrainiens eux-mêmes et ne souhaitait pas engager de discussions sur ce sujet.

La 143^e Assemblée de Madrid a été un moment fort de la période considérée et le Président a tenu plus de 30 réunions bilatérales et autres en marge de cet événement. Depuis l'Assemblée, il s'est rendu à Bahreïn, au Kazakhstan et en Serbie, a assisté à l'Audition annuelle aux Nations Unies à New York, consacrée à une reprise durable après la pandémie, et s'est impliqué dans un certain nombre d'initiatives en cours figurant à l'ordre du jour du Comité exécutif, notamment le projet politique aux Nations Unies, le rapport sur la transparence et la stratégie de communication.

En ce qui concerne la communication, il s'est attaché à participer à des conférences de presse et à des interviews avec les médias lors de chacune de ses missions, et à accroître sa propre présence sur les réseaux sociaux. En vue de faire progresser l'objectif d'universalité de l'UIP, il a prévu de se rendre aux États-Unis d'Amérique et dans les Caraïbes dans les mois à venir.

Le Comité a félicité le Président de son travail et de son dévouement à la promotion de la démocratie et des valeurs fondamentales de l'UIP, ainsi qu'au renforcement de la coopération multilatérale en pleine pandémie de COVID-19.

Rapport d'impact de l'UIP

Le Secrétaire général a présenté le Rapport d'impact de l'UIP pour les cinq dernières années. Le rapport couvrait les activités et résultats réalisés dans le cadre des objectifs de la Stratégie 2017-2021, à savoir : rendre les parlements plus forts et plus démocratiques ; faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes ; protéger et promouvoir les droits de l'homme ; contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité ; promouvoir l'autonomisation des jeunes ; mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement ; et combler le déficit démocratique dans les relations internationales.

Le Comité a félicité le Secrétaire général du rapport détaillé et des résultats impressionnants obtenus, qui témoignent de la loyauté et du dévouement de l'ensemble du Secrétariat à l'égard de l'Organisation.

Le Comité s'est dit convaincu que le Secrétaire général et son équipe continueraient de se montrer tout aussi attachés au succès de la mise en œuvre de la stratégie pour 2022-2026. À cet égard, le Comité a recommandé qu'une attention accrue soit portée, entre autres, au développement social, à la violence à l'égard des femmes, au soutien des groupes vulnérables et aux changements climatiques. L'UIP doit également poursuivre ses efforts visant à renforcer ses processus de suivi et d'évaluation afin d'être mieux à même de mesurer l'impact de la stratégie.

Questions relatives aux Membres de l'UIP et à la situation de certains parlements

Le Comité a examiné les demandes de statut d'Observateur permanent auprès de l'UIP présentées par les organisations suivantes : l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (AP-OTSC), la Ligue des parlementaires pour Al-Qods et la Ligue islamique mondiale. Tout en appréciant l'intérêt de ces trois organisations pour les activités de l'UIP, le Comité exécutif a demandé des informations supplémentaires à leur sujet afin de pouvoir faire des recommandations éclairées au Conseil directeur.

À ce sujet, le Comité a également décidé, dans le cadre de la prochaine évaluation quadriennale des observateurs, de procéder à une évaluation minutieuse de la participation des plus de 75 organisations ayant actuellement le statut d'Observateur permanent, de déterminer la valeur ajoutée qu'elles apportent à l'UIP, en particulier dans le cadre de sa nouvelle Stratégie pour 2022-2026, et d'élaborer une méthodologie plus claire et plus rigoureuse pour l'admission de nouveaux observateurs. Cette question sera examinée lors de la prochaine Assemblée en octobre.

Le Comité a été informé de la situation de certains parlements et a formulé un certain nombre de recommandations pour examen par le Conseil directeur.

Concernant l'invasion de **l'Ukraine**, le Comité a longuement discuté du conflit lors de ses séances à Dubaï le 26 février et à Nusa Dua le 18 mars.

Le Comité a publié le 26 février une déclaration condamnant sévèrement l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et exprimant sa profonde solidarité avec le Parlement ukrainien et les victimes innocentes de l'invasion. Le Comité a demandé au Président Vladimir Poutine, ainsi qu'aux membres des deux chambres du Parlement russe, de faire cesser rapidement les hostilités, qui mettent en péril la paix mondiale.

Le Comité a réaffirmé que l'UIP était disposée à faire partie de la solution et offert les bons offices de l'UIP pour contribuer au rétablissement de la paix entre les deux parties. Dans cette optique, le Comité a soutenu les initiatives en cours du Président et du Secrétaire général pour rétablir les contacts entre les autorités parlementaires des deux pays. Le Comité a invité tous les pays à maintenir les voies diplomatiques ouvertes avec la Fédération de Russie en vue d'obtenir un cessez-le-feu immédiat.

Le Comité a noté avec regret que la crise actuelle en Ukraine a quelque peu éclipsé la situation en **Afghanistan**, où une catastrophe humanitaire est en cours.

Le Comité a reçu la confirmation que l'Afghanistan n'avait pas de parlement opérationnel, étant donné qu'il avait été dissous par les talibans. Les parlementaires qui avaient été élus en 2018 et exerçaient leurs fonctions au moment de la dissolution ont fui le pays et formé un parlement en exil, dont les représentants rencontreraient le Président et le Secrétaire général pendant l'Assemblée. Le Comité a été informé d'un avis juridique confirmant que les Statuts de l'UIP ne pouvaient pas prendre en compte les parlements en exil. Tout parlement aspirant à devenir Membre de l'UIP doit être constitué conformément aux lois du pays en question et fonctionner sur le territoire d'un État souverain dont il représente le peuple, ce qui n'est manifestement pas le cas du parlement en exil afghan. Le Secrétaire général a informé le Comité que le Président et lui-même avaient porté cette information à l'attention des délégués afghans qui étaient venus à Nusa Dua.

Toutefois, le Comité a réaffirmé que, par solidarité avec le peuple afghan et à titre de geste symbolique, l'UIP doit continuer de considérer le parlement en exil comme l'interlocuteur de l'UIP pour l'Afghanistan et l'inviter à participer aux délibérations de l'Organisation en tant qu'observateur sans droit de vote.

Le Comité a pris la même décision concernant le **Myanmar**, car sa situation est similaire à celle de l'Afghanistan. Le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) travaille également en exil. Il continuera donc d'être invité à participer aux réunions de l'UIP en tant qu'observateur sans droit de vote jusqu'à ce que le pays se dote d'un parlement à part entière.

Le **Burkina Faso** est le dernier pays à avoir subi un coup d'État, qui s'est produit dans la période qui a suivi la 143^e Assemblée à Madrid. Le Comité a été informé qu'il s'agissait d'une situation similaire à celles observées en Guinée et au Mali, où les militaires avaient pris le pouvoir, dissous les institutions étatiques et mis en place des organes de transition. Tout en condamnant le coup d'État, le Comité a décidé de recommander le maintien du Burkina Faso au sein de l'UIP, dans la lignée des décisions prises dans les cas de la Guinée et du Mali. Le Comité a encouragé l'UIP à continuer de coopérer avec les autorités du Burkina Faso en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

Le Comité a pris note du fait qu'il n'existe pas de parlement au **Soudan**. Aucune information confirmée n'est disponible quant à la date des élections, mais d'après des indications provisoires, elles auraient lieu en juillet 2023. Le Comité a exprimé sa consternation face à l'absence de progrès dans le rétablissement des institutions démocratiques dans le pays et souhaité que l'UIP continue de suivre la situation.

Dans le cas de la **République bolivarienne du Venezuela**, le Comité a été informé que les négociations de paix pourraient bientôt reprendre entre les deux parties, avec l'aide du Gouvernement mexicain. Le Comité a pris note de cette évolution positive et a réitéré sa position antérieure conformément à laquelle les deux parlements (de 2015 et 2020) seraient invités à l'UIP en tant qu'observateurs, à condition qu'ils forment une délégation conjointe, jusqu'à ce que la situation soit éclaircie.

Le Comité a exprimé son mécontentement face au chaos qui règne en **Libye** et a décidé de continuer à suivre la situation.

Le Comité a recommandé au Secrétaire général de continuer à suivre la situation dans les pays ci-après et de faire le point lors de la prochaine session : Eswatini, Guinée-Bissau, Haïti, Mali, Palestine, Soudan du Sud, République arabe syrienne, Tchad, Tunisie et Yémen.

Projet politique de l'UIP aux Nations Unies

Le Secrétaire général a présenté le rapport d'un consultant indépendant commandé par l'UIP sur l'évolution de la coopération entre l'UIP et les Nations Unies au cours des 20 dernières années. Le Comité a fermement appuyé les résultats du rapport ainsi que ses dix recommandations. Pour aller de l'avant et compte tenu du caractère mutuellement bénéfique de la coopération, le Comité a recommandé de poursuivre l'examen du rapport par les Membres, tout en sollicitant l'avis de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies ainsi que des groupes géopolitiques.

Le Comité a demandé au Secrétariat de rédiger, pour examen lors des séances qu'il tiendra lors de la 145^e Assemblée, une stratégie et une feuille de route sur la manière dont les dix recommandations issues du rapport seraient mises en œuvre, ainsi qu'une matrice qui permettra d'évaluer l'impact de manière quantifiable.

Suivi du Rapport sur la transparence

Le Comité a pris note du rapport que le Président du Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture a établi sur la première réunion du Groupe, tenue le 15 février.

Préparatifs de la 144^e Assemblée de l'UIP

Le Comité a reçu des informations sur l'organisation et les participants attendus à la 144^e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua, ainsi que sur les dispositions prises en matière de sécurité et de lutte contre la COVID-19. Concernant le programme de l'Assemblée, et conformément à la proposition du Président, un volet spécial serait inclus dans le débat général, au cours duquel les Membres seraient invités à expliquer comment ils ont pu mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée de Madrid et l'impact des mesures prises dans leurs pays.

S'agissant des résultats de l'Assemblée, le Comité a été informé du projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, intitulé *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable* ; du projet de résolution de la Commission permanente du développement durable, intitulé *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie* ; et du projet de déclaration de Nusa Dua, qui serait enrichi en fonction des discussions du débat général sur le thème général de l'Assemblée, *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*.

Le Comité a remercié les autorités indonésiennes pour la rapidité et la qualité de l'organisation de la 144^e Assemblée de l'UIP.

Enfin, le Comité a pris note avec préoccupation des informations selon lesquelles certains Parlements membres ont manqué à leur responsabilité d'inclure des titulaires de mandats de l'UIP dans leurs délégations. Le Comité a demandé aux parlements concernés de respecter leurs obligations à cet égard en veillant à ce que les délégations incluent systématiquement tous les titulaires de mandats, car ces personnes sont essentielles au fonctionnement des organes de l'UIP pendant les Assemblées. L'UIP est disposée à faire preuve de souplesse en ce qui concerne les restrictions relatives à la taille des délégations comprenant des titulaires de mandats de l'UIP.

Projet de Stratégie de communication révisée

Le Comité a pris connaissance de la nouvelle Stratégie de communication lors de ses séances à Dubaï le 26 février et à Nusa Dua le 19 mars.

La Stratégie de communication de l'UIP pour 2022-2026 a pour objet de présenter l'UIP comme la principale source d'information mondiale pour, sur et entre les parlements, et de faire appel aux 46 000 parlementaires dans le monde, c'est-à-dire de les encourager non seulement à participer à des événements, à lire les publications de l'UIP, à regarder ses vidéos et à mobiliser les réseaux sociaux, mais aussi à donner suite aux initiatives et résolutions de l'UIP et à instaurer un dialogue avec leurs électeurs afin de promouvoir l'action de l'UIP.

Le Comité a félicité l'équipe chargée de la communication d'avoir conçu cette stratégie bien structurée, d'autant plus opportune qu'elle aidera l'UIP à atteindre ses objectifs stratégiques au cours des cinq prochaines années. Le Comité est convenu que les parlementaires, et plus particulièrement les présidents de parlement, doivent faire leur la Stratégie de communication et la diffuser au niveau national. Dans le même ordre d'idées, le Comité a demandé au Secrétaire général de contribuer à cette diffusion en rencontrant les secrétaires et le personnel des parlements lors des Assemblées de l'UIP. Afin de garantir le succès de la mise en œuvre de la Stratégie de communication, le Comité a recommandé que des ressources financières et humaines supplémentaires soient mobilisées pour la communication et qu'un mécanisme solide de suivi et d'évaluation soit mis en place.

Futures réunions interparlementaires

Le Comité a examiné et approuvé la liste des futures réunions interparlementaires. Les membres du Comité ont noté avec satisfaction les garanties, notamment en matière d'octroi de visas, fournies par les autorités de Bahreïn afin d'appuyer son offre d'organiser la 146^e Assemblée de l'UIP à Manama, du 11 au 15 mars 2023.

Les membres du Comité ont estimé que la Conférence internationale sur les migrations, qui se tiendra à Istanbul du 9 au 10 juin 2022, devrait offrir aux participants la possibilité de visiter des camps de réfugiés en Turquie. Une telle visite permettrait aux participants d'obtenir des informations de première main sur la manière dont le mécanisme spécialisé de l'UIP sur le droit international humanitaire pourrait apporter une aide à ces réfugiés.

Le Comité s'est également félicité du fait que l'Égypte accueillerait prochainement la huitième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, en mai 2022, et que l'Ouzbékistan accueillerait le quatorzième Sommet des présidentes de parlement les 8 et 9 septembre 2022.

Le Comité a recommandé au Conseil directeur de demander l'appui des Membres en vue d'accueillir les prochains événements de l'UIP dont le lieu n'a pas encore été confirmé. Le Comité est convenu que les événements en question faisaient partie de la phase de mise en œuvre de la Stratégie. En les accueillant, les Membres contribueraient donc à la réussite de celle-ci.

Dans le même ordre d'idées, après avoir passé en revue les hôtes récents et futurs des Assemblées de l'UIP, le Comité a noté qu'aucun pays du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes ou du Groupe Eurasie n'avait récemment accueilli ou ne se préparait à accueillir une Assemblée de l'UIP. Le Comité a donc lancé un appel pressant aux Membres de ces groupes pour qu'ils envisagent de faire une offre en vue d'accueillir la 147^e Assemblée à l'automne 2023, qu'il était néanmoins provisoirement prévu de tenir à Genève. Le Secrétaire général a confirmé qu'une réservation provisoire avait été faite au Centre international de conférences de Genève.

Amendement au Règlement du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Comité exécutif a examiné un amendement au Règlement du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Sur les 14 membres qui composent ce Comité, les groupes géopolitiques en nomment 12, et Israël et la Palestine 2 membres de droit. Pour se conformer à l'objectif de l'UIP de parvenir à un équilibre entre les sexes parmi les titulaires de mandats, l'article 2.2 stipule que le Comité "ne compte pas parmi ses membres plus de sept membres du même sexe". Toutefois, cette règle ne tient pas compte du fait que le Comité ne peut pas influencer sur l'appartenance à l'un ou l'autre sexe des membres de droit. Le Comité exécutif a donc approuvé la proposition de corriger cette divergence afin d'assurer une application correcte de cette règle, en remplaçant "sept" par "six" et en ne soumettant pas les membres de droit à l'exigence d'équilibre hommes-femmes.

Hymne de l'UIP

Le Comité a approuvé la proposition du Président tendant à ce que l'UIP instaure un hymne, qui pourrait être joué à l'ouverture des événements de l'Organisation afin de renforcer son identité. Les membres sont convenus qu'un concours ouvert devrait être lancé pour trouver une composition originale à cette fin, qui, dans la mesure du possible, devrait représenter les diverses traditions musicales de tous les groupes géopolitiques de l'UIP.

2. Sous-Comité des finances

Le Comité exécutif a entendu le rapport de Mme C. Widegren, Présidente du Sous-Comité des finances, qui lui a recommandé d'approuver les états financiers de l'exercice 2021 et le rapport d'audit extérieur.

Le Sous-Comité des finances s'est réuni en ligne le 14 mars pour préparer et faciliter l'examen des questions financières et budgétaires par le Comité. Il a étudié attentivement tous les documents financiers, y compris les résultats financiers, le rapport du vérificateur extérieur, la situation financière actuelle et les informations actualisées sur les financements volontaires. Il a été heureux de constater, à la lecture de l'avis positif et du rapport du vérificateur extérieur (le Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde), que la situation financière de l'UIP était saine, que ses contrôles internes étaient solides et que les comptes de l'UIP étaient à nouveau entièrement conformes aux normes IPSAS. Les recommandations issues de l'audit ont été acceptées et la direction de l'UIP étudierait la meilleure façon de les mettre en œuvre. L'actif net a augmenté de 378 000 CHF, l'excédent opérationnel s'expliquant par l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les frais de voyage, de réunion et de fonctionnement, bien que dans une moindre mesure qu'en 2020. Le rendement des investissements a été très positif en 2021 et le fonds de roulement a atteint son niveau cible, tel que fixé par le Comité en 2006. La Présidente du Sous-Comité a attiré l'attention sur le fait que les arriérés de contributions des Membres restaient une source de préoccupation et a demandé aux groupes géopolitiques d'attirer l'attention des Membres sur leur responsabilité quant au paiement de leurs cotisations.

Le Sous-Comité a noté que l'UIP avait réussi à attirer des contributions volontaires. Les organisations partenaires considèrent que l'action de l'UIP est pertinente et qu'elle mérite des investissements.

Le Comité a remercié le Sous-Comité et le Secrétariat pour le travail accompli et recommandé au Conseil directeur d'approuver l'administration financière de l'UIP et les résultats financiers pour 2021.

3. Questions relatives au Secrétariat de l'Union interparlementaire

Le Comité exécutif a été informé du recrutement de Mme A.R. Damachi au poste d'assistante administrative au sein du Cabinet du Secrétaire général et de M. C. Pampín García au poste d'assistant administratif/réceptionniste.

Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 33^e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 20 mars 2022. Elle a réuni 129 participants, dont 64 parlementaires (55 femmes et 9 hommes) de 60 pays et des représentants de diverses organisations internationales.

La première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme H. Ramzy Fayeze (Bahreïn), a ouvert la session au nom de la Présidente du Bureau, Mme L. Vasylenko, qui ne pouvait participer en raison de la guerre dans son pays, l'Ukraine. Le Forum a tout d'abord élu Mme I.Y. Roba Putri (Indonésie) à la présidence de sa 33^e session. Le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, et la Présidente de la Chambre des représentants de l'Indonésie, Mme P. Maharani, ont prononcé leurs allocutions d'ouverture.

À titre de contribution à l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, le projet de résolution soumis à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, intitulé *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*, ainsi que le projet de résolution soumis à la Commission permanente du développement durable, intitulé *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. La discussion s'est ouverte sur une présentation de Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Le débat s'est déroulé en deux groupes, dont chacun a discuté de l'un des projets de résolution. Mme D. Gomashie (Ghana) et Mme C. Widegren (Suède), co-rapporteuses du projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, se sont adressées au Groupe 1. Le Forum a ensuite proposé des amendements aux projets de résolution des deux Commissions permanentes et a soutenu plusieurs amendements proposés par les délégations nationales. La plupart des amendements proposés ont été intégrés dans le projet de résolution concerné.

Le Forum a tenu une réunion-débat sur les expériences des parlements en matière de promotion de la santé des femmes, des enfants et des adolescents en période de COVID-19 et de rétablissement après la pandémie. Les participants ont demandé que les femmes et les filles soient associées à la conception et à la fourniture des services de santé et qu'elles soient habilitées à revendiquer leur droit à la santé. Ils ont mis en commun des stratégies et des bonnes pratiques pour une reprise post-COVID qui mette en avant la santé sexuelle et reproductive ainsi que les droits connexes, et un meilleur accès à la santé pour tous.

Le Bureau des femmes parlementaires s'est réuni les 20 et 24 mars. Il a consacré sa réunion du 20 mars aux délibérations du Forum et celle du 24 mars à dresser un bilan des résultats de la 144^e Assemblée dans une perspective de genre et à envisager ses futurs travaux. Il a tenu avec Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi qu'avec M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP et Champion mondial de la lutte contre les violences sexuelles en temps de conflit, un débat interactif portant sur la législation relative aux violences sexuelles commises en période de conflit et sur l'adoption d'une approche centrée sur les survivants.

Le Bureau a également entamé avec le Comité des droits de l'homme des parlementaires une réflexion commune visant à déterminer quels sont les meilleurs moyens d'aider les femmes à faire face aux actes de violence. L'élaboration d'un protocole spécial, adapté aux besoins des femmes plaignantes dans les cas de violences sexistes ou sexuelles, a été suggérée à cette occasion.

S'agissant de la composition du Groupe de travail qui sera créé conformément à la résolution de l'UIP intitulée *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*, adoptée à la 144^e Assemblée, le Bureau des femmes parlementaires a vivement recommandé que sa composition respecte la parité hommes-femmes et que des pays qui n'ont pas un intérêt particulier dans le conflit y soient représentés.

Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum des jeunes parlementaires a tenu séance le 21 mars. La réunion s'est déroulée sous la conduite de sa Présidente, Mme S. Albazar (Égypte). Cinquante-huit parlementaires (25 jeunes femmes et 33 jeunes hommes) de 40 pays, ainsi que des représentants de diverses organisations internationales, ont participé à la réunion. Le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont prononcé des allocutions d'ouverture.

Lors de leur examen du thème du débat général de l'Assemblée, les jeunes parlementaires ont estimé que les changements climatiques constituent une priorité centrale, voire existentielle. Les jeunes seront les principales victimes de cette crise, c'est pourquoi ils ont demandé à être pleinement associés aux décisions politiques pertinentes. Les membres du Forum ont souligné l'importance de la coopération internationale pour faciliter le transfert des technologies et des ressources entre pays en vue de renforcer la transition vers des énergies propres. Les jeunes parlementaires ont été confortés dans leur détermination à se pencher sur cette question par la décision de consacrer la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui se tiendra en Égypte en mai 2022, à l'action en faveur du climat. Cette Conférence s'inscrira dans le contexte d'un processus d'inclusion des jeunes venant en prélude à la COP27, qui se déroulera également en Égypte, en novembre 2022.

Les jeunes parlementaires ont débattu, dans la perspective des jeunes, des résolutions de l'UIP intitulées *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable* et *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*, ce qui leur a donné l'occasion d'attirer l'attention sur l'importance d'associer les jeunes aux processus de paix et de plaider en faveur de la résolution des conflits, y compris le conflit actuel en Ukraine. Ils ont aussi souligné que la coopération nord-sud est indispensable pour le transfert de technologies offrant aux jeunes un meilleur accès à l'éducation.

Les jeunes parlementaires ont échangé des informations concernant les progrès réalisés à l'échelon national en matière de représentation des jeunes grâce à de nouvelles mesures telles que la création de groupes de jeunes parlementaires, la formation à l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires et les activités de plaidoyer en faveur des quotas de jeunes et évoqué les succès rencontrés par les initiatives visant à abaisser l'âge auquel les jeunes sont autorisés à se porter candidat à des élections. Les activités visant à autonomiser les jeunes parlementaires menées sous les auspices de l'UIP se poursuivront, notamment sous la forme d'une série de réunions d'information et de formation en ligne.

Les jeunes parlementaires ont tenu une séance de questions-réponses sur les quotas de jeunes. Un bilan de la situation actuelle en matière de quotas a été dressé et les bonnes pratiques permettant l'établissement de quotas de jeunes efficaces ont été mises en exergue.

Le Forum a chargé sa Présidente, Mme S. Albazar (Égypte) d'élaborer un rapport de synthèse exposant le point de vue des jeunes sur la résolution qui sera examinée à l'occasion de la 145^e Assemblée.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires

La 168^e session du Comité des droits de l'homme des parlementaires s'est tenue du 19 au 23 mars. Mme A. Reynoso (Mexique), Présidente, M. S. Cogolati (Belgique), Vice-Président, M. N. Bako-Arifari (Bénin), M. S. Spengemann (Canada), Mme L. Dumont (France), Mme L. Quartapelle (Italie) et Mme C. Asiaín Pereira (Uruguay) ont pris part à cette session. M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo) et M. A. Caroni (Suisse) étaient empêchés.

Au cours de cette session, le Comité a examiné les cas de 253 parlementaires (dont 22 % de femmes) dans 14 pays. Parmi ces cas, deux faisaient l'objet d'un premier examen par le Comité dans les pays suivants : Brésil et République démocratique du Congo. Le Comité a également procédé à dix auditions avec plusieurs délégations et plaignants.

Le Comité a soumis des recommandations au Conseil directeur, pour l'adoption de [décisions](#) concernant la situation de 217 parlementaires des pays suivants : Bélarus, Égypte, Équateur, Eswatini, Libye, Myanmar, Ouganda, Palestine/Israël et Venezuela (République bolivarienne du).

2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a tenu une séance le 20 mars, en présence de huit de ses membres. Ceux-ci ont discuté de l'importance de mener, dans le cadre de leur mandat, un dialogue à l'appui de la collaboration entre pays, afin de réunir les conditions propices à la paix.

Les membres du Comité ont entendu le rapport du Secrétariat de l'UIP sur les activités du Comité et les informations reçues par l'UIP en rapport avec la situation au Moyen-Orient depuis la précédente réunion du Comité lors de la 143^e Assemblée en novembre 2021. Le Comité a souligné l'importance d'interactions régulières entre ses membres et avec le Secrétariat de l'UIP entre les réunions en guise de points sur l'évolution de la situation dans la région. Les membres du Comité ont déclaré que des points d'information réguliers sur les messages reçus leur donneraient les moyens de mieux évaluer la marche à suivre.

Dans le cadre de leur plan de travail pour la période 2022-2025, les membres du Comité sont convenus qu'il fallait qu'ils jugent de la réalité sur place en se rendant dans la région en juin 2022, ce qui leur permettrait de réunir des informations supplémentaires pour éclairer leurs travaux. Par ailleurs, évoquant les récents événements survenus en Europe, le Comité a observé qu'il devait se saisir de l'importante question de la sécurité alimentaire. Il a également été convenu qu'en phase avec la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026, il incombait au Comité de nouer des liens avec d'autres organes de l'UIP, notamment le Groupe de travail sur la science et la technologie et le Forum des jeunes parlementaires, en organisant des réunions conjointes sur des questions d'intérêt commun.

Sans pour autant oublier la place centrale qu'occupent dans leur mandat la question et le processus de paix israélo-palestiniens, les membres du Comité ont observé qu'il était important qu'ils se préoccupent de toutes les crises survenant dans la région du Moyen-Orient, notamment au Liban, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi que des accords de paix généraux entre pays de la région. Ils se sont réjouis du réchauffement manifeste des relations entre les pays de la région, preuve de l'efficacité du Comité.

Le Comité a entendu M. M. Bona, expert de l'Organisation européenne de recherche nucléaire (CERN), qui lui a présenté le nouveau webinaire de la série des Dialogues autour de la Science pour la paix, intitulé *Accroître les sources d'eau : les technologies hydriques face à la crise de l'eau au Moyen-Orient*. Ce webinaire ouvrira la voie à une manifestation dans le cadre des écoles de la Science pour la paix prévue en présentiel au CERN à Genève à la fin de l'année 2022. Les participants ont reconnu que la science pouvait contribuer au dialogue interculturel et aider à relever les défis régionaux en fournissant des solutions aux problèmes. Ils ont néanmoins observé qu'il était important de maintenir une perspective politique dans la recherche de résultats concrets sur les questions relatives au Moyen Orient.

3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 23 mars. La réunion a été ouverte par la Présidente sortante du Comité, Mme A. Vadai (Hongrie). Le Comité n'a pas pu élire son nouveau président, le quorum n'ayant été atteint à aucun moment de la réunion. Étaient présents les membres de l'Australie, du Bahreïn, de la Hongrie, de l'Iraq, du Kenya, de la République démocratique du Congo et de la République de Moldova.

Le Comité a entendu un bref exposé sur la situation des réfugiés ukrainiens. Au 21 mars, 3 557 245 Ukrainiens avaient fui le pays depuis le 24 février 2022.

Les membres du Comité ont réitéré l'importance du respect du DIH par toutes les parties à la guerre en Ukraine, à savoir que :

- les civils doivent être protégés, où qu'ils se trouvent, et des accords doivent être passés pour permettre leur évacuation sécurisée depuis les villes ou les zones de violence ;
- l'aide humanitaire doit être autorisée car, en application du DIH, les parties sont tenues de veiller à ce que les personnes sous leur contrôle aient accès à l'aide ;
- les infrastructures civiles doivent être épargnées par les attaques, notamment les hôpitaux, les écoles, les installations d'approvisionnement en eau et les infrastructures électriques ;
- les prisonniers de guerre et les civils détenus doivent être traités avec dignité et ne pas subir de mauvais traitements ni être exhibés en public, y compris par le biais d'images publiées sur les réseaux sociaux.

Les membres du Comité ont également souligné la nécessité de fournir assistance et protection aux réfugiés et un soutien aux pays d'accueil. Enfin, le Comité a réitéré l'importance du dialogue et de la résolution pacifique des conflits.

Le Comité a entendu un exposé sur les récents développements en matière de lutte contre l'apatridie et a été informé que la campagne *#J'appartiens* du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 est entrée dans sa dernière phase. Le HCR a décidé de mettre particulièrement l'accent sur les liens entre apatridie et développement. Il a encouragé les parlementaires à effectuer un suivi des engagements pris par leurs gouvernements respectifs lors du débat de haut niveau sur l'apatridie. Le HCR travaille également à la création d'une Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie. Les membres du Comité ont exprimé leur souhait de voir les parlements et l'UIP faire partie de cette Alliance.

Le Comité s'est félicité des futures manifestations mondiales en ligne que l'UIP et le HCR prévoient d'organiser sur les thèmes *Réfugiés et changements climatiques* et *Réfugiés et éducation*. Il a également salué la proposition du HCR d'organiser une mission de terrain sur la question des réfugiés en lien avec les changements climatiques lors de la prochaine Assemblée de l'UIP, qui se tiendra au Rwanda en octobre 2022.

Le Comité a discuté des activités qu'il mène conjointement avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour promouvoir l'adhésion aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et leur mise en œuvre. Le Comité s'est félicité de l'organisation de la manifestation mondiale qui se tiendra en ligne en juin 2022 pour commémorer le 45^e anniversaire du Protocole additionnel I, et a demandé que ce rendez-vous soit inscrit sur la liste des futures réunions de l'UIP.

Le Comité a eu un échange avec la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme P. Patten. La discussion a porté sur la mise en place de cadres juridiques destinés à prévenir et lutter contre les violences sexuelles en période de conflit et sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre desdits cadres. Le Comité a également attiré l'attention sur la question de la responsabilité des acteurs non étatiques et des poursuites à leur encontre, ainsi que sur la violence à l'égard des enfants et contre les hommes et les garçons. Le Comité est convenu de collaborer avec le Bureau de la Représentante spéciale et d'établir un programme de travail commun.

4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 45^e session le 23 mars. Étaient présents son Président, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) et Mme H. Ramzi Fayez (Bahreïn), qui remplaçait Mme L. Vasylenko (Ukraine).

Le Groupe a dressé le bilan de la représentation des femmes dans les parlements nationaux et à l'UIP. Il s'est notamment penché sur la composition des délégations assistant à la 144^e Assemblée. Au 24 mars, 38,9 % des délégués de l'Assemblée étaient des femmes, ce qui représente l'un des chiffres les plus élevés jamais atteints. Toutefois, ce pourcentage relativement élevé s'explique en partie par le nombre plus faible de délégués présents à Nusa Dua. Le Groupe a relevé avec inquiétude que certaines grandes délégations ne comportaient qu'une seule femme et les a encouragées à trouver un meilleur équilibre dans la représentation des deux sexes. Il a félicité les délégations de la 144^e Assemblée dans lesquelles le nombre d'hommes et de femmes était équilibré. À Nusa Dua, 30 délégations sur 101 (soit 29,7 %) étaient composées d'un nombre de femmes comparable à celui des hommes, c'est-à-dire composées de 40 à 60 % de femmes. Il s'agit d'un recul par rapport à la dernière Assemblée, au cours de laquelle ce chiffre était de 37,6 %.

Sur les 101 délégations présentes, 90 étaient composées d'au moins deux délégués, dont 13 ne comptaient que des hommes (14,4 %). De surcroît, trois délégations de deux délégués au moins étaient composées entièrement de femmes. Les 16 délégations exclusivement composées de représentants d'un seul sexe étaient celles des parlements des États suivants : Afghanistan, Australie, Bélarus, Belgique, Bénin, Cambodge, Chine, Grèce, Islande, Japon, Lettonie, Madagascar, Mexique, Pologne, République de Corée et Yémen. En outre, 11 délégations assistant à l'Assemblée ne comptaient qu'un seul membre. Au total, huit délégations ont été sanctionnées, contre quatre lors de la dernière Assemblée. Le Groupe a demandé à ce que, lorsqu'une délégation était frappée par une réduction du nombre de voix qui lui était attribué à l'Assemblée et au Conseil directeur parce qu'elle n'était pas composée de représentants des deux sexes, cette décision soit clairement annoncée au moment du vote.

Le Groupe s'est penché sur les bonnes pratiques existantes pour prévenir et lutter contre le sexisme et le harcèlement sexuel lors des réunions multilatérales et interparlementaires, dans l'optique d'élaborer un cadre déontologique de ce type pour les Assemblées et les autres réunions organisées par l'UIP. Le Groupe a décidé de concevoir au nom de l'UIP un cadre de cette nature comportant les éléments suivants : 1) validation du Code de conduite de l'ONU pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies ; 2) mandat donné au Secrétariat de l'UIP pour élaborer un plan de mise en œuvre allant de pair avec des mesures d'accompagnement précises en matière de prévention, de communication, de formation et de contrôle dans ce domaine et 3) création d'un mécanisme permettant le suivi régulier du plan de mise en œuvre par le Groupe. Les participants ont souligné qu'il est important pour l'UIP de continuer à encourager et soutenir les parlements nationaux dans l'élaboration de politiques de ce type au sein de leur propre institution.

Le Groupe a poursuivi sa discussion concernant les solutions à mettre en œuvre pour soutenir les parlements comportant peu de femmes, voire aucune. Il a tenu une réunion de dialogue avec la délégation du Parlement nigérian assistant à la 144^e Assemblée. La délégation a souligné les difficultés particulières auxquelles se heurtent les femmes engagées dans la vie politique du pays, notamment les normes sociales, culturelles et religieuses ancrées dans la tradition, qui les empêchent d'exercer des fonctions politiques, en particulier se présenter aux élections. L'absence de soutien de la part des partis politiques constituait aussi une difficulté. Le financement des campagnes électorales est un autre des obstacles majeurs entravant l'entrée des femmes dans la vie politique. Il faut autonomiser les femmes et les rendre financièrement indépendantes. La représentation des femmes à l'Assemblée nationale nigériane a toujours été faible. À l'heure actuelle, les femmes occupent 3,6 % des sièges à la Chambre des représentants et 7,3 % au Sénat. À ce jour, aucune des propositions visant à amender la Constitution nigériane en prévoyant des quotas de femmes ou des sièges réservés pour les femmes n'a été approuvée.

Le Groupe a incité les parlementaires nigériens à continuer à se mobiliser en faveur des projets d'amendement constitutionnel visant à autonomiser les femmes, dans l'optique que ces projets de loi puissent être adoptés avant les élections de 2023. Il a insisté également sur l'importance de la volonté politique et sur la nécessité de gagner le soutien et la participation des hommes occupant les plus hautes fonctions de l'État et dans les partis politiques. Le concours des ONG et la mobilisation des femmes sur le terrain sont également indispensables. Le Groupe a décidé d'assurer le suivi de la réunion en écrivant à la direction de l'Assemblée nationale pour lui proposer l'aide du Groupe du partenariat entre hommes et femmes et celle de l'UIP pour accroître la participation des femmes à la vie politique, tout particulièrement à l'Assemblée nationale. La réunion s'est conclue sur la décision d'organiser une réunion du Groupe pour poursuivre la discussion avec une délégation plus conséquente de parlementaires nigériens.

5. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif sur la santé s'est réuni le 20 mars. Quatre de ses dix membres ont pris part à la séance, à laquelle ont également participé les partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé, du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et d'ONUSIDA.

En tant que point focal pour la reddition de comptes par les parlements au sujet de la résolution sur la couverture sanitaire universelle (CSU) adoptée en 2019 par l'UIP, le Groupe consultatif a discuté des défis à relever en vue de garantir l'accès à la santé pour tous. Le rapport 2021 sur la reddition de comptes concernant la mise en œuvre de la résolution fait apparaître l'engagement continu des parlements. Plusieurs pays ont en effet pris des mesures pour améliorer la protection financière, élargir l'accès aux services de santé sexuelle et génésique et surveiller les répercussions de la pandémie de COVID-19. Le Groupe est convenu qu'il importe de lutter contre la pandémie en cours, tout en soulignant qu'une plus grande attention doit être accordée aux autres maladies et problèmes de santé qui ont été relégués au second plan. Les femmes, les enfants et les adolescents subissent les conséquences indirectes de la pandémie, notamment en raison de la perturbation des services de santé maternelle et de vaccination. Le Groupe est convenu que la CSU et le renforcement des systèmes de santé doivent occuper une place prépondérante dans les mesures de préparation aux pandémies. Les participants ont également souligné que l'évolution démographique et la gouvernance des systèmes de santé figurent parmi les principaux défis à relever pour mettre en œuvre la CSU. Pour atteindre des objectifs à long terme en matière de santé, il est essentiel d'effectuer des investissements durables et prévisibles dans ce domaine. Conformément à la nouvelle Stratégie de l'UIP, le Groupe continuera à jouer son rôle de responsabilisation en adoptant une approche plus ciblée concernant les difficultés d'accès aux services de santé selon les régions et en mettant davantage l'accent sur le renforcement des capacités des parlements nationaux.

Le Groupe a été informé du processus visant à élaborer un nouvel instrument international pour la préparation aux pandémies. Les participants ont souligné l'importance, pour les parlements, de prendre part à ce processus par l'intermédiaire de l'UIP et d'avoir accès aux données ainsi qu'aux informations relatives aux pratiques législatives et budgétaires des autres pays.

Enfin, les membres du Groupe ont élu à l'unanimité pour un mandat d'un an M. J.I. Echániz (Espagne) à la présidence du Groupe et Mme S. Núñez (Mexique) à la vice-présidence.

6. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est réuni le 21 mars, en présence de 11 de ses membres. Les membres ont élu une nouvelle Présidente, Mme J. Oduol (Kenya), et un nouveau Vice-Président, M. A. Dicter (Israël).

Les membres du Groupe ont été informés de la création des nouveaux outils technologiques d'information et de communication de l'UIP : une application mobile et une carte interactive. L'application mobile a été conçue pour faciliter les échanges entre les parlementaires et entre l'UIP et les parlements nationaux. Elle vise à favoriser la sensibilisation et à renforcer la visibilité en permettant de consulter les événements à venir ainsi que des documents, des nouvelles et des articles, entre autres. La carte interactive est un outil unique en son genre qui permet aux utilisateurs de consulter l'ensemble de la législation mondiale en matière de lutte contre le terrorisme. Les éléments qu'elle fournit sont issus d'une base de données à accès restreint qui établit un lien immédiat entre l'UIP et les parlements nationaux, notamment avec leurs commissions spécialisées dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent.

Les membres du Groupe ont été informés que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) avaient présenté des dispositions législatives types concernant les victimes du terrorisme, à l'occasion d'une réunion en ligne organisée le 4 février 2022 avec les responsables de ces deux organisations et ceux de l'UIP. L'objectif des dispositions législatives types est double. Celles-ci visent d'une part à servir de modèle pour réviser la législation et les procédures existantes relatives aux victimes du terrorisme, et, d'autre part, à systématiser et promouvoir l'échange d'informations entre les parlements à propos des bonnes pratiques.

Le Groupe a également discuté du plan d'action issu de la déclaration sur l'*Appel en faveur du Sahel*, adoptée lors du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme. Le plan s'articule autour de trois volets : l'aspect humain, le niveau étatique et le niveau régional. Chacun de ces volets est décliné en quatre grands domaines : développement, éducation, communauté et sécurité. Le plan d'action propose d'organiser quatre réunions, chacune portant sur l'un des grands domaines précités. Après les réunions, le Groupe organisera une conférence mondiale sous les auspices d'un secrétariat conjoint composé de parlements de la région. Prévue fin 2022, la conférence réunira des parlementaires ainsi que des représentants d'associations parlementaires régionales, d'institutions privées et publiques et des organismes de l'ONU concernés.

Le Groupe a entendu un exposé de l'intervenante invitée, Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Mme Patten a expliqué que la portée et l'impact croissants du terrorisme et de l'extrémisme violent constituent l'une des principales menaces actuelles pour la paix, la sécurité et la stabilité. L'extrémisme et le terrorisme n'affectent pas les hommes et les femmes de la même manière, et la violence sexuelle est de plus en plus utilisée comme un moyen de semer la terreur. En 2016, le Conseil de sécurité de l'ONU avait appelé à prendre "des mesures décisives et immédiates pour prévenir, réprimer [...], enquêter sur les actes qui ont été commis, [engager des poursuites] et établir les responsabilités". Or, la législation présente encore de nombreuses lacunes et les terroristes sont rarement poursuivis pour ces crimes. Mme Patten a indiqué que le Groupe pourrait jouer un rôle déterminant pour promouvoir l'examen de la législation nationale destinée à prévenir et à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et veiller au respect de celle-ci.

Les membres ont ensuite entendu l'intervention d'un deuxième intervenant invité, M. D. Cesselin, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), lequel a salué le plan d'action de l'*Appel en faveur du Sahel* tout en informant les membres de la situation difficile qui prévaut actuellement dans la région. M. Cesselin a indiqué le souhait de l'APF de rejoindre le Secrétariat conjoint de l'*Appel en faveur du Sahel*.

Les membres ont examiné le projet de plan de travail pour l'année 2022-2023 et le budget du programme de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Enfin, le Groupe a remercié la Chine et les Émirats arabes unis pour leurs contributions au budget, et a encouragé les membres à lever les fonds nécessaires pour mettre en œuvre le plan de travail.

7. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Groupe de travail sur la science et la technologie a tenu deux séances – le 4 février et le 22 mars. Treize membres ont participé à au moins l'une des deux séances.

Le Groupe de travail s'est félicité de la référence faite à la science dans la Stratégie de l'UIP 2022-2026, plus précisément dans l'objectif stratégique 3, qui consiste à "soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements". En effet, un changement réel pourra être opéré par l'établissement de ponts entre la politique et la science afin de favoriser la bonne gouvernance et la confiance. En intégrant la science dans sa Stratégie, l'UIP veille à ce que cette discipline soit prise en compte dans le processus décisionnel à tous les niveaux.

S'agissant du plan de travail du Groupe, les membres sont convenus de leur participation officielle à la conférence internationale sur la science, l'éthique et le développement humain, qui sera organisée au Viet Nam en septembre 2022 par les Rencontres du Vietnam en collaboration avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), le Parlement du Viet Nam et les organisateurs de l'Année internationale des sciences fondamentales au service du développement durable 2022. Les membres ont aussi prévu de se réunir en marge de cet événement. En participant à cette conférence, le Groupe de travail garantira la continuité du dialogue entre les parlementaires et la communauté scientifique. Le Groupe de travail a par ailleurs relevé l'importance de l'établissement d'un budget concret pour ses activités, afin qu'il puisse planifier ses travaux de manière appropriée.

Un expert du CERN, M. M. Bona, a informé le Groupe de travail du prochain webinaire organisé dans le cadre des Dialogues sur la Science pour la paix, intitulé *Accroître les sources d'eau : les technologies hydriques face à la crise de l'eau au Moyen-Orient*. Ce webinaire sera un prélude aux écoles de la Science pour la paix de l'UIP, qui se tiendront en principe en présentiel au CERN, à Genève, à la fin 2022. Les membres ont exprimé leur plein soutien à cette initiative qui contribuera à transformer les éléments de conflit entre les parties en facteurs de coexistence. Ils ont également reconnu l'importance et la pertinence de cette initiative, en particulier à la lumière des événements récents qui secouent l'Europe.

Lors de ses deux séances, le Groupe de travail a examiné le projet de Charte internationale sur l'éthique de la science et de la technologie. Cette Charte constituera un cadre déontologique sur l'application et l'utilisation de la science et de la technologie, et pourra servir de point de départ aux pays désireux de légiférer dans ce domaine. Le Groupe de travail est convenu que la Charte présentera non pas des obligations, mais des suggestions que les pays pourront mettre en œuvre en tenant compte de leur culture et de leur législation nationale. Il faudra en outre s'efforcer de rédiger ce document dans un langage simple, compréhensible et universel, afin qu'il soit accessible non seulement aux parlementaires et aux scientifiques, mais aussi au grand public.

Autres manifestations

1. Réunion des présidents des groupes géopolitiques et des présidents des commissions permanentes

Le 20 mars, le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont rencontré les présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes. Assistaient à cette réunion M. E. Mundela Kanku (République démocratique du Congo), Président du Groupe africain, Mme F. Bint Abdullah Zainal (Bahreïn), Présidente du Groupe arabe, M. Vu Hai Ha (Viet Nam), Président par intérim du Groupe Asie-Pacifique, Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente du Groupe Eurasie, M. B. Llano (Paraguay), Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, Mme A. Gerkens (Pays-Bas), Présidente du Groupe des Douze Plus, ainsi que M. M.B.M. Al-Ahbab (Qatar), Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Mme A. Mulder (Pays-Bas), Présidente de la Commission permanente du développement durable et M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Le Secrétaire général de l'UIP a présenté les principales conclusions du rapport rédigé par un consultant indépendant concernant le projet politique de l'UIP aux Nations Unies. Ce rapport s'est penché sur l'évolution des relations entre l'UIP et les Nations Unies au cours de ces vingt dernières années en tentant de mettre en lumière les défis et les opportunités pour l'avenir. Il a pris acte de la réussite de l'UIP pour aider les parlements à adopter des lois mettant en œuvre les accords mondiaux et à aborder des questions telles que les droits de l'homme, les changements climatiques et les Objectifs de développement durable (ODD). L'UIP s'est efforcée d'infléchir les décisions de l'ONU (en tentant de "combler le déficit démocratique dans les relations internationales"), démarche que le rapport a toutefois jugée peut-être un peu trop ambitieuse en recommandant plutôt à l'UIP de se concentrer sur l'aide à apporter aux parlements à l'échelon national pour qu'ils réussissent plus efficacement à influencer sur les prises de position de leur propre gouvernement à l'ONU. De surcroît, le rapport a suggéré que l'UIP se concentre sur un plus petit nombre de questions et de réévaluer le mandat et la structure de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies.

Le Secrétaire général a invité les présidents à débattre du rapport et de l'implication future de l'UIP dans les travaux de l'ONU au cours des réunions des groupes géopolitiques et des commissions permanentes et à faire remonter les informations de façon à permettre de constituer une feuille de route pour l'avenir à soumettre au Comité exécutif. La discussion qui a suivi a confirmé l'orientation stratégique adoptée dans la stratégie quinquennale de l'UIP, les participants confirmant leur engagement en faveur d'un approfondissement de la participation de l'UIP aux Nations Unies. Plusieurs groupes géopolitiques ont fait part des succès rencontrés à l'échelon national dans le suivi des résolutions de l'UIP, notamment, tout récemment, en ce qui concerne les changements climatiques et l'équité vaccinale, deux priorités de l'ONU et de l'UIP. Un groupe géopolitique a plaidé en faveur du renforcement du rôle joué par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, en suggérant qu'elle prenne les rênes du dialogue mené par l'UIP avec les Nations Unies. La proposition de resserrer le champ d'action de l'UIP, comme le prévoit la nouvelle Stratégie de l'UIP, a recueilli le soutien des participants. Les États membres étant représentés à l'ONU par des diplomates qu'ils nomment, l'UIP devrait plutôt continuer à aider les parlements à remplir leur mission de contrôle à l'échelon national. Les parlementaires ne peuvent pas diriger les travaux de l'ONU, mais l'ONU peut s'appuyer sur le partenariat avec l'UIP pour atteindre ses objectifs au nom des peuples.

Le Secrétariat a donné un aperçu du processus qui aboutira à la prochaine résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU portant sur cette question devrait être bientôt disponible, tout comme le projet de résolution que doit présenter le Portugal en tant que pays détenant la présidence de l'UIP. Tous les Membres ont été invités à collaborer avec leur Ministère des Affaires étrangères afin de recueillir un large soutien et un grand nombre de coparrainages en faveur de la résolution.

Le Président de l'UIP a également attiré l'attention des participants sur l'appel lancé à tous les Membres pour qu'ils renforcent la redevabilité de l'UIP à tous les échelons, comme le prévoit la nouvelle Stratégie de l'UIP pour 2022-2026. Il avait été prévu d'organiser, dans le cadre de l'Assemblée, un volet spécial du débat général sur la redevabilité donnant aux Membres l'occasion de faire part des mesures et des initiatives qu'ils avaient prises à titre de suivi des décisions adoptées à l'occasion de la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid (novembre 2021).

Les présidents des groupes et des commissions permanentes ont estimé qu'il était essentiel pour l'UIP de mieux mettre en valeur le résultat et l'influence de ses travaux aux échelons national, régional et mondial. Ils ont donné plusieurs exemples de bonnes pratiques et se sont engagés à continuer à insister sur ce point dans leurs groupes et commissions respectifs, en incitant les Membres à s'impliquer davantage.

2. Réunion-débat sur le thème *Tirer parti des pouvoirs budgétaires des parlements pour le bien des enfants* (Organisée conjointement par l'UIP et l'UNICEF)

En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Comité des droits de l'enfant, l'UIP a organisé, le 21 mars, une réunion-débat intitulée *Tirer parti des pouvoirs budgétaires des parlements pour le bien des enfants*.

Cette réunion a servi les objectifs suivants :

- Sensibiliser les parlementaires à la nécessité et aux possibilités d'agir, à l'échelon parlementaire, pour allouer des crédits budgétaires à la promotion et à la protection des droits de l'enfant ;
- Définir et mettre en commun, à toutes les phases du cycle budgétaire, les bonnes pratiques parlementaires susceptibles de servir d'inspiration pour améliorer la budgétisation en faveur des droits de l'enfant.

Souhaitant la bienvenue aux participants, Mme S. Kiladze, membre du Comité des droits de l'enfant, a félicité l'UIP et l'UNICEF pour l'organisation opportune de ce débat sur une question cruciale qui, malgré son importance, a souvent été laissée de côté dans le contexte de la reprise post-COVID-19. Elle a lancé un vibrant appel en faveur de la sensibilisation et de l'allocation de budgets suffisants pour permettre aux enfants d'échapper à cette tendance alarmante.

Dans son allocution liminaire, Mme D. Comini, Directrice régionale de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, a salué le partenariat de longue date entre l'UIP et l'UNICEF, grâce auquel ces organisations ont mené des activités importantes et ciblées dans des domaines très variés : projets de loi, allocations budgétaires, actions de sensibilisation et présentation d'informations sur les questions liées aux droits de l'enfant lors des Assemblées de l'UIP, entre autres. Elle a souligné le rôle essentiel que les parlementaires, en tant que représentants du peuple, devraient jouer en exprimant les opinions de tous les citoyens, y compris les enfants, dans les processus décisionnels. Dans la période post-COVID-19, tous les enfants doivent avoir accès à une éducation de qualité, à la santé et à la protection sociale, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD). Les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 doivent prendre en compte les besoins spécifiques des enfants. L'apprentissage mutuel est l'un des principaux moyens d'atteindre cet objectif.

M. A. Moechtar, Spécialiste de la politique sociale, bureau de l'UNICEF en Indonésie, a articulé sa présentation autour des points suivants :

- Une brève présentation de la Convention relative aux droits de l'enfant et du rôle des parlements pour assurer sa mise en œuvre, notamment par l'allocation de ressources suffisantes, dont le processus doit être transparent et inclusif ;
- Les meilleures pratiques en matière de budgétisation en faveur des enfants dans le monde ;
- Des informations sur les engagements de l'UNICEF dans divers pays d'Asie et sur ses activités spécifiques en Indonésie ;
- Des propositions de mesures que pourraient prendre les parlements dans le processus de budgétisation.

Mme D. Tahiraj, parlementaire albanaise, a fait part des bonnes pratiques en vigueur dans son pays, notamment le niveau constant des investissements publics en faveur des enfants ainsi que les divers mécanismes de contrôle existants. Elle a relevé le soutien décisif apporté par l'UNICEF à cet égard.

Mme P. Appiagyeyi, parlementaire du Ghana, a informé les participants du cadre juridique et politique remarquable que son pays a mis en place en vue de renforcer le développement des enfants, notamment la politique d'éducation de base universelle obligatoire et gratuite, la politique de développement de la petite enfance et la stratégie nationale de protection sociale. Ces dispositions tiennent compte des droits de l'enfant à des niveaux multisectoriels, notamment dans huit ministères qui ont pris des mesures en conséquence dans leurs budgets.

Les participants ont formulé les recommandations suivantes en ce qui concerne la mise à profit des pouvoirs budgétaires des parlements pour promouvoir et protéger les enfants :

- Sensibiliser les parlementaires à la nécessité de promouvoir les droits de l'enfant ;
- Faire des droits de l'enfant une priorité dans les travaux des parlements ;
- Fournir aux parlements une expertise et des mécanismes liés au processus de budgétisation y compris :
 - Des modèles de budgets favorables aux enfants et des analyses comparatives ;
 - Des modèles de programmes réussis liés à la budgétisation en faveur des droits de l'enfant.
- Créer des parlements d'enfants pour recueillir des informations relatives aux besoins des enfants ;
- Favoriser les partenariats avec les organisations internationales travaillant sur les questions liées aux droits de l'enfant, en particulier l'UNICEF et l'UIP ;
- Assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des budgets favorables aux droits de l'enfant ;
- Veiller à ce que les cadres nationaux de suivi des ODD incluent des indicateurs axés sur les enfants.

3. Atelier sur le thème *Plus jamais cela : Renforcer la préparation en matière de sécurité sanitaire pendant le rétablissement post-COVID-19 et au-delà* (Organisé conjointement par l'UIP et l'OMS)

Dans le contexte de leur collaboration de longue date, l'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont coorganisé cette séance afin d'examiner les perspectives offertes par la pandémie de COVID-19 pour consolider la participation parlementaire à la préparation en matière de sécurité sanitaire, et de promouvoir le dialogue entre les parlementaires, les ministères de la santé et l'OMS. La séance a été animée par le Dr G. Silberschmidt, Directeur du département Partenariats sanitaires et multilatéraux à l'OMS. Des allocutions liminaires ont été prononcées par le Dr T.A. Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS (par le biais d'un message vidéo), M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, et Mme P. Maharani, Présidente de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie. Tous les intervenants ont souligné l'absence généralisée de préparation à la pandémie de COVID-19, ainsi que le rôle essentiel joué par les parlements pour veiller à ce que les cadres internationaux de préparation soient traduits en lois et en stratégies au niveau national.

Le Dr J. Mahjour, Sous-Directeur général du département Préparation aux situations d'urgence à l'OMS, et la Dr S. Chungong, Directrice du département Préparation pour la sécurité sanitaire à l'OMS, ont présenté les instruments et mécanismes internationaux existants pour améliorer la préparation et la riposte aux pandémies, notamment le projet d'une nouvelle convention ou d'un autre instrument portant sur la préparation aux pandémies. Ils ont défini des points de départ pour l'engagement parlementaire et ont présenté les principaux éléments d'un nouveau guide UIP-OMS destiné aux parlementaires, qui sera lancé dans le cadre de la 144^e Assemblée de l'UIP.

Des représentants gouvernementaux d'Arabie saoudite et de Singapour ont exposé les leçons tirées par leurs pays dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et comment ces acquis pourraient guider les efforts de préparation. Ils ont souligné la nécessité de renforcer les capacités nationales tout en maintenant un certain degré de flexibilité dans les plans de préparation aux situations d'urgence pour faire face à des circonstances imprévues. Les Seychelles ont fait part de l'expérience de leur parlement, soulignant l'importance du leadership et de la collaboration entre les partis en période de crise.

Les intervenants ont appelé à la mise en place d'une plateforme permettant aux parlementaires de mettre en commun leurs expériences sur la manière dont les pays traduisent les réglementations internationales en lois nationales, ainsi qu'à un soutien de l'OMS pour fournir des conseils techniques aux parlements nationaux sur la préparation et la riposte aux situations d'urgence.

4. Atelier sur le thème *Agir en faveur de l'interdiction universelle des essais nucléaires* (Organisé conjointement par l'UIP et l'OTICE)

Le 22 mars, l'UIP et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) ont organisé un atelier conjoint sur le thème *Agir en faveur de l'interdiction universelle des essais nucléaires*, dont l'objectif était d'honorer les derniers États à avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et de nouer un dialogue stratégique avec les Membres de l'UIP n'ayant pas ratifié le TICE en vue de promouvoir le principe de son universalisation.

La modératrice de l'atelier était Mme B. Brenner, chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès de l'ONU et des autres organisations internationales à Vienne. Les intervenants qui se sont exprimés étaient M. L.F. Paulus, Vice-Président de la Chambre des représentants indonésienne, M. R. Floyd, Secrétaire exécutif de l'OTICE, et M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP. L'atelier, qui se déroulait à huis clos, a réuni les Présidents des Parlements de la Guinée équatoriale, du Népal, du Soudan du Sud et du Timor-Leste, accompagnés de leurs délégations respectives, ainsi que les délégations du Bahreïn, du Bélarus, de l'Indonésie et de la République arabe syrienne.

M. R. Floyd, Secrétaire exécutif de l'OTICE, a souligné le caractère essentiel du TICE, non seulement pour la paix mondiale, mais aussi pour préserver la nature en général et la vie maritime en particulier, y compris en évitant les tsunamis. La guerre en Ukraine et la menace nucléaire brandie par la Fédération de Russie illustrent la nécessité d'interdire totalement les essais nucléaires en compliquant la tâche des puissances nucléaires souhaitant moderniser leur armement nucléaire, ainsi qu'en évitant que les États ne possédant pas l'arme nucléaire ne la fabriquent. Sur le plan technique, la ratification du TICE donne aux signataires l'accès à des données extrêmement précises sur le plan sismique et de l'évolution de la vie maritime, ainsi qu'à toutes les autres données importantes pour la population et l'écosystème d'un pays.

M. L.F. Paulus, Vice-Président de la Chambre des représentants indonésienne, a expliqué les mesures prises par l'Indonésie pour signer et ratifier le TICE et souligné la détermination de l'Indonésie à mettre pleinement en œuvre le Traité.

M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a mis en valeur l'engagement fort de l'UIP en faveur de la paix et de la sécurité, thèmes ayant présidé à la création de l'Organisation. Il a rappelé que les Membres de l'UIP appelaient déjà à un monde exempt d'armes nucléaires avant même la création de l'OTICE. La Stratégie de l'UIP 2022-2026 met l'accent sur les activités multilatérales de ses Membres, la coopération avec l'OTICE en étant la parfaite illustration. Il a remercié les parlements présents de leur soutien indéfectible pour un monde exempt d'armes nucléaires et pour les mesures importantes qu'ils ont prises au sein de leur propre parlement et avec leurs gouvernements respectifs. L'UIP reste à leurs côtés pour les soutenir dans cet engagement.

Au cours de la discussion, les délégués de la République arabe syrienne, du Népal, du Timor-Leste, de la Guinée équatoriale, du Bahreïn et du Soudan du Sud ont tous souligné l'importance que leur pays et leur parlement accordent au TICE. Ils ont aussi expliqué à quel stade ils en étaient arrivés de la signature, de la ratification et de la mise en œuvre du TICE. Les participants ont fermement appuyé l'interdiction des essais nucléaires et encouragé les pays qui n'avaient pas encore ratifié le TICE à le faire dans les meilleurs délais.

Lors de la clôture, une épinglette d'honneur de l'OTICE a été décernée au Secrétaire général de l'UIP.

5. Réunion-débat sur le thème *Coopération internationale pour poursuivre la corruption et recouvrer les avoirs volés* (Organisée conjointement par l'UIP et l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC))

Le 22 mars, l'UIP et l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) ont organisé une réunion-débat sur le thème *Coopération internationale pour poursuivre la corruption et recouvrer les avoirs volés*. S'appuyant sur les divers travaux menés par les parlements et les parlementaires pour lutter contre la corruption, la réunion-débat était axée sur la voie à suivre pour renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Largement suivis, les débats et la séance de questions-réponses se sont déroulés en présence d'un modérateur. Les participants ont salué avec emphase la coopération entre l'UIP et la GOPAC et ont remercié l'UIP d'avoir programmé une réunion-débat sur le sujet.

La réunion a été animée par M. J. Hyde, Secrétaire de la GOPAC. Des intervenants venus de différentes régions du monde et connaissant bien les besoins et les mécanismes liés à la lutte contre la corruption à grande échelle, se sont exprimés, notamment M. F. Zon, membre de la Chambre des représentants de l'Indonésie, Vice-Président de la GOPAC et Président des Parlementaires de l'Asie du Sud-Est contre la corruption (SEAPAC, section régionale de la GOPAC), Mme R. Zaharieva, Coordinatrice, Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption (Réseau GlobE) sous les auspices de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), qui a participé à distance, Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande), membre de la Chambre des représentants, fervente défenseuse des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, et M. L. Syarif, membre du Sous-Comité pour l'Asie-Pacifique de l'ONG *Integrity Initiatives International*, expert de la lutte contre la corruption et des questions de bonne gouvernance et de transparence. M. A.F. Al-Marri (Qatar), Président de la GOPAC, a ouvert la réunion dans un message vidéo.

Les trois questions suivantes ont servi de fil conducteur à la discussion : Quelles initiatives ont contribué efficacement à la lutte contre la corruption ? Que peuvent faire les parlements pour promouvoir le recouvrement d'avoirs volés ? Et que peuvent faire ensemble l'UIP et la GOPAC pour veiller à ce que des engagements internationaux soient pris en la matière ?

Les intervenants et les participants ont souligné le rôle essentiel des parlements dans la lutte contre la corruption, en particulier dans l'adoption de lois qui ciblent effectivement la corruption à grande échelle. Si, d'une part, un certain nombre d'avancées essentielles ont été réalisées, d'autre part, la corruption à grande échelle continue de s'étendre et les gouvernements continuent de rencontrer des difficultés en matière de recouvrement d'avoirs volés.

Il a été fait allusion à plusieurs reprises aux "Panama Papers" et à la déclaration de Kofi Annan selon laquelle "si la criminalité traverse les frontières, la répression doit aussi les traverser". Plusieurs intervenants, anciens juges ou membres d'organes d'enquête pénale, ont évoqué les obstacles qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre effective des lois nationales contre la corruption. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, les efforts déployés pour geler les avoirs des oligarques ont été mentionnés. La plateforme en ligne GlobE, sous les auspices de l'ONUSUD, qui relie 56 pays et différents experts indépendants, a été présentée. Les délégations de la région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique ont salué les nouvelles initiatives et ont expliqué les défis auxquels elles sont confrontées dans leur région.

En conclusion, les intervenants de l'UIP et de la GOPAC ont exprimé leur engagement à poursuivre la lutte contre la corruption.

6. Présentation du *Rapport parlementaire mondial*

Le [troisième Rapport parlementaire mondial](#), préparé conjointement par l'UIP et le PNUD sous le titre *Associer le public aux activités du parlement*, a été présenté dans le cadre d'un segment spécial de l'Assemblée, le 22 mars.

Cette présentation avait les buts suivants :

- informer les dirigeants parlementaires des Parlements membres du contenu du rapport, de ses conclusions, des recommandations et des outils pratiques qu'il contient ;
- faire connaître le réseau que l'UIP se propose de créer autour de la question de l'engagement du public, et encourager les parlementaires à y adhérer ;
- inciter les parlements à redoubler d'efforts pour promouvoir l'engagement du public.

Dans leurs allocutions liminaires, M. D. Pacheco, Président de l'UIP, et M. A. Steiner, Administrateur du PNUD (en vidéo), ont présenté le Rapport parlementaire mondial. Celui-ci a été conçu pour répondre au sentiment de distance croissante entre les citoyens et leurs parlements, avec pour principal objectif de resserrer les liens entre les parlements et les populations qu'ils représentent. Les deux orateurs ont confirmé que leurs institutions étaient prêtes à apporter leur appui aux parlements pour promouvoir l'engagement du public.

Les représentants de l'UIP, M. A. Richardson, et du PNUD, M. C. Chauvel, ont exposé les grandes lignes du rapport. S'agissant de l'engagement du public, il préconise de mettre l'accent sur cinq grandes idées : prendre les jeunes au sérieux, ne laisser personne de côté, tirer parti de la technologie, encourager l'innovation et agir ensemble pour mutualiser les expériences et les bonnes pratiques. Le rapport comprend des études de cas et des bonnes pratiques et débouche sur des recommandations à l'intention des parlements et des parties prenantes.

Quatre intervenants ont pris la parole au nom des parlements faisant l'objet, dans le rapport, d'une étude de cas sur l'engagement du public :

- Mme S. Lucas, Vice-Présidente du Conseil national des Provinces de l'Afrique du Sud
- M. R. Epeli Nailatikau, Président du Parlement de la République des Fidji (message vidéo)
- Mme H. Baldwin, Présidente du Groupe interparlementaire britannique
- Mme W. Andrade, Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, membre de l'Assemblée nationale de l'Équateur.

Les intervenants ont salué le rapport, soulignant la volonté politique d'une plus large implication du public et le besoin de systèmes efficaces et de personnel qualifié à l'appui de cette entreprise. Ils ont réaffirmé leur détermination de promouvoir l'engagement du public dans leurs parlements.

Les participants ont exprimé leur avis dans le cadre du segment spécial, par le biais d'une enquête en ligne. Les résultats de celle-ci font apparaître un sentiment positif d'une tendance à la hausse de la participation du public. Les délégués ont qualifié de prioritaires les efforts pour davantage associer les jeunes, les femmes, les groupes minoritaires, les personnes handicapées et les populations rurales à leurs travaux.

Le segment spécial s'est terminé par un appel à l'action du Secrétaire général de l'UIP encourageant les Parlements membres à :

- réviser leur stratégie en matière d'engagement du public ;
- adhérer au réseau créé autour de cette question et faire campagne en faveur de l'implication du public dans leurs travaux ;
- mutualiser les bonnes pratiques entre parlements pour favoriser l'apprentissage entre pairs ;
- contribuer à une évolution positive : les parlementaires sont des acteurs clés qui ont le pouvoir de faire des parlements des institutions inclusives, réactives et participatives.

7. Lancement du guide *Renforcer la préparation aux situations d'urgence sanitaire : le Règlement sanitaire international (2005)*

L'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont publié ensemble un guide intitulé : [*Renforcer la préparation aux situations d'urgence sanitaire : le Règlement sanitaire international \(2005\)*](#). Il s'agit du 34^e guide à l'usage des parlementaires publié par l'UIP. Dr T.A. Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS (en vidéo), et M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, ont présenté le guide pour son lancement au cours de la 209^e session du Conseil directeur, en présence de la Présidente de la Chambre des représentants de l'Indonésie, Mme P. Maharani.

Ils ont invité les parlementaires à assumer efficacement leur rôle de leader et à tirer les enseignements de la pandémie de COVID-19 en veillant à ce que le monde soit prêt à réagir lors de futures urgences sanitaires. Le Guide se réfère au cadre que constitue le Règlement sanitaire international (RSI), instrument du droit international visant à prévenir la propagation des maladies à l'échelon international et à guider la réponse de santé publique une fois le risque matérialisé. Ce guide a vocation à présenter aux parlementaires et au personnel parlementaire la notion de sécurité sanitaire et le RSI, en insistant sur leur importance, et en précisant sur quelles prérogatives et possibilités les milieux parlementaires peuvent s'appuyer pour donner la priorité à la préparation aux urgences sanitaires et l'améliorer.

Élections et nominations

1. Vice-Présidents de l'UIP

Le membre suivant du Comité exécutif a été désigné comme vice-présidente de l'UIP représentant le Groupe des Douze Plus :

- Mme C. Widegren (Suède)

2. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu la représentante régionale suivante au Bureau des femmes parlementaires :

Groupe Eurasie

- Mme G. Karelova (Fédération de Russie) en remplacement de Mme E. Afanasieva (Fédération de Russie) pour terminer le mandat qui arrivera à échéance en avril 2025.

3. Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum des jeunes parlementaires a élu le membre suivant à son Conseil :

Groupe arabe

- M. M. Alajmi (Koweït) en remplacement de M. Al-Kattan (Koweït) pour terminer le mandat qui arrivera à échéance en avril 2023.

4. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Conseil directeur a élu le membre suivant pour un mandat de cinq ans qui arrivera à échéance en avril 2027 :

- M. E. Blanc (France)

5. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Conseil directeur a élu le membre suivant pour un mandat de quatre ans qui arrivera à échéance en avril 2026 :

- Mme N.W.T. Makwinja (Botswana)

6. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Groupe consultatif a élu Mme J. Oduol (Kenya) au poste de présidente et M. A. Dicter (Israël) au poste de vice-président.

Un poste demeure vacant pour un membre du Groupe Eurasie.

7. Bureaux des commissions permanentes

Les commissions permanentes ont élu les membres suivants à leurs Bureaux respectifs :

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Mme L. Crexell (Argentine) pour terminer le mandat de l'Argentine arrivant à échéance en avril 2023.

Groupe africain

- M. M.A. Bouchouit (Algérie) en remplacement de M. A. Kharchi (Algérie) pour terminer le mandat qui arrivera à échéance en avril 2023.

Commission permanente du développement durable

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. R. Lozano (Uruguay) a été élu pour un premier mandat qui arrivera à échéance en avril 2024.

Un poste demeure vacant pour un membre du *Groupe Eurasie*.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Groupe arabe

- Mme H.H. Al-Sulaiti (Qatar) a été élue pour un premier mandat qui arrivera à échéance en avril 2024.

8. Rapporteurs à la 146^e Assemblée

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a nommé Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) et M. J. Cepeda (Espagne) co-rapporteurs pour le thème d'étude *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*.

La Commission permanente du développement durable a nommé M. C. Hoffman (Allemagne) et Mme H. Gavit (Inde) co-rapporteurs pour le thème d'étude *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*.

Médias et communication

Presse et médias traditionnels

La 144^e Assemblée de l'UIP a été largement suivie par les médias, notamment la presse nationale indonésienne qui était nombreuse à y assister. Un bulletin d'information aux médias, un communiqué de presse portant spécifiquement sur la résolution du point d'urgence sur la guerre en Ukraine et un communiqué de presse de clôture envoyés aux milliers de journalistes de la base de données de l'UIP ont également contribué à générer une couverture plus internationale, y compris de la part de certaines des principales agences de presse.

En partenariat avec l'équipe média de la Présidente de la Chambre des représentants de l'Indonésie, l'équipe de la Communication de l'UIP a organisé des conférences de presse d'ouverture et de clôture, auxquelles ont assisté environ 50 représentants des médias, principalement de la presse indonésienne ainsi que des correspondants internationaux.

Des délégations de médias nationaux ont également couvert l'Assemblée selon leur perspective nationale, ce qui a permis une couverture étendue en Afrique du Sud, en Arménie, à Bahreïn, aux Émirats arabes unis, au Koweït, au Viet Nam et au Zimbabwe.

Le Président de l'UIP a également été interviewé par CNN Indonésie.

Diffusion en direct et extraits vidéo

La diffusion en direct des débats de l'Assemblée, du Conseil directeur et du Forum des femmes parlementaires, ainsi que la couverture éditoriale de l'Assemblée par l'UIP, ont généré de nombreuses visites sur le site web de l'UIP et sur la plateforme YouTube.

Près de 10 000 personnes ont regardé les diffusions en direct, principalement depuis l'hémisphère sud (contre environ 4 000 personnes lors de la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid, en Espagne).

Les 10 pays qui ont généré le plus grand nombre de visiteurs sont les suivants :

1. Indonésie
2. Ouganda
3. Thaïlande
4. Timor-Leste
5. Népal
6. Inde
7. États-Unis d'Amérique
8. Luxembourg
9. Afrique du Sud
10. Bangladesh.

La période de plus forte affluence a eu lieu le lundi 21 mars lors du débat sur la résolution émanant du point d'urgence sur la guerre en Ukraine. Ce pic peut également s'expliquer par le fait que le site web de l'UIP a été hors service pendant environ 8 heures en raison d'une attaque DDoS, qui a incité les internautes à se tourner vers la chaîne YouTube de l'UIP pour suivre les débats.

La diffusion en direct a été regardée principalement par de jeunes hommes (69 % des visiteurs étaient des hommes et 81 % avaient moins de 45 ans).

Grâce à un personnel plus nombreux, l'équipe de la Communication a pu proposer des extraits vidéo de certaines interventions en plénière. Ce service s'est avéré extrêmement populaire et a constitué un moyen efficace pour les Membres d'amplifier les messages de l'Assemblée à travers leurs propres plateformes de communication et de réseaux sociaux. Une trentaine d'extraits ont été demandés et envoyés aux délégations afin d'être rediffusés au niveau national.

Réseaux sociaux

Sur les réseaux sociaux, l'équipe de la communication de l'UIP a mené une vaste campagne, publiant des tweets de fond sur les différents événements, discours, extraits sonores et publications. L'équipe a activement encouragé les parlementaires présents à s'engager et à amplifier les échanges.

Le mur de réseaux sociaux my.walls.io/IPU a de nouveau connu un grand succès en utilisant le hashtag de l'événement #IPU144, ce qui a encouragé les parlementaires et les autres participants à poster fréquemment ainsi et a stimulé une saine "concurrence" entre eux pour que leurs messages apparaissent sur le grand écran de la salle plénière.

Les résultats ont été encourageants comme le montrent les statistiques ci-dessous couvrant la période du 16 au 25 mars :

TWITTER – 93 publications

126 000 impressions (moyenne de 12 000 par jour, plus du double par rapport à la semaine précédente)

4 200 engagements (augmentation de 60 % par rapport à la semaine précédente)

Le taux d'engagement le 25 mars était de 5,5 % (double de notre moyenne)

10 000 mentions de comptes tiers

106 000 visites de profil

535 nouveaux abonnés (mois de mars)

[Meilleure mention](#) (10 300 engagements)

[Meilleur nouvel abonné](#)

INSTAGRAM – 55 publications

985 engagements (taux d'engagement de 4,45 %)

22 000 impressions (augmentation de plus de 50 % par rapport à la semaine précédente)

FACEBOOK – 50 publications

476 engagements (taux d'engagement de 5,5 %)

20 000 impressions (augmentation de 25 % par rapport à la semaine précédente)

LINKEDIN (statistiques avec deux jours de retard, donc au 22 mars) – 11 publications

3 300 impressions

Stand de communication

Un stand de communication reflétant l'image de l'UIP a permis de donner de la visibilité aux dernières publications de l'UIP, en particulier la nouvelle Stratégie de l'UIP 2022-2026.

L'ensemble des publications disponibles sur le stand ont été distribuées – rapidement dans certains cas – ce qui démontre qu'il existe toujours une réelle demande pour les versions papier des publications de l'UIP, notamment de la part des pays en développement ayant un accès limité à Internet.

Photos

En étroite collaboration avec les photographes mandatés par le parlement hôte, l'équipe de la Communication de l'UIP a trié des milliers de photos chaque jour et les a postées sur le compte Flickr de l'UIP. Des milliers de photos ont été téléchargées chaque jour par les Parlements membres, puis utilisées pour amplifier le message de l'Assemblée auprès des publics nationaux.

Membres de l'Union interparlementaire*

Membres (178)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras**, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée**, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (14)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA), Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement européen et Parlement panafricain.

* À la clôture de la 144^e Assemblée

** Membres non participants (tous droits suspendus)

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 144^e Assemblée

1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 144^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*
4. *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
5. *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*
(Commission permanente du développement durable)
6. Rapports des Commissions permanentes
7. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale ; et pour la Commission permanente du développement durable à la 146^e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
8. Point d'urgence : *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*

Déclaration de Nusa Dua

Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques

*que la 144^e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

Nous, parlementaires, réunis lors de la 144^e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (Indonésie), reconnaissons qu'il est urgent d'agir pour traiter la crise climatique. Les changements climatiques représentent une menace existentielle pour l'humanité et il est impératif d'intervenir d'urgence pour en réduire les plus graves effets.

Nos structures économiques actuelles, nos pratiques d'usage de l'énergie et nos systèmes alimentaires ont des conséquences dévastatrices dans toutes les régions du monde. Celles-ci se traduisent notamment par l'élévation des températures, la multiplication d'événements météorologiques extrêmes, la montée du niveau de la mer et la perte de biodiversité. Inondations et cyclones ont causé des déplacements de population à grande échelle en Asie du Sud. En Afrique orientale et australe, des sécheresses récurrentes ont provoqué la perte répétée de récoltes et une insécurité alimentaire de grande ampleur. Dans toute la région Pacifique, les petits pays de faible altitude voient leur territoire réduit par l'élévation du niveau de la mer.

Les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montrent que l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 ou même 2° C sera impossible à atteindre sans une réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre¹, et que des dommages irréversibles, dus aux changements climatiques, sont déjà constatés². L'emploi de combustibles fossiles, le développement de l'élevage de bétail et la déforestation sont des causes majeures de l'augmentation des émissions. L'application de l'Accord de Paris³, traité international historique et juridiquement contraignant sur les changements climatiques, est essentielle pour garantir que les pays procèdent à des réductions rapides et radicales de leurs émissions et réussissent à rendre le monde climatiquement neutre d'ici à 2050.

En tant que parlementaires, nous devons impérativement veiller à la réalisation des engagements relatifs au climat inclus dans l'Accord de Paris et dans d'autres accords internationaux, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs de développement durable. En notre qualité de représentants du peuple, il nous incombe de veiller à la satisfaction des besoins des populations, en particulier de celles qui sont en première ligne face aux changements climatiques. Nous savons que la lutte contre les changements climatiques a un coût, mais celui de l'inaction est bien plus élevé encore.

Le message de la science est clair et instructif : pour que l'objectif d'une augmentation limitée à 1,5 degré reste à notre portée, nous devons impérativement réduire à zéro les émissions nettes, en produisant une quantité de dioxyde de carbone inférieure à celle que nous retirons de l'atmosphère, avant d'aborder la seconde moitié de ce siècle. Nous devons exercer une forte impulsion politique en faveur de la mise en place du cadre nécessaire pour atteindre zéro émission nette.

L'insuffisance du financement consacré au climat reste un obstacle majeur à une action climatique efficace, en particulier pour les pays en développement. Les pays développés doivent concrétiser d'urgence leur promesse de combler ce déficit de financement. On considère généralement, en effet, que l'engagement d'apporter 100 milliards de dollars pour financer l'action climatique avant 2020 n'a pas été honoré. Or, il est nécessaire qu'un financement abondant, pérenne et prévisible de l'action climatique, notamment destiné aux efforts d'adaptation, soit fourni aux pays en développement, compte tenu des conclusions du rapport récemment publié par le Groupe de travail II du GIEC⁴. Le financement des mesures d'atténuation doit impérativement se doubler d'un budget équivalent consacré aux efforts d'adaptation. L'intensification des investissements d'adaptation devra concerner prioritairement les pays

¹ www.ipcc.ch/2021/08/09/ar6-wg1-20210809-pr

² report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_FinalDraft_FullReport.pdf

³ unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

⁴ report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_FinalDraft_FullReport.pdf

les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les autres pays particulièrement exposés, notamment ceux qui sont enclavés, montagneux ou à faible altitude. Alors qu'ils ont souvent un très faible niveau d'émission de gaz à effet de serre, les pays en développement n'en paient pas moins un très lourd tribut aux changements climatiques. Les pays développés ont l'impérieuse responsabilité non seulement de réduire leurs propres émissions, mais aussi de s'assurer que les ressources et les technologies nécessaires à la lutte contre les changements climatiques sont mises à la disposition des pays en développement à faible émission.

Nous nous engageons donc à faire usage de tous les pouvoirs à notre disposition pour garantir la mise en place de lois efficaces et des budgets nécessaires pour renforcer les mesures climatiques, notamment en appuyant la transition vers des énergies propres et les efforts d'adaptation. Nous devons en outre passer au crible la réponse apportée par nos gouvernements à la crise climatique et leur demander des comptes sur la façon dont ils mettent en œuvre les accords et les politiques en matière de changements climatiques, sur le plan national et international.

En tant que représentants du peuple, nous nous engageons à répondre aux besoins des populations que nous représentons, en particulier de celles qui sont les plus exposées aux risques d'impact des changements climatiques qui se posent. Nous prenons acte de la nécessité de maintenir un dialogue ouvert et constructif avec les citoyens afin de discuter des problèmes climatiques. Nous devons aussi associer les citoyens, y compris les jeunes et les associations de la société civile qui les représentent, aux processus parlementaires officiels, tels que les auditions et l'examen des nouvelles lois sur le climat.

Renforcer les dispositions nationales pour tenir les engagements internationaux

S'agissant des changements climatiques, il incombe aux parlements de veiller à la mise en place de lois nationales robustes et ambitieuses, directement en phase avec l'Accord de Paris (y compris les contributions déterminées au niveau national qu'il prévoit), les Objectifs de développement durable, ainsi que les politiques et les stratégies nationales relatives au climat et au développement. De fait, les progrès en matière d'action climatique et de développement durables sont interdépendants. C'est pourquoi nous nous engageons à adopter et à appliquer des lois qui se renforcent mutuellement dans ces domaines.

Tandis que, dans différentes parties du monde, des pays soulignent la nécessité de prendre des mesures climatiques plus énergiques, la 26^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) a récemment réaffirmé l'insuffisance du niveau d'ambition actuel ainsi que des mesures de mise en œuvre visant à traduire les engagements en actes. Il nous faut, dès à présent, adopter des lois et des politiques nationales conçues pour supprimer le hiatus entre les ambitions et la mise en œuvre.

Pour viser plus haut, nous nous engageons à consacrer dans la législation un objectif de zéro émission nette et à mettre en place un cadre juridique relatif aux émissions. Au niveau national, les cadres législatifs et politiques relatifs au climat doivent intégrer des objectifs clairs assortis de délais de réalisation afin de faciliter la supervision et la reddition de comptes.

Accélérer la transition vers des énergies propres, en vue d'une reprise "verte" après la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes conséquences d'ordre sanitaire, social et économique. Malgré ces difficultés, la période de reprise nous offre une formidable occasion d'apporter des changements fondamentaux à nos systèmes énergétiques actuels qui ne sont pas durables. Ces changements sont absolument indispensables pour réussir à contenir l'élévation des températures avant qu'il ne soit trop tard.

Il nous faut accélérer la transition vers les énergies propres pour réduire les changements climatiques. Dans cette optique, nous devons procéder à une importante réallocation des ressources, au détriment des sources d'énergie très polluantes, comme les combustibles fossiles, et au bénéfice des énergies renouvelables. En tant que parlementaires, il nous incombe de voter des lois qui favorisent les investissements verts et prévoient des allocations budgétaires prioritaires pour les activités à faible intensité de carbone, notamment dans le cadre des paquets de mesures de reprise post-COVID-19. Nous devons mieux faire connaître les avantages économiques de la transition vers les énergies

propres et son potentiel de création de millions d'emplois. Il nous faut arrêter de subventionner les combustibles fossiles et augmenter le coût des autorisations d'émission. La crise énergétique actuelle, qui fait flamber les prix des combustibles fossiles, rend d'autant plus urgente la transition vers les énergies renouvelables. Dans le cadre de ce processus, nous pourrions envisager l'usage de l'énergie nucléaire, en tant que source d'énergie propre.

Les efforts que nous déployons pour augmenter les investissements dans les énergies renouvelables doivent s'accompagner d'un engagement équivalent de recherche d'un accès universel à des énergies bon marché et propres, en prêtant particulièrement attention aux possibilités d'accès des groupes les plus pauvres de la société. Nous devons veiller à ce que la transition énergétique soit juste et inclusive et n'ait pas de conséquences disproportionnées ni sur les pays en développement ni sur les groupes marginalisés ou sous-représentés. Nous devons prendre en compte les implications économiques de la transition des plus vulnérables vers les énergies propres et encourager la création d'emplois de remplacement pour les personnes qui travaillaient jusque-là dans l'industrie des combustibles fossiles. L'économie verte doit aussi être une économie juste.

Vers une action climatique inclusive

L'impact des changements climatiques n'est pas le même pour tous. Les groupes sociaux marginalisés et sous-représentés, notamment les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les groupes minoritaires et les personnes en situation de handicap, souffrent particulièrement des effets des changements climatiques en raison de l'inégalité de l'accès aux droits socio-économiques et politiques. La crise climatique exacerbe les inégalités. Les changements climatiques risquent d'accroître la nocivité des normes de genre et de créer des dynamiques ayant un impact négatif sur les femmes et les filles et augmentant de ce fait leur exposition à l'insécurité alimentaire et aux actes de violence sexuelle.

Il nous incombe de répondre aux besoins des populations les plus exposées en prenant des mesures climatiques positives. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons à aborder le cadre juridique de l'action climatique dans une optique d'inclusion sociale, attentive aux plus pauvres et sensible au genre, afin que ce cadre soit véritablement exhaustif, efficace et durable. La recherche montre qu'une représentation élevée des femmes dans les parlements nationaux induit les pays concernés à adopter des politiques climatiques plus énergiques⁵. On constate cependant un déficit de femmes dans les sphères politiques au niveau national comme au niveau mondial. Nous sommes déterminés à accroître la participation des femmes à la politique dans l'intérêt de l'égalité des sexes et d'une action climatique inclusive.

Nous devons aussi adopter des solutions climatiques inclusives qui puissent réduire le risque encouru par les groupes marginalisés et sous-représentés et leur exposition aux changements climatiques, tout en leur donnant les moyens de devenir eux-mêmes des chefs de file en matière de climat. Dans de nombreuses parties du monde, les jeunes sont déjà à la pointe du mouvement pour le climat et il nous incombe de renforcer le dialogue intergénérationnel pour faire en sorte que soient satisfaites les exigences légitimes des jeunes qui aspirent à jouir d'une planète en bonne santé.

La crise climatique a des répercussions sur les droits de l'homme. À cause des changements climatiques, des populations sont contraintes à se déplacer et à se déraciner, en particulier celles qui se trouvent dans des situations de conflit et de pénurie. De ce fait, les questions de déplacement interne et de migration climatiques suscitent des craintes croissantes. En 2020, on estimait déjà à 7 millions le nombre des personnes déplacées par des catastrophes, notamment dues à des changements climatiques, en particulier en Asie et dans le Pacifique, en Afrique subsaharienne et dans les Amériques⁶. Il est impératif de veiller au respect des droits des personnes qui sont déplacées à cause des changements climatiques. En octobre 2021, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté une résolution historique qui reconnaît pour la première fois comme un droit de l'homme le fait de disposer d'un environnement propre, sain et durable⁷. Par ailleurs, les jeunes et les générations à venir ont tout autant le droit de disposer d'une planète en bonne santé que les générations précédentes. Pourtant ce droit est manifestement bafoué. Afin de promouvoir la justice environnementale et intergénérationnelle, nous nous engageons à tenir compte de ces questions, à les transposer dans nos législations nationales et à garantir que des comptes soient rendus quand ces droits sont violés.

⁵ yaleclimateconnections.org/2019/09/countries-with-more-female-politicians-pass-more-ambitious-climate-policies-study-suggests/

⁶ www.internal-displacement.org/global-report/grid2021/french.html

⁷ documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/289/50/PDF/G2128950.pdf?OpenElement

Promouvoir des parlements plus "verts"

Pour mieux promouvoir la viabilité, nous devons réduire notre propre empreinte carbone au niveau institutionnel. Nous nous devons de montrer l'exemple en réduisant les émissions de nos propres institutions, notamment en apportant des changements dans nos modes de consommation d'énergie et nos pratiques de passation des marchés, en favorisant la durabilité et en optimisant l'emploi des outils numériques et de la technologie. En veillant à "verdir" les opérations et les pratiques de nos institutions, nous manifesterons encore plus clairement notre engagement d'action pour le climat. Afin d'accélérer la sensibilisation aux problèmes climatiques, les parlements peuvent mettre en place des formations sur le climat à l'intention des parlementaires et du personnel, et instituer des échanges réguliers de connaissances avec des spécialistes des changements climatiques.

Renforcer la coopération régionale et mondiale en quête de solutions climatiques conjointes

Les changements climatiques ne connaissent pas de limites et leurs effets ne respectent pas les frontières nationales. La coopération internationale est donc cruciale, en particulier pour ce qui concerne les risques climatiques transfrontaliers. Au vu de l'importance d'une étroite coopération interparlementaire à l'échelle régionale et mondiale, nous continuerons à discuter des problèmes qui nous sont communs, à favoriser l'innovation et à établir des partenariats pour gérer ensemble la crise climatique.

La paix et la sécurité, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, sont de la plus haute importance pour mener une action efficace contre les changements climatiques. Les conflits et les guerres ont un grave impact négatif sur l'environnement et accaparent des ressources qui devraient aller aux efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Les récents bouleversements géopolitiques ont en outre exacerbé le risque de survenance – à dessein ou par erreur – d'incidents nucléaires qui sont susceptibles d'avoir des conséquences catastrophiques sur les écosystèmes et la biodiversité. Conformément à notre propre résolution⁸ adoptée à Genève en 2014, nous devons donc faire une priorité de l'élimination des armes nucléaires.

Nous reconnaissons la valeur des réunions parlementaires organisées en marge des Conférences annuelles des Nations Unies sur les changements climatiques qui contribuent à amplifier la voix des parlements dans les négociations mondiales sur cette question. Ces réunions offrent une excellente occasion de réfléchir sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de Paris et de trouver des moyens d'intensifier l'action parlementaire en faveur du climat. En prévision de la 27^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27) qui sera accueillie par la République arabe d'Égypte en novembre 2022, nous rappelons à nouveau combien il est important de concrétiser les conclusions de la COP 26 et demandons aux parties d'accélérer la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris, de continuer à réviser et à actualiser leurs CDN et de travailler à la fixation d'un objectif de financement climatique post-2025.

Afin d'accélérer encore l'action climatique, nous nous efforcerons en outre de renforcer les partenariats avec les grandes organisations internationales et les principaux forums impliqués dans la lutte contre les changements climatiques, comme le *Climate Vulnerable Forum*, le Centre mondial pour l'adaptation, le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Nous reconnaissons également l'importance de réunir les parlements à l'échelle régionale ou infrarégionale pour échanger des vues précises sur les problèmes inhérents aux différents contextes et les bonnes pratiques parlementaires en matière de changements climatiques. En phase avec sa Stratégie 2022-2026⁹, qui donne une place prioritaire à l'action climatique, nous appelons l'UIP à continuer à fédérer les parlements dans le but de parfaire leurs connaissances en matière de climat et de renforcer leurs capacités à légiférer et à contrôler la réponse apportée par les différents gouvernements aux changements climatiques. Il faut que les parlements optimisent leur participation aux travaux de l'UIP, en se rendant mutuellement des comptes et en s'efforçant de réduire leur empreinte carbone grâce à une utilisation accrue des technologies en ligne pour les échanges interparlementaires. Nous encourageons aussi l'UIP à élaborer une solide politique climatique applicable à ses propres activités.

⁸ archive.ipu.org/conf-f/130/res-1.htm

⁹ www.ipu.org/file/13679/download

Il faut également que les parlements établissent des relations plus étroites avec le secteur privé, notamment avec les entreprises transnationales. Il est essentiel d'évaluer la responsabilité du secteur privé liée aux effets négatifs sur l'environnement des pratiques des entreprises à l'échelle mondiale. Nous devons en outre continuer à soutenir les efforts d'innovation du secteur privé afin de trouver des solutions novatrices pour atténuer le réchauffement climatique et réduire les émissions, notamment grâce aux nouvelles technologies.

En notre qualité de parlementaires, nous sommes profondément et solennellement convaincus que seule la coopération internationale sur les changements climatiques nous permettra de faire face à ces risques croissants, à renforcer la solidarité entre les pays et à trouver des solutions et des possibilités concrètes et durables pour assurer un monde plus pérenne aux générations futures.

Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable

Résolution adoptée par consensus par la 144^e Assemblée de l'UIP
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

La 144^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les principes consacrés par la Charte des Nations Unies visant à préserver les générations futures du fléau de la guerre,

rappelant également la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et les autres instruments relatifs aux droits de l'homme, et affirmant l'importance pour tous les États parties à ces instruments de les mettre pleinement en œuvre afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales,

rappelant en outre l'engagement de la communauté internationale en faveur de la prévention des conflits et de l'instauration d'une paix durable, qui figure dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, et en particulier de l'Objectif de développement durable 16 relatif à l'accès à la justice et à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives,

ayant à l'esprit les résolutions du Conseil de sécurité 1325 du 31 octobre 2000 sur les femmes, la paix et la sécurité, 1612 du 26 juillet 2005 sur les enfants et les conflits armés, 1820 du 19 juin 2008 sur la violence sexuelle en période de conflit et 2250 du 9 décembre 2015 sur les jeunes, la paix et la sécurité, ainsi que les résolutions qui leur ont succédé, qui traitent de l'impact disproportionné des conflits et de la guerre sur les femmes et les enfants et de la nécessité d'adopter une approche centrée sur les survivants/victimes dans toutes les interventions, et soulignent le rôle essentiel que les femmes, les jeunes et les enfants devraient jouer et jouent déjà dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix,

rappelant les résolutions de l'UIP *Promouvoir la réconciliation internationale, contribuer à stabiliser les régions en proie à un conflit et aider à la reconstruction après le conflit* (adoptée à la 110^e Assemblée de l'UIP en avril 2004), *Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États* (adoptée à la 136^e Assemblée de l'UIP en avril 2017), *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable* (adoptée à la 138^e Assemblée de l'UIP en mars 2018) et *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences* (adoptée à la 142^e Assemblée de l'UIP en mai 2021),

rappelant également la Déclaration des présidents des parlements nationaux intitulée *La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire* (adoptée le 1^{er} septembre 2000), la Déclaration de Saint-Petersbourg intitulée *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique* (faite sienne par la 137^e Assemblée de l'UIP en octobre 2017), et la Déclaration de Belgrade intitulée *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale* (faite sienne par la 141^e Assemblée de l'UIP en octobre 2019),

consciente du fait que la plupart des conflits armés actuels se déroulent à l'intérieur des pays, que 56 conflits armés d'État ont été enregistrés dans le monde en 2020, soit le nombre de conflits le plus élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et que la majorité de ces conflits sont internationalisés,

ayant aussi à l'esprit le recours, à des fins de gain stratégique, à des tactiques qui se situent en deçà du seuil de la guerre, comme les cyberattaques, la guerre de l'information, le commerce coercitif et le ciblage d'infrastructures essentielles, mais qui portent préjudice aux sociétés sur les plans politique et socio-économique,

* La délégation de l'Inde a exprimé des réserves sur les alinéas 5 et 13 du préambule, et le paragraphe 17 du dispositif.

sachant que la paix n'est pas synonyme d'absence de conflit violent et qu'aucune société n'en est à l'abri, que les causes profondes des conflits sont la résultante d'une conjonction d'inégalités, de sous-développement, de doléances et de malentendus non résolus et prolongés au sein de la société, et de la capacité de cette dernière à organiser la violence, et qu'à chaque fois que survient un conflit armé, le coût pour la société est considérable,

consciente que les conflits résolus ont tendance à se répéter et que le nombre de conflits est supérieur au nombre de processus de paix en cours,

consciente également de la nature complexe et multidimensionnelle actuelle des questions de paix et de sécurité, qui doivent être envisagées selon une approche globale, et soulignant le rôle clé des parlements et des parlementaires tout au long du processus de paix, conformément à l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies,

consciente en outre de l'importance du respect de la Charte des Nations Unies, en particulier des principes fondamentaux du droit international, notamment les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale des États, et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États,

vivement préoccupée par le fait que les risques de conflits découlant des problèmes mondiaux actuels devraient s'accroître à l'avenir, par exemple en raison des changements climatiques et des pandémies, et réaffirmant qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix, ni de paix sans développement, et que ni l'un ni l'autre ne sont possibles en l'absence de promotion et de protection des droits de l'homme,

consciente, à la lumière des défis actuels et futurs, qu'il est nécessaire de promouvoir activement la paix et de prévenir les conflits en mobilisant un plus grand nombre d'acteurs et d'organisations, et que la contribution des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des collectivités locales et des autres groupes qui sont généralement les plus délaissés est essentielle à cet égard, et soulignant que des solutions efficaces et durables aux conflits ne peuvent être trouvées que par voie de négociation, dans un esprit de justice, de compromis et de concessions mutuelles,

consciente également que, tandis que le monde continue de faire face à des crises humanitaires, la sécurité humaine, en tant que nouveau modèle pour la coopération au développement, peut être déterminante pour relever les défis multidimensionnels et complexes auxquels le monde est confronté,

consciente en outre du rôle singulier joué par les parlements nationaux et les parlementaires pour ce qui est de mettre à profit la diplomatie parlementaire en tant qu'outil essentiel pour promouvoir un dialogue interparlementaire productif et la médiation, et consciente de leurs pouvoirs législatif, de contrôle et budgétaire, qui leur permettent de déterminer l'affectation équitable des ressources aux domaines de développement considérés comme des priorités nationales et leur utilisation rationnelle, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que le parlement fonctionne de manière efficace et ininterrompue avant, pendant et après les conflits, et du rôle joué par les parlements pour prévenir les conflits,

soulignant la capacité des parlements nationaux et des parlementaires à rappeler les gouvernements à l'ordre en contestant l'utilisation des pouvoirs d'exception dont disposent ces derniers pour faire la guerre, conférant ainsi aux parlements un rôle essentiel en temps de paix et en matière de prévention des conflits, aussi bien dans leur pays qu'au plan international,

prenant acte du rôle singulier de l'UIP, en tant que pendant parlementaire des Nations Unies et en tant que forum de dialogue et de coopération sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, et en particulier de son rôle de soutien aux parlements et aux parlementaires dans la lutte contre les menaces qui pèsent sur la paix aux niveaux local, national, régional et international, et pour diffuser auprès de ses Parlements membres les enseignements tirés de l'expérience et permettre un dialogue riche et respectueux entre les parlementaires de différentes délégations en vue de trouver des solutions,

ayant à l'esprit la Stratégie de l'UIP 2022-2026, en particulier ses objectifs de "renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces", "promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs" et "favoriser l'action parlementaire collective",

consciente qu'un parlement inclusif, représentatif, accessible, responsable, efficace et doté de l'autonomie et des capacités nécessaires pour agir peut favoriser la résilience aux conflits et une paix durable lorsque les doléances, les différends et les solutions possibles sont exprimés et décidés dans le cadre de débats publics pacifiques, transparents et respectueux, au sein et en dehors du parlement,

consciente également des divers outils et moyens dont disposent les parlements pour favoriser le dialogue entre les différentes parties prenantes nationales, notamment les mécanismes qui permettent de travailler de manière bipartite en créant des commissions d'enquête et en organisant des auditions avec des représentants de groupes sous-représentés ou marginalisés,

réaffirmant le rôle central de la représentation parlementaire pour combattre les causes profondes des conflits et de la violence, notamment les inégalités, l'exclusion, l'absence d'état de droit, les injustices, l'exploitation illégale des ressources naturelles et la discrimination, entre autres,

consciente du rôle législatif singulier que jouent les parlements pour promouvoir la transparence, ainsi que de leur capacité à assurer un équilibre entre les pouvoirs,

préoccupée par le risque que représente la corruption pour l'intégrité des institutions et des fonctions législatives, et par son effet néfaste sur la capacité des parlements à contribuer efficacement à la paix et à la gouvernance,

consciente du rôle joué par les parlements en ce qui concerne le contrôle de la sécurité de l'État, des organismes de sécurité publique, des structures de renseignement, du secteur législatif et des dépenses militaires, notamment en veillant à ce que les entités concernées agissent de manière responsable, transparente et dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, afin de répondre aux besoins de sécurité de l'ensemble des citoyens, y compris les femmes, les enfants et les membres des groupes vulnérables,

réaffirmant le rôle central joué par le parlement dans la lutte contre toute utilisation abusive et subversive des acteurs du renseignement et de la sécurité intérieure, et dans la lutte contre la corruption,

prenant acte du rôle essentiel joué par les parlements pour ce qui est de promouvoir la prévention des conflits en se concentrant sur le désarmement et les questions socio-économiques, psychosociales, climatiques et écologiques, et aussi de leur rôle déterminant dans les situations d'après-conflit pour prévenir le retour de la violence à grande échelle, notamment en promulguant, en supervisant et en suivant la mise en œuvre des accords de paix convenus et en prévoyant des financements adéquats à cet effet, en investissant dans la santé psychosociale, les services de santé de base, la justice transitionnelle, la réinsertion et les réformes institutionnelles,

soulignant le fait que les parlements doivent agir de manière plus systématique pour faire progresser et mettre en œuvre les programmes *Femmes, paix et sécurité* et *Jeunes, paix et sécurité* et aussi pour atténuer l'impact des conflits armés sur les enfants,

reconnaissant qu'il faut accroître les niveaux de ressources financières pour soutenir la mise en œuvre des engagements visant à prévenir les conflits et à maintenir la paix,

demandant aux parlements de renforcer les cadres législatifs et juridiques et d'examiner les différents mécanismes et politiques nécessaires pour combattre le phénomène du terrorisme et de l'extrémisme et pour assécher ses sources, et soulignant le rôle joué par les parlements pour promouvoir les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique dans la société,

1. *exhorte* les parties prenantes aux processus de paix à reconnaître les institutions et les acteurs nationaux ou locaux et leurs parlements respectifs, à collaborer avec eux pour formuler, concevoir et mettre en œuvre des processus de transition, et à participer aux activités destinées à consolider et à soutenir les efforts de paix par le biais de l'appropriation et de la prise de contrôle au niveau national ou local ;

2. *demande* aux parlements et aux parlementaires d'accroître leurs efforts en faveur de la paix et de la résolution non violente des différends avant, pendant et après les conflits, et demande également aux parlements de renforcer les mécanismes nationaux existants ou, le cas échéant, de créer ces mécanismes par lesquels les citoyens, et en particulier les femmes, peuvent enregistrer leurs doléances, les responsables sont amenés à répondre de leurs actes et les victimes obtiennent justice ;
3. *encourage* les parlements, dans leurs efforts pour poursuivre les processus de paix et redéfinir leur approche en vue de parvenir à une paix juste et durable, à établir de façon systématique des partenariats avec l'exécutif, les organismes de contrôle indépendants, les organisations de la société civile, les mouvements confessionnels, les groupes de femmes, les organisations locales, les artisans de la paix, le monde universitaire, les médias, le secteur privé et les organismes régionaux et internationaux, que ce soit dans leur propre pays ou au niveau international ;
4. *demande* aux parlements d'allouer du temps et des ressources à l'identification et à la levée des obstacles qui limitent la participation des citoyens au processus décisionnel parlementaire en raison de leur sexe, âge, origine géographique, identité sociale (ethnie, religion, race, etc.) ou citoyenneté, et de rechercher des solutions à ces problèmes ;
5. *demande également* aux parlements de réfléchir à des mécanismes et à des modalités, comme l'approche de la sécurité humaine, qui permettent de collaborer de façon continue et systématique avec les citoyens et les résidents, et qui tiennent compte des réalités et des besoins des différents groupes de population et de la diversité des contextes, et d'investir dans ces mécanismes et modalités, qui devront être appliqués par le biais de moyens traditionnels et novateurs, comme les actions ou interventions pratiques des parlementaires, les consultations ou le dialogue en ligne avec les groupes touchés par les conflits ;
6. *demande en outre* aux parlementaires de réfléchir à des mécanismes sûrs et centrés sur les survivants/victimes qui permettent aux plus délaissés et dépourvus de représentation adéquate de faire valoir leurs droits, d'exprimer leurs doléances, leurs préoccupations et leurs aspirations, et de rechercher des moyens efficaces de les représenter pleinement et entièrement au parlement ;
7. *exhorte* les parlements, leurs membres et les partis politiques à établir des partenariats afin de lutter contre les discours de haine et la désinformation, notamment en ligne, et à encourager une participation et une représentation politiques plus diversifiées et plus inclusives, et exhorte également les parlements à réexaminer ou à réformer la législation, les politiques et les pratiques qui perpétuent l'incitation à la violence et à la haine fondées sur la race, l'ethnie, le genre ou la religion ;
8. *encourage vivement* la poursuite des efforts visant à assurer l'égalité de participation des femmes au parlement et à tous les niveaux de prise de décision et, à cet égard, à reconnaître le soutien essentiel de leurs homologues masculins, tout en exhortant les États Membres des Nations Unies à garantir la participation systématique des parlements à la mise en œuvre des programmes *Femmes, paix et sécurité* et *Jeunes, paix et sécurité* ;
9. *demande* aux parlements de renforcer les cadres et mécanismes juridiques afin de prévenir et de lutter contre la corruption par des mesures institutionnelles, et d'élaborer des codes de conduite engageant les parlementaires au niveau individuel ;
10. *reconnaît* que le cyberspace joue un rôle croissant pour la politique et la paix internationales et que la cybersécurité est de plus en plus menacée au niveau mondial, et affirme que dans le cyberspace, le droit international s'applique et les droits de l'homme et les libertés fondamentales doivent être protégés et respectés, et qu'Internet doit rester un espace libre, ouvert, interopérable, fiable et sûr pour tous ;

11. *reconnaît également* que le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont essentiels pour prévenir les conflits violents et garantir la paix et la sécurité ;
12. *exhorte* les parlements à promouvoir la transparence et la redevabilité en ce qui concerne l'allocation des ressources financières, les budgets, les politiques, les pratiques et les nominations dans les secteurs de l'armée et de la sécurité, par la création d'organes de contrôle, ainsi qu'à encourager les efforts de désarmement visant à cantonner et détruire les armes, les mines et les munitions non explosées, et à soutenir la création de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ;
13. *encourage vivement* les parlementaires à assurer un financement global pour la consolidation de la paix en décloisonnant les différents crédits afin que les fonds de l'aide publique au développement puissent être utilisés pour des activités de consolidation de la paix ;
14. *encourage* les parlementaires à soulever des questions sur le rapport coût-résultats dans les secteurs de la sécurité, notamment en ce qui concerne les dépenses militaires ;
15. *exhorte* les parlements à veiller à ce que leurs mécanismes de contrôle et leurs systèmes de commissions soient structurés, mandatés, dotés de ressources et de moyens adéquats de manière à appréhender la question de la sécurité d'un point de vue global et intersectoriel, notamment sous l'angle du développement humain et de l'écologie, et à donner aux citoyens l'information nécessaire pour participer de façon constructive aux processus dont découlent les lois touchant la démocratisation et le développement humain, tant à l'échelle nationale qu'à l'étranger ;
16. *demande* aux parlements d'investir dans un processus multidimensionnel prévoyant des cadres pour protéger et aider les groupes vulnérables ainsi que des mécanismes politiques et des institutions pour prévenir et gérer les conflits par des moyens pacifiques, et d'institutionnaliser une participation équitable à la vie politique et socio-économique, au bien-être psychosocial des personnes, aux services de santé de base et une participation équitable des populations, afin de consolider la paix et de prévenir la réapparition de futurs cycles de violence, notamment par des mécanismes qui permettent d'affronter le passé, tels que les tribunes de justice transitionnelle, les enquêtes de vérité et de réconciliation et les poursuites pénales ;
17. *demande également* aux parlements de recueillir des informations sur la manière dont l'exécutif traite les risques de sécurité liés au climat et sur la façon dont les mesures relatives au climat peuvent favoriser la consolidation de la paix ;
18. *encourage* la coopération interparlementaire afin de favoriser l'ambition collective, de renforcer l'apprentissage entre pairs et d'accroître la mutualisation des bonnes pratiques entre parlementaires concernant les moyens de parvenir à une paix et à un développement humain durables et adaptés au contexte local ;
19. *réaffirme* qu'en tant qu'institutions et acteurs du dialogue pacifique, de la législation et du contrôle, les parlements et les parlementaires jouent un rôle singulier et disposent de compétences spécifiques pour apporter des réponses adaptées aux conflits, et reconnaît leur capacité à inviter et convoquer les acteurs concernés à prendre part aux processus de paix nationaux ;
20. *charge* l'UIP de dresser un inventaire des outils dont disposent les parlements et les parlementaires pour dialoguer, légiférer, exercer leur pouvoir de contrôle et mener des actions de prévention en faveur de la paix, et d'en présenter les résultats lors de la 147^e Assemblée de l'UIP.

Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie

Résolution adoptée à l'unanimité par la 144^e Assemblée de l'UIP (Nusa Dua, 24 mars 2022)

La 144^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

se réjouissant que l'Objectif de développement durable 4, la Déclaration d'Incheon et le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'ONU reconnaissent tous l'importance d'un accès équitable aux technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière d'éducation,

encourageant l'utilisation des TIC pour appuyer, accroître et optimiser la diffusion de l'information en vue de créer de nouvelles méthodes d'enseignement et d'améliorer les résultats d'apprentissage tout en prêtant attention aux défis que posent les droits de l'homme, l'équité et l'inclusion, la sécurité et la protection de la vie privée, l'infrastructure et la connectivité, et le financement de capacités numériques onéreuses,

reconnaissant le fait que le monde était confronté à une crise de l'apprentissage longtemps avant que la pandémie de COVID-19 ne commence,

consciente que, selon l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en 2016, plus de 600 millions d'enfants et d'adolescents n'avaient pas acquis les compétences minimales en lecture et en mathématiques, et qu'environ 53 % des enfants des pays à revenu faible ou intermédiaire ne savent pas lire couramment à l'âge de dix ans, un phénomène que la Banque mondiale qualifie de "pauvreté des apprentissages",

saluant l'appel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à remédier à la crise de l'apprentissage et à accroître de manière prioritaire le financement de l'éducation des enfants, en accordant une attention particulière à ceux qui sont défavorisés et marginalisés – enfants vivant avec un handicap, enfants migrants et réfugiés, et enfants des régions reculées,

soulignant l'Objectif de développement durable 10 et le fait que la pandémie de COVID-19 a aggravé les disparités entre zones rurales et zones urbaines, et a eu une incidence déterminante sur l'éducation des enfants, particulièrement les enfants défavorisés, et que l'Afrique et l'Asie regroupent près des deux tiers des 463 millions d'élèves qui ne peuvent accéder à l'apprentissage à distance,

prenant note que chaque enfant a droit à l'apprentissage,

ayant à l'esprit que l'apprentissage à distance peut ouvrir d'énormes possibilités en abolissant les disparités entre les zones urbaines et les zones reculées, en introduisant de nouvelles applications dans les classes et en permettant de garder le contact avec les familles en période de pandémie, mais qu'il peut également exposer les enfants à une multitude de risques, notamment la cyberintimidation et les abus et l'exploitation en ligne,

se félicitant des avancées technologiques qui génèrent plus de possibilités grâce à des dispositifs plus petits et plus efficaces, des applications plus inventives et des solutions plus interactives,

reconnaissant que la numérisation est essentielle pour accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), mais consciente que l'inégalité d'accès aux services Internet à haut débit peut creuser les inégalités entre et dans les pays, entre les ménages les plus pauvres et les plus riches, entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons, ainsi que parmi les différentes populations des régions rurales, éloignées et urbaines (et notamment les communautés autochtones),

saluant les efforts de la Banque de technologie des Nations Unies pour les pays les moins avancés, qui aide les pays à faible revenu à renforcer leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation,

notant que les interactions sociales en personne sont importantes pour les enfants et les adolescents,

reconnaissant que les pays ont une situation initiale très différente quant à la capacité d'acquisition de dispositifs technologiques et quant au personnel enseignant, et soulignant l'importance que les parties prenantes, notamment la communauté internationale, mettent à la disposition des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, des moyens adéquats de renforcement des capacités et de transfert de technologies, à des conditions mutuellement convenues,

rappelant aux parlements et aux gouvernements que, d'après les estimations de l'UNICEF, chaque dollar investi pour accroître l'accès à l'éducation préscolaire en rapporte 4 à 9 en avantages pour la société,

reconnaissant que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones affirme les droits fondamentaux des peuples autochtones ainsi que le droit à leurs propres langue, culture et religion, et que la réalisation de ces droits doit être soutenue par des établissements d'enseignement et un système d'éducation qui reflètent des méthodes, un enseignement et un apprentissage propres à leur culture,

constatant que l'apprentissage à distance exige davantage d'autodiscipline de la part des élèves et de leurs familles, et qu'un manque de celle-ci est un facteur important de la fracture numérique entre les élèves,

soulignant que l'apprentissage numérique et à distance ne peut jamais remplacer totalement l'apprentissage en présentiel car, dans de nombreux domaines, l'enseignement professionnel nécessite un apprentissage sur place en présentiel,

reconnaissant le rôle essentiel du secteur privé dans les infrastructures, le contenu et les services des TIC, et reconnaissant également l'importance des partenariats public-privé et d'autres approches en ce sens,

reconnaissant également que la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles apporteront une contribution essentielle à l'avancement de tous les ODD, et soulignant la nécessité de promouvoir et de cibler les matières iSTIAM (innovation, science, technologie, ingénierie, arts et mathématiques) pour réduire la fracture numérique entre les sexes,

1. *souligne* que l'accès à des appareils (ordinateurs de bureau ou portables, téléphones portables et autres), la culture et les compétences numériques ainsi que de bonnes connexions Internet abordables sont la base d'une infrastructure nécessaire pour tirer parti des TIC en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation ;
2. *souligne également* que les compétences pédagogiques des enseignants et du personnel auxiliaire, et leur maîtrise des TIC, sont d'une importance primordiale dans tous les environnements d'apprentissage, y compris dans l'utilisation de dispositifs et d'applications des TIC, et dans les méthodes d'enseignement qui facilitent l'introduction aux compétences en TIC, et donc que les compétences en TIC des apprenants, des enseignants et du personnel auxiliaire nécessitent d'être actualisées et perfectionnées en permanence ;
3. *appelle* au développement des compétences en TIC des enseignants, qui doivent être constamment perfectionnées pour s'adapter aux nouvelles technologies de l'information afin de mettre en œuvre et de libérer efficacement tous leurs avantages, notamment pour maximiser la qualité de l'apprentissage comportemental au cours du processus d'éducation numérique ;
4. *invite* les parlements et les gouvernements à adopter des lois sur les soutiens et l'infrastructure nécessaires pour permettre une formation efficace des enseignants en TIC et l'intégration de solutions numériques dans les programmes d'enseignement de leurs

pays, en fonction de leurs situations numériques nationales, tout en gardant à l'esprit que le financement des conditions d'apprentissage et des matériels pédagogiques de première nécessité ne doit pas être compromis ;

5. *est favorable* à une réflexion globale en vue de la création d'écosystèmes harmonisant les TIC, les contenus numériques et les compétences numériques avec les compétences des enseignants et des décideurs en vue de construire des systèmes éducatifs résilients ;
6. *souligne* que les modalités d'enseignement hybrides, combinant l'apprentissage en présentiel et à distance, alourdissent sensiblement la charge de travail des enseignants, ce qui doit être pris en compte dans leur rémunération et dans les avantages qui leur sont octroyés, et que des mesures doivent être prises pour éviter de surcharger les enseignants ;
7. *appelle* les parlements à encourager leurs gouvernements respectifs à élaborer des outils efficaces pour lutter contre tous les risques liés à la sécurité, le harcèlement et l'intimidation en ligne, et des cadres juridiques pour une politique de tolérance zéro pour de telles infractions afin de créer un environnement d'apprentissage sûr et non discriminatoire ;
8. *souligne* l'importance de l'évaluation et du suivi des résultats éducatifs, qui comptent parmi les indicateurs essentiels de la réussite des politiques éducatives et des méthodes d'enseignement ;
9. *encourage* les gouvernements à limiter le nombre d'élèves par classe, si nécessaire, pour réduire la propagation des épidémies, et à garantir l'efficacité des processus d'enseignement et d'apprentissage ;
10. *souligne* le rôle déterminant des familles pour l'accompagnement des enfants – particulièrement aux premiers stades de l'éducation – dans l'apprentissage, tant dans le processus d'apprentissage même, que dans la sensibilisation à l'importance de l'éducation ;
11. *souligne également* que l'apprentissage numérique à distance ne peut jamais remplacer totalement l'apprentissage en présentiel, car, dans de nombreux domaines, l'enseignement professionnel nécessite un apprentissage sur place en présentiel, mais aussi que l'apprentissage à distance offre des avantages indéniables aux élèves pour lesquels l'apprentissage sur place en présentiel est problématique et qu'il est donc important de prendre acte des avantages de l'apprentissage à distance pour en faire profiter ces élèves ;
12. *exhorte* les parlements à prêter une attention spéciale à l'équité, à la langue, aux contenus locaux et à l'accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, lorsqu'ils légifèrent en matière d'éducation, y compris sur l'utilisation des TIC ;
13. *exhorte également* les gouvernements et le secteur privé à collaborer pour supprimer les obstacles technologiques en investissant dans l'infrastructure numérique et en réduisant les coûts de connectivité et des appareils, et à soutenir les ressources éducatives ouvertes et le libre accès numérique ;
14. *invite* les parlements et les gouvernements à soutenir la Banque de technologies des Nations Unies pour les pays les moins avancés dans ses efforts pour réduire la fracture numérique ;
15. *souligne* que les femmes et les filles ont un potentiel d'apprentissage inexploité, étant souvent empêchées d'utiliser les TIC et Internet en particulier, alors même que les femmes instruites ont une influence déterminante sur le développement social en contribuant à former des sociétés plus stables et plus résilientes où tous les individus – y compris les garçons et les hommes, et les citoyens marginalisés – ont la possibilité de réaliser leur potentiel ;

16. *invite* les parlements et les gouvernements à veiller à ce que les politiques et les ressources allouées pour encourager l'utilisation des TIC dans l'éducation, ainsi que la formation et l'emploi dans le domaine des TIC, servent à autonomiser les femmes et les filles, notamment en instaurant des objectifs, des quotas et d'autres mesures positives ;
17. *encourage* les gouvernements à inclure, dans leurs programmes de coopération pour le développement, une assistance au transfert de technologies dans le secteur de l'éducation et un appui à la formation des enseignants, afin de permettre aux étudiants d'apprendre de leurs expériences pratiques qui motiveront un état d'esprit créatif et innovant ;
18. *encourage également* les gouvernements à investir davantage dans l'apprentissage des TIC, la recherche et le développement, et l'innovation, qui sont des pierres angulaires du développement moderne des ressources humaines ;
19. *encourage en outre* les gouvernements à assurer des fonctions d'appui indispensables, telles que des repas gratuits dans les écoles, car des élèves bien nourris peuvent mieux se concentrer et obtenir de meilleurs résultats d'apprentissage, et aussi parce que des repas gratuits dans les écoles peuvent constituer une incitation supplémentaire, particulièrement pour les familles plus démunies, à envoyer les enfants à l'école ;
20. *invite* les gouvernements à associer les jeunes à l'élaboration de plans et de stratégies, à court et à moyen termes, visant à recenser les obstacles susceptibles de se présenter et à explorer les nouvelles possibilités d'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation ;
21. *invite* les parlements et les gouvernements à examiner les possibilités de partenariat avec des organismes des Nations Unies comme l'UNESCO et l'UNICEF, ainsi que les industries et les entreprises, pour accélérer l'utilisation des TIC dans le système éducatif post pandémique ;
22. *invite* les divers organes législatifs et exécutifs des États fédérés et décentralisés, où l'éducation relève parfois de plus d'un niveau de gouvernement, à trouver des façons de collaborer dans le cadre des mesures et initiatives que souligne la présente résolution ;
23. *souligne* l'importance de compétences numériques et d'une maîtrise du numérique pérennes pour réduire la fracture numérique et renforcer l'inclusion afin d'autonomiser les apprenants et de créer un environnement d'apprentissage moderne, interactif et flexible pour construire un avenir meilleur ;
24. *appelle* les parlements à adopter des lois et des normes pour réglementer le processus d'enseignement à distance et d'apprentissage en ligne, notamment en ce qui concerne la reconnaissance et l'adoption de certificats à tous les niveaux ;
25. *appelle* les parlements et les gouvernements à ne pas compromettre ou réduire les budgets consacrés à l'éducation, y compris à l'apprentissage en ligne, et à partager les stratégies et les bonnes pratiques pour soutenir le rôle clé du système éducatif tant pour l'État que pour tous les membres de la société.

Le rôle des parlements à l'appui d'une résolution pacifique du conflit russo-ukrainien

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Indonésie pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	389	Total des voix positives et négatives	861
Voix négatives	472	Majorité des deux tiers.....	574
Abstentions	162		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		<i>Absent</i>		Guinée équatoriale		<i>Absent</i>		Pologne			15
Afrique du Sud	17			Guyana		<i>Absent</i>		Portugal			13
Algérie	16			Inde			23	Qatar	11		
Allemagne		19		Indonésie	22			Rép. arabe syrienne	13		
Andorre		10		Iran (Rép. islam. d')	19			Rép. de Corée		<i>Absent</i>	
Angola	14			Islande		8		Rép. dém. du Congo			17
Arabie saoudite		<i>Absent</i>		Israël		10	2	Rép. dém. pop. lao			12
Arménie	11			Italie		10		République tchèque			13
Australie		10		Japon			20	République-Unie de Tanzanie	17		
Autriche		12		Jordanie	12			Royaume-Uni			18
Bahreïn	11			Kazakhstan	13			Rwanda			10
Bangladesh		<i>Absent</i>		Kenya		<i>Absent</i>		Saint-Marin			10
Bélarus	13			Koweït	11			Sao Tomé-et-Principe		<i>Absent</i>	
Belgique		13		Lettonie		9		Sénégal	10		
Bénin		<i>Absent</i>		Madagascar		<i>Absent</i>		Seychelles			10
Botswana		11		Malaisie		<i>Absent</i>		Sierra Leone		<i>Absent</i>	
Bulgarie		10		Malawi		10		Soudan du Sud		<i>Absent</i>	
Cabo Verde			10	Maldives			10	Sri Lanka		<i>Absent</i>	
Cambodge	11			Malte			8	Suède			13
Chili		13		Maroc		<i>Absent</i>		Suisse			12
Chine	20			Maurice			11	Suriname	5		5
Croatie		10		Mexique			18	Thaïlande	18		
Danemark		12		Monaco		10		Timor-Leste	4	7	
Égypte		20		Mozambique			13	Turquie	9		10
Émirats arabes unis	11			Namibie	11			Uruguay			10
Équateur		13		Népal		<i>Absent</i>		Viet Nam	19		
Espagne		<i>Absent</i>		Niger	13			Yémen	11		
Estonie		11		Nigéria	20			Zambie	3		10
Eswatini		<i>Absent</i>		Norvège		12		Zimbabwe	13		
Finlande		12		Nouvelle-Zélande		12					
France		18		Oman	11						
Ghana		14		Ouganda		<i>Absent</i>					
Grèce		13		Pakistan		<i>Absent</i>					
Guinée		13		Paraguay		8					
				Pays-Bas		11					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la Nouvelle-Zélande pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives..... 577	Total des voix positives et négatives .765
Voix négatives 188	Majorité des deux tiers510
Abstentions..... 258	

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	<i>Absent</i>			Guinée équatoriale	<i>Absent</i>			Pologne	15		
Afrique du Sud		17		Guyana	<i>Absent</i>			Portugal	13		
Algérie			16	Inde			23	Qatar			11
Allemagne	19			Indonésie		22		Rép. arabe syrienne		13	
Andorre	10			Iran (Rép. islam. d')		19		Rép. de Corée	<i>Absent</i>		
Angola			14	Islande	8			Rép. dém. du Congo	17		
Arabie saoudite	<i>Absent</i>			Israël	12			Rép. dém. pop. lao			12
Arménie			11	Italie	10			République tchèque	13		
Australie	10			Japon	20			République-Unie de Tanzanie			17
Autriche	12			Jordanie			12	Royaume-Uni	18		
Bahreïn		11		Kazakhstan			13	Rwanda	10		
Bangladesh	<i>Absent</i>			Kenya	<i>Absent</i>			Saint-Marin	10		
Bélarus		13		Koweït			11	Sao Tomé-et-Principe	<i>Absent</i>		
Belgique	13			Lettonie	9			Sénégal		10	
Bénin	<i>Absent</i>			Madagascar	<i>Absent</i>			Seychelles	10		
Botswana	11			Malaisie	<i>Absent</i>			Sierra Leone	<i>Absent</i>		
Bulgarie	10			Malawi	10			Soudan du Sud	<i>Absent</i>		
Cabo Verde	10			Maldives	10			Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Cambodge			11	Malte	8			Suède	13		
Chili	13			Maroc	<i>Absent</i>			Suisse	12		
Chine			20	Maurice	11			Suriname	7		3
Croatie	10			Mexique	18			Thaïlande			18
Danemark	12			Monaco	10			Timor-Leste	7	4	
Égypte			20	Mozambique			13	Turquie	19		
Émirats arabes unis		11		Namibie			11	Uruguay	10		
Équateur	13			Népal	<i>Absent</i>			Viet Nam			19
Espagne	<i>Absent</i>			Niger		13		Yémen		11	
Estonie	11			Nigéria		20		Zambie	10		3
Eswatini	<i>Absent</i>			Norvège	12			Zimbabwe		13	
Finlande	12			Nouvelle-Zélande	12						
France	18			Oman		11					
Ghana	14			Ouganda	<i>Absent</i>						
Grèce	13			Pakistan	<i>Absent</i>						
Guinée	13			Paraguay	8						
				Pays-Bas	11						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale

Résolution adoptée par consensus par la 144^e Assemblée de l'UIP
(Nusa Dua, 23 mars 2022)*

La 144^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant que l'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux et qu'elle œuvre en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme et du développement,

consciente de la longue expérience de l'UIP pour ce qui est de ses bons offices dans le cadre de la coopération pacifique par le dialogue et la diplomatie, et prenant acte de la Déclaration de Belgrade intitulée *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale*, adoptée lors de la 141^e Assemblée de l'UIP en Serbie, par laquelle l'UIP s'engageait à se consacrer à la paix internationale et à l'état de droit,

rappelant que, le 24 février 2022, la Fédération de Russie a lancé une attaque militaire de grande envergure en envahissant la nation souveraine d'Ukraine et son peuple,

résolue à faire respecter pleinement les buts et principes de la Charte des Nations Unies (1945) et ayant à l'esprit les engagements pris par les pays à l'égard de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948),

réitérant que la Charte des Nations Unies interdit le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État,

reconnaissant l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, telles qu'indiquées dans la résolution 68/262 (mars 2014) de l'Assemblée générale des Nations Unies,

rappelant la résolution 76/234 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée *Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale*, adoptée en décembre 2021,

rappelant également la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée en octobre 2000, qui traite des effets de la guerre sur les femmes ainsi que de l'importance de la participation pleine et égale des femmes au règlement des conflits, à la consolidation de la paix, au maintien de la paix, à l'action humanitaire et à la reconstruction après les conflits,

saluant l'adoption de la résolution ES-11/L.1 (mars 2022) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui déplore l'agression menée par la Fédération de Russie et exige qu'elle cesse immédiatement d'employer la force contre l'Ukraine et retire toutes ses forces militaires du territoire ukrainien, tel que défini par ses frontières internationalement reconnues,

rappelant qu'en vertu de l'article 5 de l'annexe à la résolution 3314 (XXIX, décembre 1974) de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la définition de l'agression, aucune considération de quelque nature que ce soit, politique, économique, militaire ou autre, ne saurait justifier une agression et qu'une guerre d'agression est un crime contre la paix internationale,

rappelant également que, depuis le 24 février 2022, la guerre en cours en Ukraine a provoqué d'immenses souffrances humaines, avec des milliers de civils tués, de nombreux autres blessés et des millions de déplacés, en particulier des femmes, des enfants et des personnes âgées ou handicapées,

vivement préoccupée par la menace que fait peser sur la paix et la sécurité internationales la décision de la Fédération de Russie de placer ses forces nucléaires en régime opérationnel spécial et à un niveau d'"alerte élevé", et notant qu'il est urgent que la Fédération de Russie retire cette menace et s'abstienne de recourir à de telles menaces,

notant que la Fédération de Russie a commis un acte d'agression, qui est susceptible de constituer une violation d'une règle fondamentale du droit international,

réaffirmant que toute action hostile donnant lieu à un conflit armé est strictement régie par les règles du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme,

saluant vivement l'incroyable courage, engagement et détermination du peuple ukrainien face à une telle adversité, y compris la détermination inébranlable des parlementaires de la Verkhovna Rada à défendre la démocratie malgré les risques personnels considérables auxquels ils s'exposent,

rappelant la Déclaration sur l'Ukraine du Comité exécutif de l'UIP du 26 février 2022, présentée au Conseil directeur le 21 mars 2022, et réaffirmant la volonté de l'UIP de mener une médiation impartiale en vue d'un règlement pacifique et d'écouter toutes les parties aux hostilités,

1. *observe avec inquiétude* la situation de guerre en Ukraine, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité à long terme de l'Europe, et ses plus larges répercussions sur la sécurité mondiale, susceptibles d'engendrer des incertitudes économiques et des problèmes complexes à l'échelle mondiale ;
2. *condamne* l'usage de la force en cours, perpétré par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en violation de l'Article 2, alinéa 4 de la Charte des Nations Unies, en particulier des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale reconnus par tous les États Membres des Nations Unies ;
3. *déplore* l'utilisation de missiles et de l'artillerie par la Fédération de Russie, qui prend pour cible des biens de caractère civil ainsi que la population, en violation du droit international humanitaire ;
4. *exprime son inquiétude* au sujet des attaques menées contre des unités sanitaires et du personnel médical, et de l'emploi indu des emblèmes, insignes et uniformes militaires de l'adversaire par la Fédération de Russie, en violation du droit international humanitaire, et appelle tous les Membres de l'UIP à s'engager immédiatement aux côtés du FNUAP, de l'UNICEF et de l'OMS pour demander la cessation immédiate de toutes les attaques contre les unités sanitaires en Ukraine et faciliter le passage en toute sécurité de l'assistance et de l'aide humanitaires vers l'Ukraine ;
5. *appelle* à un respect total des règles du droit international humanitaire ;
6. *demande instamment* aux pays d'apporter une aide humanitaire à l'Ukraine afin de soulager les souffrances infligées à sa population civile en conséquence de cette guerre ;
7. *appelle* tous les pays en mesure d'apporter de l'aide à ouvrir leurs frontières pour des motifs humanitaires, dans le but d'offrir asile et assistance aux réfugiés fuyant l'Ukraine ;
8. *encourage* les parlements à déployer tous les efforts possibles, dans le cadre des fonctions, mandats et obligations qui sont les leurs, pour appeler leurs gouvernements nationaux respectifs à mettre un terme à cet acte d'agression et à aider les parties au conflit à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques et pérennes ;
9. *encourage* tous les Parlements membres de l'UIP à soutenir conjointement tous les efforts pacifiques pouvant contribuer à une désescalade de la violente attaque militaire actuellement menée contre les populations et les villes d'Ukraine ;

10. *appelle* les parties concernées à établir des couloirs humanitaires, à garantir le passage sécurisé de tous les civils, notamment des femmes, des enfants, des personnes âgées ou handicapées et des autres groupes vulnérables, et à respecter les droits de l'homme des réfugiés, conformément aux conventions des Nations Unies ;
11. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à faire tout leur possible pour faciliter l'aide humanitaire et l'assistance aux personnes qui fuient cette guerre, et à assurer la participation pleine et égale des femmes aux dialogues de paix entre les parlementaires des deux pays ;
12. *exhorte* les parlementaires de la Fédération de Russie comme de l'Ukraine à promouvoir les initiatives visant à mettre fin aux hostilités et à résoudre les différends par des moyens pacifiques et diplomatiques ;
13. *appelle* tous les gouvernements ayant une influence sur les deux pays à accélérer les efforts diplomatiques en vue d'un accord de cessez-le-feu immédiat avec retrait des forces russes présentes en Ukraine ;
14. *prie* l'UIP de faire usage de ses bons offices pour encourager le dialogue entre les parlementaires des deux pays à l'appui des efforts diplomatiques, dans le cadre d'un ordre international fondé sur des règles, respectant les principes de souveraineté et de totale non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays souverain, et recommande à l'UIP de constituer un Groupe de travail sur la situation en Ukraine pour aider les parlements à formuler des solutions pacifiques réalisables.

* À la suite de l'adoption de la résolution, un certain nombre de délégations ont pris la parole pour exprimer leurs réserves :

- le **Bahreïn**, les **Émirats arabes unis** et le **Zimbabwe**, ont exprimé des réserves sur les paragraphes 2, 3 et 4 du dispositif, ainsi que sur les paragraphes 8 (Émirats arabes unis et Zimbabwe) et 9 (Zimbabwe) du dispositif,
- la **Chine**, l'**Iran (République islamique de)**, la **République arabe syrienne** et le **Viet Nam**, ont exprimé une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.

Le **Bélarus** et l'**Afrique du Sud** ont exprimé leur opposition à la résolution.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 144^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu séance les 22 et 23 mars, sous la conduite de son Président M. A Gajadien (Suriname).

Débat préparatoire sur la prochaine résolution : *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États.*

Le débat s'est déroulé le mardi 22 mars. En introduction à la réunion, se sont exprimés M. F. Zon (Indonésie), co-rapporteur, M. U. Lechte (Allemagne), qui représentait le co-rapporteur M. J. Wadephul, Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la question des violences sexuelles en période de conflit, et M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président honoraire de l'UIP.

Les rapporteurs et les intervenants ont souligné qu'en dehors des guerres, des conflits et des tensions politiques, les principaux facteurs à l'origine des migrations sont la misère et les inégalités. Dans les décennies à venir, les catastrophes naturelles liées au climat deviendront également une cause majeure de migration. Il est nécessaire d'adopter une perspective intergénérationnelle à long terme.

Ce phénomène mondial exige des réponses concertées et une approche globale fondée sur les droits de l'homme, ce qui implique d'accorder une attention particulière aux multiples formes d'exploitation et d'abus auxquelles les personnes qui migrent (volontairement ou sous la contrainte) pourraient être soumises. Les femmes et les filles sont exposées de façon disproportionnée et différenciée à la traite des êtres humains et à l'exploitation économique et sexuelle. La violence sexuelle et le mariage d'enfants augmentent en période de conflit. Les normes et les systèmes patriarcaux, mais aussi l'absence de perspectives économiques et éducatives, accroissent la vulnérabilité des femmes et des filles à la traite et à l'exploitation. Il est donc indispensable de lutter contre les inégalités existantes en veillant à ce que le droit du travail et des migrations tienne compte des besoins des deux sexes et à ce que le régime d'asile protège toutes les personnes à risque.

La législation et les mécanismes réprimant la traite des êtres humains doivent être globaux et centrés sur les survivants, tenir compte tant des besoins des enfants que de ceux des femmes et des hommes et être fondés sur les droits de l'homme. Les services d'aide aux victimes doivent être inclusifs et accessibles. Il faut renforcer la collaboration transfrontière. Les frontières doivent rester ouvertes à tous ceux qui fuient les conflits, quelles que soient leur nationalité et leur religion. Tous les États doivent lutter contre la traite des êtres humains. Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer pour éviter que la question de la migration ne soit instrumentalisée pour des motifs politiques aux échelons national, régional et mondial. La protection des personnes marginalisées et défavorisées doit être au centre.

Au cours du débat, 25 délégués de tous les groupes géopolitiques ont pris la parole. Ils ont souligné l'importance de ratifier les grands traités internationaux, notamment ceux qui concernent la criminalité transnationale organisée et la traite des êtres humains, et de les transposer dans la législation nationale. Ils ont aussi rappelé la nécessité de soutenir et mettre en œuvre le Pacte mondial sur les migrations. Dans le contexte de la coopération internationale, les accords bilatéraux revêtent aussi de l'importance.

Les délégués ont également exprimé leur inquiétude concernant le trafic d'organes et souligné la nécessité de prendre des mesures législatives et répressives fortes pour y faire face. Pour s'attaquer aux causes profondes de ce trafic, il faut notamment garantir l'accès universel à l'éducation et le développement économique. Les délégués, qui se sont déclarés préoccupés par la rhétorique populiste hostile à la migration, ont insisté sur l'importance d'une approche de la migration fondée sur les droits de l'homme. Ils ont aussi précisé que les pays d'accueil pouvaient parfois être confrontés à des difficultés particulières, tout spécialement lors d'une hausse rapide des demandes d'asile provoquée par un conflit. Il est donc indispensable que les États se répartissent la charge de l'accueil.

Débat sur le thème *Le rôle des parlements pour concilier les exigences sanitaires en période de pandémie et la préservation des libertés publiques*

Le débat s'est déroulé le mardi 22 mars. Il a été présenté par Mme G. Jourda (France), ainsi que par M. Y. Leterme, ancien Premier Ministre belge et Président de la Commission mondiale sur la démocratie et les urgences, et M. L. Gostin, Professeur de droit mondial de la santé à l'Université de Georgetown.

Treize délégués se sont exprimés pendant le débat. Ils ont relevé que presque tous les pays avaient pris des mesures restrictives destinées à protéger la santé publique pendant la pandémie de COVID-19. Ces mesures, notamment les confinements et les fermetures d'écoles, ont souvent été d'une ampleur difficilement imaginable avant la pandémie. Elles ont eu un impact fort sur les libertés individuelles. La situation, similaire dans de nombreux pays, a aussi exigé des parlements qu'ils adaptent les procédures législatives normales.

La discussion a principalement porté sur les solutions permettant de trouver l'équilibre juste entre la préservation des libertés civiles et la réponse à la pandémie. M. Leterme a fait part des conclusions du rapport de la Commission mondiale sur la démocratie et les urgences, en attirant notamment l'attention sur l'importance fondamentale du contrôle parlementaire. Le parlement doit toujours avoir les moyens de jouer son rôle, même en période de crise.

Dans ses remarques liminaires, M. Gostin a mis en exergue cinq principes clés devant guider les décisionnaires, dont les délégués ont reconnu l'importance particulière. Ces principes sont les suivants :

1. Ne pas porter atteinte aux libertés individuelles à moins qu'il n'existe un risque important pour la santé publique.
2. Adopter une approche fondée sur les preuves, qui prenne appui sur la science et les données.
3. Faire le maximum pour assurer la confiance dans la science et les agences de santé publique, la confiance devant être protégée des aléas de la politique.
4. N'imposer des mesures que lorsqu'elles servent un objectif de santé publique légitime. Lorsqu'un choix est possible entre un éventail de mesures, opter pour celle qui pèse le moins lourdement sur la société.
5. Enfin, plus important peut-être encore, respecter les principes de justice et d'équité. Ne pas oublier que la loi n'est qu'un moyen. L'objectif final est la justice. Les parlementaires doivent diriger avec sagesse et équanimité.

La pandémie de COVID-19 a creusé les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux. La tendance des pays riches à monopoliser les vaccins alors que d'autres pays n'y ont pas accès n'en constitue qu'un exemple.

Les délégués ont souligné que la pandémie avait amplifié les problèmes de santé mentale, particulièrement chez les jeunes, souvent privés de leur droit à l'éducation.

Les délégués ont aussi cité des exemples illustrant l'exercice de leur fonction de contrôle pendant la pandémie et l'exigence de redevabilité qu'ils ont imposée à leur gouvernement à propos des mesures prises. L'un des exemples mentionnés concernait l'évaluation, dans la perspective des droits de l'homme, des mesures gouvernementales vues sous l'angle de la légalité, de la proportionnalité, de la nécessité et de la redevabilité.

Le débat, qui n'a pas permis de dégager de réponses concrètes, a été l'occasion d'un échange d'expériences et d'idées dont les délégués pourront s'inspirer dans leur parlement national.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 144^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie en plénière le 23 mars, sous la conduite de sa Présidente, Mme S.A. Noor (Kenya). En raison du débat sur la guerre en Ukraine, qui avait lieu en parallèle, seules 24 délégations parlementaires, comptant 50 parlementaires, ont assisté à la réunion, qui était divisée en deux réunions-débat avec de hauts responsables de l'ONU.

La première de ces réunions-débat, intitulée *La présence de l'ONU sur le terrain en appui au développement national : le cas de l'Indonésie*, a rassemblé les représentants des organisations onusiennes suivantes, présentes en Indonésie : M. J. Kazi, Représentant et coordonnateur auprès d'ONU Femmes Indonésie et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et Mme T. Boonto, Directrice de pays d'ONUSIDA Indonésie. M. H. Ali Mufthi (parlementaire de l'Indonésie) a présenté l'interaction entre le Parlement indonésien et les organisations de la famille des Nations Unies.

Dans la majeure partie des pays en développement, le système des Nations Unies dispose d'une équipe dirigée par un Coordonnateur résident (CR) représentant le Secrétaire général. L'Équipe de pays des Nations Unies, également sur le terrain, gère un portefeuille de projets de développement défini avec le gouvernement. L'UIP plaide depuis des années en faveur de l'établissement d'un lien plus étroit entre ces représentants de pays de l'ONU et le parlement du pays hôte.

Les représentants d'ONUSIDA et d'ONU Femmes ont donné un aperçu de leurs activités en Indonésie. Ils ont souligné les conditions de vie difficiles que connaissent les personnes pauvres et marginalisées vivant dans le pays. Des problèmes particuliers se posent, notamment l'absence de participation des femmes à la vie publique, la violence exercée à leur égard, la situation difficile dans laquelle se trouvent les personnes infectées par le VIH/sida et, de façon générale, le manque d'autonomisation des femmes. M. H. Ali Mufthi a concentré son intervention sur l'importance attribuée aux ODD dans de nombreuses initiatives parlementaires.

La Présidente a invité les délégués à faire part de leur expérience dans leurs pays respectifs aux représentants de l'ONU, notamment pour ce qui est de la fréquence et de la qualité des contacts. La discussion a mis en lumière le décalage existant entre le rôle et la perception du personnel de l'ONU, d'une part, et ceux des parlementaires, de l'autre. Les premiers sont parfois inquiets d'intervenir sur un terrain trop politique en prenant contact avec le parlement. Les seconds manquent d'informations sur les activités des représentants de l'ONU dans leur pays.

Sept parlementaires se sont exprimés. Dans leurs échanges avec les intervenants, ils ont souligné la nécessité d'accroître l'interaction entre les représentants de l'ONU et les parlementaires sur place. Plusieurs délégués ont exprimé leur gratitude pour la visite de terrain organisée plus tôt dans la journée. Un délégué a manifesté un intérêt particulier pour l'évolution des activités de lutte contre le sida à l'échelle mondiale.

La seconde réunion-débat a porté sur le thème *Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable : préparation de la session d'examen de 2022*.

Les débats ont porté sur le thème principal de la session 2022 du Forum politique de haut niveau, à savoir *Reconstruire en mieux après la maladie à coronavirus*. Les résultats de l'enquête menée en 2021 par l'UIP concernant la participation parlementaire aux Examens nationaux volontaires ont été brièvement présentés, ainsi que l'enquête de cette année, à laquelle participeront 45 parlements.

Les délégués ont écouté trois intervenants : M. C. Chauvel, Responsable monde et point focal pour l'Asie-Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bangkok, Mme P. Torsney, chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York, et Mme C. López Castro (parlementaire du Mexique).

Dans son exposé, M. Chauvel a souligné le recul infligé aux ODD par la pandémie de COVID-19 et le conflit en Ukraine. Les délégués ont débattu des solutions qui permettraient de renforcer la participation des parlements au Forum politique de haut niveau de l'ONU sur le développement durable et à ses Examens nationaux volontaires (ENV). Les parlementaires ont encore très peu conscience de l'existence de ces Examens. Il a été conseillé aux délégués des pays présentant leur rapport en 2022 de consulter l'enquête que l'UIP publiera en avril.

Tous les intervenants ont souligné l'importance de la participation parlementaire aux ENV. Pour que tous ses partenaires à l'échelon national prennent conscience de leur rôle dans la mise en œuvre des ODD, le Mexique associe différents secteurs de la société à la préparation de son ENV. Du point de vue de la mise en œuvre des ODD, il donne une priorité absolue aux changements climatiques. Le Parlement mexicain a créé une commission informelle chargée d'apporter sa contribution au rapport.

Neuf parlementaires ont pris la parole, dont certains ont déploré les conséquences de la pandémie, qui a creusé le fossé entre le monde développé et l'hémisphère sud. D'autres ont souligné le rôle que jouent les parlementaires pour reconstruire en mieux à l'issue de la pandémie, ainsi que pour mettre en œuvre les ODD, et fait part des mesures prises à l'échelon national pour assurer la mise en œuvre de ces objectifs. Plusieurs délégués ont évoqué l'expérience de leur parlement en matière d'élaboration des stratégies de mise en œuvre des ODD et des ENV.

Stratégie de communication de l'UIP pour 2022-2026

*Approuvée par le Conseil directeur de l'UIP à sa 209^e session
(Nusa Dua, 21 mars 2022)*

1. Introduction et objectifs généraux

La Stratégie de communication de l'UIP pour 2022-2026 vise à dynamiser nos efforts de communication en vue d'aider l'UIP à réaliser ses objectifs stratégiques durant les cinq années à venir. Elle prend acte de la mise en valeur de la communication, dans la Stratégie générale de l'UIP pour 2022-2026, en tant qu'agent du changement dans de multiples secteurs.

La présente Stratégie révisée s'appuie sur les travaux entamés dans le cadre de la Stratégie de communication de l'UIP pour 2019-2021. Lors de cette précédente période, l'UIP s'est attelée à sa transformation numérique, a pris des mesures énergiques pour mobiliser ses Membres par le biais de ses canaux de communication et a fortement accru sa visibilité sur les réseaux sociaux.

La Stratégie de communication révisée passe d'un cycle de trois ans à un cycle de cinq ans pour mieux s'aligner sur la Stratégie générale. Toutefois, compte tenu de l'évolution rapide du domaine de la communication, il pourrait être nécessaire de la revoir plus régulièrement.

La Stratégie de communication révisée vise en premier lieu à renforcer le positionnement de l'UIP en tant que ressource mondiale incontournable **pour, concernant et entre les parlements**, destinée en particulier aux **46 000 parlementaires** dans le monde entier.

L'objectif est d'aller au-delà d'une communication unidirectionnelle qui ne fait que diffuser des informations sur l'UIP à l'intention de ses parties prenantes pour nouer des liens activement avec elles afin de stimuler le changement.

La Division de la Communication de l'UIP cherche à motiver nos partenaires de l'écosystème parlementaire à traduire en actes les nouveaux objectifs stratégiques de l'Organisation. Nous nous appuierons à cet effet sur des messages audacieux, des articles percutants et de vigoureux appels à l'action. Nous souhaitons favoriser la création de communautés en ligne et d'espaces numériques qui permettront aux partenaires de l'UIP de nouer des liens et de faire part de leurs expériences, et qui atteindront des parlementaires qui ne participent généralement pas aux travaux de l'UIP par le biais de ses activités classiques.

Nous concentrerons toute notre attention sur les priorités définies dans la Stratégie générale de l'UIP. Nous travaillerons par ailleurs à des communications plus "vertes" en vue de réduire notre empreinte carbone.

En termes de message, nous mettrons l'accent sur le caractère unique et la valeur ajoutée de la portée mondiale de l'UIP, ainsi que sur sa pertinence toujours actuelle, comme en témoignent ses plus de 130 ans de progrès.

Conformément à l'Objectif stratégique 5 de la Stratégie de l'UIP 2022-2026, la redevabilité des Membres est un facteur de réussite essentiel de la nouvelle Stratégie de communication de l'UIP. La contribution active des Membres de l'UIP est essentielle pour que les 46 000 parlementaires du monde entier connaissent mieux l'Organisation. Un élément clé de la nouvelle Stratégie consistera à mobiliser ces parlementaires, afin qu'ils deviennent des ambassadeurs nationaux de l'UIP.

La Stratégie de communication révisée s'articule autour de trois grands axes de travail (examinés plus en détail au chapitre 2) :

- accélérer la transformation numérique de la communication de l'UIP,
- stimuler la participation et la redevabilité des parties prenantes, envers l'UIP et entre elles, et
- accroître l'influence et la visibilité de l'UIP.

La Stratégie de communication révisée comprend également un modèle de participation des parties prenantes de l'UIP (chapitre 3), ainsi qu'une chronologie annuelle des temps forts (chapitre 4).

2. Axes de travail

2.1. Accélérer la transformation numérique de la communication de l'UIP

La pandémie de COVID-19 a accéléré le développement des ressources en ligne de l'UIP, avec notamment d'importants investissements dans l'infrastructure informatique, l'utilisation de techniques améliorées pour l'organisation des réunions en ligne et l'élaboration d'une nouvelle base de données centrale en vue de mieux cibler nos communications à l'intention des parlementaires.

Pendant la période couverte par la Stratégie révisée, nous nous emploierons à créer des communautés en ligne interconnectées et à mobiliser les parlementaires qui ne se rapprochent pas de l'UIP par le biais des activités organisées en présentiel.

Cet investissement sera consacré en grande partie au site web principal de l'Organisation, www.ipu.org, ainsi qu'au développement d'autres plateformes, en particulier de Parline, le portail de données ouvertes de l'UIP sur les parlements (data.ipu.org). La Division de la Communication contribuera également au développement stratégique de l'éventail grandissant de plateformes numériques de l'UIP en vue de renforcer les liens entre ces dernières.

Investir dans la principale plateforme numérique de l'UIP

Le site web de l'UIP est la pierre angulaire de la stratégie de communication numérique de l'Organisation. La grande majorité des parties prenantes de l'UIP ayant participé à une enquête sur la communication en 2021 ont par ailleurs indiqué que le site web était leur principale source d'information sur l'Organisation¹.

Le lancement d'un nouveau site web ainsi que les améliorations continues dont il a fait l'objet au cours des trois dernières années ont fait monter en flèche le nombre de visiteurs : plus de 370 000 personnes se sont rendues sur le site web en 2021 (24 % de plus qu'en 2020), dont un grand nombre en provenance de pays desquels l'UIP ne comptait jusque-là pas encore de visiteurs. Ces données sont encourageantes, les visiteurs passant aussi plus de temps sur le site, ce qui indique qu'ils s'intéressent à ce que l'UIP a à offrir (le nombre de pages consultées a augmenté de 16 % par rapport à 2020).

Afin de maintenir cette progression, nous réorganiserons le site web en vue de le mettre en phase avec la nouvelle Stratégie générale de l'UIP et nous continuerons d'améliorer l'expérience utilisateur, en particulier sur les appareils mobiles.

Perfectionner notre production de contenus numériques

Nous continuerons de positionner l'UIP en tant que chef de file pour promouvoir l'action parlementaire visant à relever les défis mondiaux. Sur la base des expériences concluantes des années précédentes, nous affinerons notre stratégie en matière de contenu en diffusant des éléments plus stratégiques.

Ce contenu numérique – articles d'opinion et blogs, communiqués de presse, entretiens, publications sur les réseaux sociaux, vidéos et podcasts – sera concret et axé sur des solutions. Nous lutterons contre la désinformation afin de renforcer la position de l'UIP en tant que source fiable et faisant autorité en matière d'informations pour, concernant et entre les parlements. Nous prêcherons d'exemple en veillant à ce que tous nos contenus soient sensibles au genre.

Nous mettrons en avant des actions de suivi aux initiatives de l'UIP afin d'encourager les Membres à rendre compte de leurs travaux, de promouvoir les bonnes pratiques parlementaires, d'établir des liens avec les données Parline et de faire une utilisation la plus créative possible des données, cartes, représentations visuelles, faits et chiffres de l'UIP.

¹ En effet, 90 % des personnes sondées ont indiqué que le site web de l'UIP était leur principale source d'information sur l'Organisation.

Nous donnerons davantage la parole aux parlementaires eux-mêmes par le biais d'entrevues tels que la série de vidéos intitulée "[Une conversation avec...](#)" et de la création d'un nouveau podcast qui se prêtera à des discussions plus approfondies avec les parlementaires.

Nous nous concentrerons, en étroite collaboration avec des partenaires de l'UIP, sur des publications et des guides à l'usage des parlementaires qui seront moins nombreux, mais plus stratégiques et qui couvriront des domaines d'action prioritaires.

Les guides, en particulier, constituent d'importants outils de renforcement des capacités pour consolider et responsabiliser les parlements, qui doivent parfois faire face à un manque de connaissances et de données.

Nous continuerons par ailleurs de réduire notre consommation de papier en proposant certains de nos contenus en version numérique pour rendre l'expérience utilisateur plus interactive, comme nous l'avons fait pour le [Rapport d'impact 2020](#).

Soutenir la mise en œuvre d'autres plateformes numériques prévues

L'équipe de la Communication soutiendra ses collègues du Secrétariat dans la mise en œuvre d'autres projets numériques de l'UIP, notamment à la suite de l'introduction en 2021-2022 de SharePoint, une plateforme collaborative de gestion de documents basée sur un site web.

La plateforme SharePoint permettra à l'UIP de créer un intranet pour son Secrétariat, de simplifier certains de ses processus administratifs et d'envisager la création d'un extranet réservé aux Membres, lequel contiendra, par exemple, des documents liés à la gouvernance et à l'Assemblée.

D'autres projets sont à l'étude et pourraient voir le jour au cours des cinq prochaines années, notamment une plateforme d'événements en ligne ou hybrides, des projets numériques en lien avec la lutte contre le terrorisme et un site web de formation en ligne.

2.2. Stimuler la participation et la redevabilité des parties prenantes de l'UIP

L'un des enjeux prioritaires de la Stratégie de communication révisée consistera à renforcer la participation des Membres de l'UIP et des 46 000 parlementaires dans le monde.

En cohérence avec la nouvelle Stratégie générale de l'UIP, nous envisagerons les parlements non plus de manière isolée, mais au sein de l'écosystème dans lequel ils évoluent.

Nous nous attacherons en premier lieu à nouer le dialogue avec les Membres actifs de l'UIP tout en cherchant à mobiliser ceux qui s'impliquent moins.

Dotée d'un petit Secrétariat, l'UIP dépend fortement de ses Membres pour diffuser ses messages et l'aider à nouer le dialogue au sein même de leurs parlements de même qu'avec le grand public.

La participation des Membres aux communications et initiatives de l'UIP est faible. Aussi, nous proposons de ne plus créer de dossiers de communication complexes à leur intention, car les outils mis à disposition sont rarement utilisés.

Nous explorerons aussi les moyens de montrer aux parlementaires la valeur ajoutée qu'ils peuvent apporter en devenant des "champions de l'UIP" dans leurs propres pays.

Nous rationaliserons les méthodes de travail actuelles afin que les Membres sachent clairement ce que l'on attend d'eux et comment ils peuvent facilement agir en tant qu'amplificateurs de l'Organisation au niveau national. De même, nous demanderons régulièrement aux Membres de démontrer quelles mesures ils ont prises pour accroître la visibilité de l'UIP dans leur espace national. Nous présenterons ces mesures sur nos plateformes de communication afin d'encourager les autres parlementaires à faire de même.

Centraliser et enrichir nos bases de données

Pour mobiliser nos parties prenantes, nous devons établir comment et où les contacter. En 2021, nous avons investi massivement dans la centralisation de nos listes de contacts, qui ont été regroupées dans une base de données unique s'appuyant sur un logiciel appelé Zoho.

La base de données contient actuellement (début 2022) près de 12 000 contacts, dont la majorité sont des parlementaires. L'équipe de la Communication s'attachera, dans le cadre de la Stratégie révisée, à enrichir cette base de données en vue de mieux cibler ses futures communications.

Mener des campagnes de sensibilisation et de communication plus ciblées

La base de données des contacts de l'UIP sera également enrichie d'informations sur les intérêts particuliers des parlementaires, ce qui nous permettra de lancer des campagnes de communication plus ciblées, comme le recommande la nouvelle Stratégie générale de l'UIP.

Ainsi, le lancement en 2021 de la campagne intitulée [*Oui à plus de jeunes au parlement !*](#) a été l'occasion de se rapprocher de parlementaires qui s'intéressent aux questions des jeunes et de les encourager à s'engager à rajeunir leurs parlements. En 2022, sur la base du feedback des Membres, nous lancerons une campagne de communication sur le thème spécifique de l'action parlementaire pour répondre à l'urgence climatique.

L'un des outils dont nous disposons pour rendre directement compte de nos travaux et activités est l'e-bulletin mensuel de l'UIP. Ce bulletin d'information électronique s'est fortement développé au cours des dernières années, une croissance que nous comptons poursuivre pendant la période couverte par la Stratégie révisée.

2.3. Accroître l'influence et la visibilité de l'UIP (tant dans les médias traditionnels que sur les réseaux sociaux)

Dans le cadre de la Stratégie de communication pour 2019-2021, nous avons beaucoup investi pour enrichir et entretenir nos réseaux sociaux et pour entrer en contact avec les journalistes. Durant la période couverte par la Stratégie révisée, nous nous appuyerons sur ces acquis pour renforcer encore l'engagement de l'UIP sur les réseaux sociaux et susciter une couverture plus approfondie par les médias de premier plan.

Promouvoir la participation à la faveur des réseaux sociaux

Les efforts que nous avons déployés dans le cadre de la précédente Stratégie pour développer nos réseaux sociaux ont porté leurs fruits, puisque nous avons enregistré une hausse d'abonnés, de vues et de réactions sur nos comptes préexistants Twitter, YouTube et Facebook ainsi que sur nos nouveaux comptes Instagram et LinkedIn.

Nos publications seront moins nombreuses, mais plus stratégiques, et nous encouragerons nos Membres à interagir davantage sur nos plateformes de réseaux sociaux. Nous continuerons par ailleurs de mener des initiatives innovantes telles que la projection d'un mur de médias sociaux lors de nos Assemblées, auxquelles les Membres ont participé activement.

Durant la période couverte par la Stratégie révisée, nous veillerons à ce qu'il soit plus facile pour nos Membres de réutiliser les vidéos ou les extraits d'allocutions de parlementaires que nous publions. De plus, nous continuerons de diffuser en direct les grands événements de l'UIP et de proposer des images aux chaînes de télévision parlementaires.

Accroître notre influence par le biais des médias traditionnels

L'influence de l'UIP commence à être palpable tant dans les médias traditionnels que sur les réseaux sociaux. S'agissant de ces derniers par exemple, nos abonnés comptent des journalistes connus et influents, des jeunes militants, des organisations partenaires, des groupes de réflexion, des fondations et bien sûr de nombreux parlementaires.

Dans les médias traditionnels, l'UIP est de plus en plus souvent présentée comme la référence mondiale sur les parlements. Les données de l'UIP dans les domaines du genre, de la violence faite aux femmes, des jeunes et de l'innovation sont régulièrement reprises par des médias internationaux et des agences de presse de premier plan, tels que Reuters, CNN, AFP, *El País* et *The Washington Post*. Nos travaux sont aussi fréquemment cités dans des publications influentes du Forum économique mondial ou de *Cambridge University Press*, par exemple. Nous renforcerons nos relations avec les médias nationaux dans la mesure du possible².

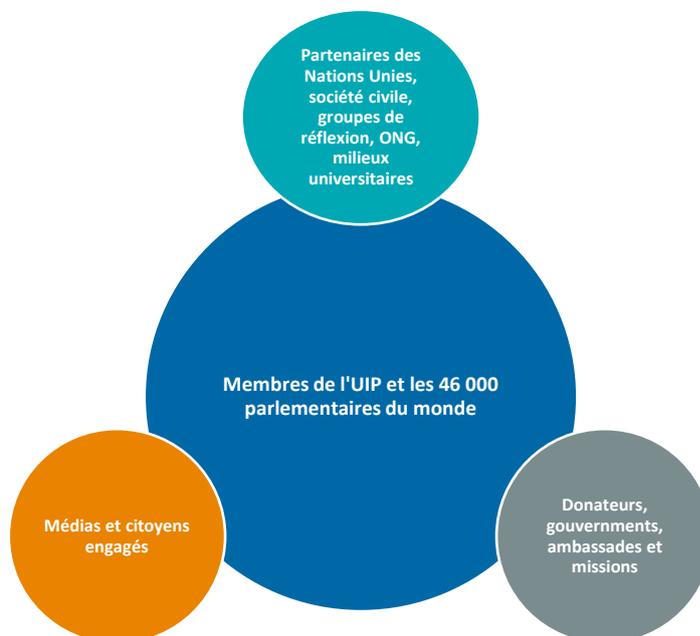
Parmi les nouveautés de la Stratégie de communication révisée, nous veillerons à promouvoir dans les médias des questions d'actualité nationales, si possible en collaboration avec les équipes de presse des parlements.

L'attribution du nouveau Prix Cremer-Passy – ou prix du "parlementaire de l'année" – le 30 juin, qui est à la fois la Journée internationale du parlementarisme et l'anniversaire de l'UIP, constituera chaque année une bonne opportunité pour accroître la visibilité de l'UIP et des travaux des parlementaires d'une manière séduisante pour les médias.

Nous continuerons par ailleurs de marquer la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre, autre date anniversaire importante puisqu'elle correspond à l'adoption par l'UIP, en 1997, de la [Déclaration universelle sur la démocratie](#).

3. Modèle de participation des parties prenantes de l'UIP

L'une des nouveautés de la Stratégie générale de l'UIP est l'adoption d'une approche qui tient compte de l'écosystème d'acteurs et de dynamiques dans lequel les parlements évoluent. Nous avons classifié les parties prenantes de l'UIP de manière à mieux cibler nos communications. Le diagramme ci-dessous présente des cercles indiquant le niveau de participation de ces acteurs aux travaux de l'UIP ainsi que leur capacité à les diffuser. Ensemble, ces parties prenantes représentent un réseau unique par lequel l'UIP peut générer des solutions dans le cadre des quatre domaines d'action prioritaires ces cinq prochaines années.

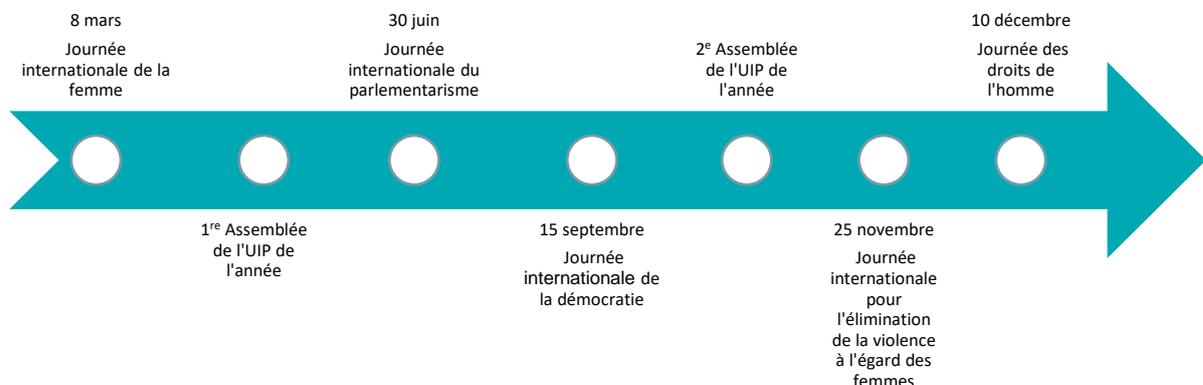


² Le lancement du rapport sur le sexisme dans les parlements d'Afrique fin 2021 a été une bonne occasion de générer de manière proactive une couverture dans les médias nationaux ainsi que dans les journaux régionaux tels que Jeune Afrique et les pages africaines du journal Le Monde.

Parties prenantes	Entités et individus	Niveau de participation	Moyens de participation
Membres de l'UIP et les 46 000 parlementaires du monde	Dirigeants de l'UIP, titulaires de mandats dans les organes de gouvernance de l'UIP, secrétaires de délégations de l'UIP et membres du personnel parlementaire, présidents de parlement, parlementaires prenant part aux événements de l'UIP. Ce groupe comprend également des parlementaires qui ne connaissent pas l'UIP ou qui s'y intéressent peu, et qui ont donc besoin d'être sensibilisés. Il comprend également les services de presse et de communication sur Internet dans les parlements qui sont plus intéressés par les sujets nationaux que par les questions mondiales.	Ce public comprend les acteurs qui participent activement aux activités de l'UIP, par leur présence à la gouvernance de l'UIP ou aux événements organisés par l'UIP, ou par leur utilisation des ressources de l'Organisation. Ce groupe collabore activement avec l'UIP sur les réseaux sociaux et est disposé à s'exprimer ou à faire campagne en faveur de l'UIP et de ses valeurs. Ce public comprend également les 46 000 parlementaires du monde entier, qui doivent être mobilisés par une communication ciblée afin de devenir des relais amplificateurs.	Événements en présentiel, événements en ligne, site web, médias traditionnels, réseaux sociaux, publications, abonnés aux bulletins d'information de l'UIP.
Partenaires des Nations Unies, société civile, groupes de réflexion, ONG, milieux universitaires	Organisations internationales, organismes des Nations Unies ou groupes de la société civile qui s'intéressent aux thèmes traités par l'UIP (droits de l'homme, changements climatiques, etc.), chercheurs et universitaires.	L'UIP a de nombreux partenariats avec cette catégorie de parties prenantes, dont la participation dépend des intérêts qu'elles partagent avec l'Organisation. Si l'UIP mobilise des partenaires stratégiques adéquats, ce groupe peut contribuer de manière très efficace à la diffusion des travaux et activités de l'Organisation.	Événements en présentiel, événements en ligne, médias traditionnels, réseaux sociaux, site web, abonnés aux bulletins d'information de l'UIP, publications majeures. Groupe d'intervenants et d'experts pour nos événements.
Donateurs, gouvernements, ambassades et missions	Organes exécutifs, ambassades et missions permanentes, en particulier dans les villes hôtes d'organismes et institutions de l'ONU. Organisations donatrices qui suivent nos activités de près.	Ce public participe en grande partie par l'intermédiaire des trois bureaux de l'UIP respectivement à Genève, New York et Vienne.	Événements, réseaux sociaux, médias traditionnels, intervenants lors nos événements.
Médias et citoyens engagés	L'équipe de la Communication de l'UIP sollicite les médias internationaux de premier plan et les médias nationaux lors d'initiatives et événements spécifiques. Ces médias constituent pour l'UIP le principal moyen de mobiliser les citoyens qui s'intéressent à ses activités.	La participation de ce public sera mobilisée à deux-trois occasions spécifiques durant l'année, à savoir lorsque l'UIP communique sur des questions graves et urgentes ou qu'elle publie de nouvelles données.	Communiqués de presse, site web, réseaux sociaux, médias traditionnels, publications majeures.

4. Temps forts

L'échéancier ci-dessous présente des dates et événements clés pour la communication de l'UIP, lesquels peuvent en effet générer un intérêt et une participation particulièrement élevés de la part des Membres et des médias.



Outre à ces périodes particulières, l'UIP communique également à l'occasion de tous les événements et activités qu'elle organise pendant l'année, ainsi qu'autour de ses sept programmes.

Amendement au Règlement du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

*Adopté par le Conseil directeur de l'UIP à sa 209^e session
(Nusa Dua, 21 mars 2022)*

Article 2

Modifier l'article 2.2 pour qu'il se lise comme suit :

2. Le Comité ne compte pas parmi ses membres **qui ne sont pas membres de droit** plus de ~~sept~~ **six*** membres du même sexe. Le plus grand nombre possible de groupes géopolitiques y est représenté.

Rapport du Forum des femmes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 209^e session
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

1. Le Forum des femmes parlementaires a tenu sa 33^e session le 20 mars 2022. Il a réuni 129 participants, dont 64 parlementaires originaires de 60 pays et des représentants de diverses organisations internationales. Parmi les parlementaires assistant au Forum, se trouvaient 55 femmes et 9 hommes.

Élection de la Présidente et allocutions d'ouverture

2. Mme H. Ramzy Fayeze (Bahreïn), première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a ouvert la séance. Le Forum a ensuite élu Mme I.Y. Roba Putri (Indonésie) à la Présidence de sa 33^e session. M. D. Pacheco, Président de l'Union interparlementaire, et Mme P. Maharani, Présidente de la Chambre des représentants indonésienne, ont souhaité aux participants la bienvenue au Forum et à la 144^e Assemblée de l'UIP.

Activités de l'UIP visant à promouvoir l'égalité des sexes

3. Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte) a résumé les travaux de la 46^e session du Bureau, qui ont eu lieu en novembre 2021 à Madrid, ainsi que de la 47^e session, qui s'est déroulée juste avant la réunion du Forum.
4. Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP et membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, a informé les participants de l'équilibre entre les sexes des délégations assistant à la 144^e Assemblée. Le nombre de femmes participant à l'Assemblée de Nusa Dua a diminué par rapport à la 143^e Assemblée. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes poursuivra ses efforts pour établir la parité. Il continue également à élaborer un cadre visant à prévenir le harcèlement, notamment sexuel, lors des Assemblées et des autres réunions organisées par l'UIP.
5. Les activités récentes et futures de l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes ont été présentées aux participants. Mme H. Ramzy Fayeze a fait le compte rendu de la réunion parlementaire qui s'est déroulée en ligne le 14 mars 2022, à l'occasion de la 66^e session de la Commission de la condition de la femme. Mme Z. Hilal, Secrétaire du Forum, a présenté aux participants le nouveau rapport de l'UIP sur les femmes au parlement en 2021.

* Étant donné que le sexe des membres de droit n'est pas pris en compte.

Contribution aux travaux de la 144^e Assemblée dans une perspective de genre

6. Les participants ont examiné dans une perspective de genre le projet de résolution soumis à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulé *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*, ainsi que le projet examiné par la Commission permanente du développement durable, intitulé *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. La discussion s'est ouverte sur une présentation de Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Le débat a été réparti entre deux groupes, dont chacun a discuté de l'un de projets de résolution. Mme D. Gomashie (Ghana) et Mme C. Widegren (Suède), co-rapporteuses du projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, se sont adressées au Groupe 1.

7. Mme E. Anyakun (Ouganda) et Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande) ont été désignées respectivement Présidente et rapporteure du Groupe 1 et Mme P. A. Komarudin (Indonésie) et Mme S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), respectivement, Présidente et rapporteure du Groupe 2.

8. Les participants du Groupe 1 ont estimé que le projet de résolution intégrait d'ores et déjà une forte perspective de genre. Ils ont considéré comme urgent de garantir la pleine mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions connexes traitant des femmes, de la paix et de la sécurité. Le Groupe a instamment invité les gouvernements et les parlements à garantir la participation égale et significative des femmes à tous les échelons, depuis l'échelon local jusqu'à l'échelon international, à la prévention et la résolution des conflits, ainsi qu'à la relance socio-économique post-conflit, dans le but de garantir l'instauration d'une paix inclusive et durable. Considérant que la violence sexiste et sexuelle est en outre exacerbée par les conflits, les déplacements et les migrations, mais aussi les pandémies, le Groupe a accordé une importance particulière à la résolution 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la violence sexuelle en période de conflit. Il a recommandé d'écouter les victimes/survivantes de violences sexuelles commises en période de conflit et de défendre leurs droits en garantissant la bonne application des lois et l'adoption d'une approche adaptée centrée sur les survivants.

9. Les participants du Groupe 2 ont débattu de la promotion des TIC dans le domaine de l'éducation, ainsi que de la nécessité de remédier aux inégalités d'accès à Internet que subissent déjà les femmes et les filles. Les mesures de nature à éliminer les disparités en matière de connectivité et d'accès au matériel à l'intérieur d'un même pays et entre pays ont été abordées, notamment les mesures visant à équiper les établissements scolaires des zones rurales, à apprendre aux parents à aider leurs enfants à accéder à l'information et à l'éducation en ligne depuis leur domicile, à adapter les outils d'apprentissage afin d'atteindre le plus vaste éventail d'apprenants, à intégrer les TIC dans la formation des enseignants, à élargir le recours aux TIC dans les établissements scolaires et à inciter davantage de femmes et de filles à se lancer dans une carrière dans le secteur des TIC et des sciences en général. Le Groupe a estimé que, dans l'éducation, les TIC peuvent servir d'outil d'autonomisation, pour autant que les parlements affectent suffisamment de ressources à l'éducation et à sa transformation numérique, qu'ils adaptent la législation dans le but de créer un environnement facilitant l'apprentissage en ligne et qu'ils tiennent compte de la perspective de genre lors de l'affectation des ressources et de la mise en œuvre des politiques qui s'y rapportent, notamment les politiques spécialement conçues pour les femmes et les filles et leur bénéficiant spécifiquement.

10. Les rapports résumant les débats des groupes contenaient des propositions d'amendement des projets de résolution des deux Commissions permanentes et des marques de soutien pour les amendements proposés par les délégations nationales. La majorité des amendements proposés ont été intégrés dans les projets de résolution concernés.

Réunion-débat sur les expériences parlementaires en matière de promotion de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent en période de COVID-19 et de rétablissement post-pandémie

11. Les intervenants ont débattu des conséquences de la pandémie de COVID-19 en accordant une attention particulière à l'inégalité d'accès aux services de santé, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et au bien-être des enfants et des adolescents. Les participants ont identifié les réformes législatives et politiques requises, ainsi que les moyens permettant de renforcer le rôle joué par les parlementaires dans la défense de la santé et des droits sexuels et reproductifs et dans l'amélioration de l'accès universel aux soins de santé.

12. Les débats ont été précédés d'interventions présentées par Mme S. Mbaya, du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, M. J. Kazi, d'ONU Femmes Indonésie, Mme D. Chou, du Département Santé et recherche génésiques de l'OMS, l'organisme *Filles, Pas Épouses* (par le biais d'un message vidéo), Mme P.A. Komarudin, parlementaire (Indonésie) et membre du Bureau des femmes parlementaires et Mme P. Bayr, parlementaire (Autriche), Présidente du Forum parlementaire européen sur les droits sexuels et reproductifs et ancienne Vice-Présidente du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé

13. Les participants ont échangé leur expérience des conséquences directes et indirectes de la COVID-19 sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents, dont les plus touchés font partie des secteurs pauvres et marginalisés de la société. Ces conséquences ont été provoquées par les perturbations d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, ainsi que de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent qui sont intervenues dans la majeure partie des pays du monde pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que par les inégalités persistantes existant en matière de soins de santé. Les participants ont souligné que les femmes et les filles doivent participer à la conception et à la prestation des services de santé et qu'elles doivent être autonomisées de façon à pouvoir défendre leurs droits en matière de santé. Ils ont fait part d'exemples concrets de stratégies et de bonnes pratiques pour la reprise post-COVID-19, notamment le fait de garantir que la législation et les budgets relatifs aux interventions d'urgence et à la relance tiennent compte des besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de santé, d'offrir des services de santé mentale, en particulier aux jeunes femmes et aux adolescentes, d'assurer le dépistage précoce gratuit du cancer du sein et de distribuer des produits d'hygiène gratuits, de veiller à ce que la rémunération des soignants soit égale et équitable et à ce qu'ils exercent dans de bonnes conditions de sécurité, de créer une commission parlementaire sur le féminicide pour instaurer de solides mécanismes de prévention et de renforcer les services de prise en charge des victimes de violence sexiste.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

14. Pour pourvoir le poste vacant du Groupe Eurasie, en remplacement de Mme E. Afanasieva (Fédération de Russie), qui a démissionné, les participants ont élu Mme G. Karelova (Fédération de Russie).

Bureau des femmes parlementaires

15. Le Bureau s'est réuni les 20 et 24 mars. Il a consacré sa réunion du 20 mars aux délibérations du Forum et celle du 24 mars à dresser un bilan des résultats de la 144^e Assemblée dans une perspective de genre et à envisager ses futurs travaux.

16. Il a tenu avec Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi qu'avec M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP et Champion mondial de la lutte contre les violences sexuelles en temps de conflit, un débat interactif portant sur la législation relative aux violences sexuelles commises en période de conflit et sur l'adoption d'une approche centrée sur les survivants.

17. Dans le cadre du suivi de la publication, en novembre 2021, de l'étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique, le Bureau a entamé avec le Comité des droits de l'homme des parlementaires une réflexion commune visant à déterminer quels sont les meilleurs moyens d'aider les femmes parlementaires à faire face aux actes de violence auxquels elles pourraient être confrontées. L'élaboration d'un protocole spécial, adapté aux besoins des femmes victimes de violences sexistes ou sexuelles, a été envisagée.

* * * *

COMPOSITION ET PRÉSIDENTE DU BUREAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES (au 20 mars 2022)

PRÉSIDENTE DU BUREAU (Avril 2021–2023)

Présidente : Mme L. Vasylenko (Ukraine)

Première Vice-Présidente : Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn)

Deuxième Vice-Présidente : Mme W. P. Andrade Muñoz (Équateur)

RÉPRÉSENTANTES RÉGIONALES

Groupe africain :

Mme O. Sanogo (Mali)

Mme N. Bujela (Eswatini)

Mme S. Wakarura Kihika (Kenya)

Mme M. Baba Moussa Soumanou (Bénin)

Expiration du mandat

Avril 2023

Avril 2025

Groupe arabe :

Mme M. S. Al Suwaidi (Émirats Arabes Unis)	Mme M. Mohammed Saleh (Rép. arabe syrienne)	Avril 2023
Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn)	Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte)	Avril 2025

Groupe Asie-Pacifique :

Mme P. Maadam (Inde)	Mme U. Chinbat (Mongolie)	Avril 2023
Mme P.A. Komarudin (Indonésie)	Mme E. Azad (Rép. islamique d'Iran)	Avril 2025

Groupe Eurasie :

Mme E. Vtorygina (Fédération de Russie)	Mme Z. Greceanii (Rép. de Moldova)	Avril 2023
Mme G. Karellova (Fédération de Russie)	Mme M. Vasilevich (Biélorus)	Avril 2025

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes :

Mme C. Mix (Chili)	Mme V. Persaud (Guyana)	Avril 2023
Mme W.P. Andrade Muñoz (Équateur)	Mme A.F. Sagasti (Argentine)	Avril 2025

Groupe des Douze Plus :

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande)	Mme L. Vasylenko (Ukraine)	Avril 2023
Mme V. Riotton (France)	Mme M. Grande (Italie)	Avril 2025

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**(de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)****Expiration du mandat**

Mme O. Kefalogianni (Grèce)	Octobre 2025
Mme B. Argimón (Uruguay)	Octobre 2024
Mme E. Anyakun (Ouganda)	Octobre 2023
Mme C. Widegren (Suède)	Octobre 2023
Mme P. Krairiksh (Thaïlande)	Octobre 2023
Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal)	Avril 2023

PRÉSIDENTE DU FORUM DES FEMMES PARLEMENTAIRES**(de droit, pendant deux ans)****Expiration du mandat**

Mme I. Yusiana Roba Putri (Indonésie)	Avril 2024
Mme M. Lamaña Batet (Espagne)	Octobre 2023

Rapport du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 209^e session
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

Le Forum des jeunes parlementaires a tenu séance le 21 mars 2022. Au total, 65 personnes ont participé à la réunion, dont 58 jeunes parlementaires (25 femmes et 33 hommes) de 40 pays, ainsi que des représentants de diverses organisations internationales. La réunion s'est déroulée sous la conduite de la Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, Mme S. Albazar (Égypte).

En ouvrant le Forum des jeunes parlementaires, le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont souhaité la bienvenue aux participants et ont exprimé leur soutien à la cause de la participation des jeunes. Ils ont souligné les conséquences à long terme des changements climatiques ainsi que l'importance d'inclure les jeunes dans tous les efforts pour y remédier. Face à l'extrême urgence de la situation, l'inclusion des jeunes est déterminante non seulement pour l'avenir, mais aussi dans les décisions qui sont prises aujourd'hui.

Les membres du Forum ont rendu compte des principales mesures prises dernièrement dans leurs pays respectifs en matière de participation des jeunes, notamment la création de forums de jeunes, la mise en place de formations à l'autonomisation, la promotion des quotas de jeunes et l'abaissement de l'âge d'éligibilité aux élections. Ils ont également fait état de modifications législatives et constitutionnelles visant à mieux ancrer les droits des jeunes, ainsi que de l'adoption de mesures de financement des campagnes électorales pour soutenir les jeunes candidats aux élections.

Les jeunes parlementaires ont souligné l'intérêt de faire partie d'une communauté internationale de jeunes parlementaires à l'UIP pour promouvoir la participation des jeunes. La participation des jeunes a un pouvoir fédérateur en réunissant les partis politiques dans les pays autour de causes communes.

Les membres du Forum se sont entretenus sur le thème du débat général de l'Assemblée, intitulé *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*. Ils ont relevé la nécessité d'une action mondiale pour le climat et notamment de l'octroi aux pays en développement de financements importants, durables, prévisibles et axés en particulier sur l'adaptation aux changements climatiques. Les changements climatiques constituent un problème majeur, voire existentiel pour les jeunes et les générations à venir. Les jeunes seront les principales victimes de cette crise, c'est pourquoi ils doivent être pleinement associés aux décisions politiques qui façonneront le monde pour les prochains siècles. Les membres du Forum ont réaffirmé l'importance de demander des comptes aux gouvernements sur la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris. Ils ont rappelé le mot d'ordre qui guide le mouvement des jeunes à l'UIP depuis plusieurs années, *Pas de décision concernant les jeunes, sans les jeunes !* Ils ont en outre souligné l'importance de la coopération internationale pour faciliter le transfert des technologies et des ressources des pays développés aux pays en développement en vue de renforcer la transition vers des énergies propres.

Les jeunes parlementaires ont été confortés dans leur détermination à se pencher sur la question des changements climatiques par la décision de consacrer la Conférence mondiale des jeunes parlementaires qui se tiendra en Égypte en 2022 à l'action en faveur du climat. Cette Conférence offrira une nouvelle occasion de veiller à ce que la voix des jeunes parlementaires soit entendue à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27), prévue en Égypte. Les participants se sont félicités de la tenue de la COP 27 en Égypte.

Les résolutions de l'UIP intitulées *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable* et *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie* ont été débattues dans la perspective des jeunes, tout comme les rapports de synthèse donnant le point de vue des jeunes élaborés par le Forum. Il a été souligné que les jeunes devaient être associés à la résolution des conflits, y compris le conflit actuel en Ukraine et que la coopération nord-sud était indispensable pour assurer le transfert de technologies offrant de meilleures perspectives aux jeunes en matière d'éducation.

Une séance de questions-réponses sur les quotas de jeunes a eu lieu à la suite de l'échange de bonnes pratiques visant à faciliter la mise en œuvre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Un tour d'horizon de la situation actuelle en matière de quotas de jeunes dans le monde a été brossé et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs internationaux de représentation des jeunes fixés par le Forum en 2018 ont été présentés. L'accent a été mis sur les bonnes pratiques permettant l'établissement de quotas de jeunes efficaces, notamment la promotion de quotas ambitieux, bien adaptés au système électoral et faciles à faire respecter, l'instauration de mécanismes garantissant que les jeunes candidats occupent sur les listes des places ne les condamnant pas à l'échec, ainsi que l'intégration, dans les quotas de jeunes, de dispositions en faveur de la parité permettant d'assurer que les quotas jouent en faveur de la représentation des femmes comme des hommes. Il a été souligné qu'il était essentiel, pour briser le "plafond de verre" auquel se heurtent les jeunes, de considérer les quotas de jeunes comme une mesure parmi toutes celles qui favorisent la représentation des jeunes. Les participants ont conclu que la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* offrait un large éventail de mesures pour accroître la représentation des jeunes.

En vue de la 145^e Assemblée de l'UIP devant se tenir en octobre 2022, le Forum a chargé sa Présidente, Mme S. Albazar (Égypte), d'élaborer un rapport de synthèse donnant le point de vue des jeunes comme contribution à la résolution de l'UIP sur le thème *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*.

En conclusion, le Forum a élu M. M. Alajmi, jeune parlementaire du Koweït, en tant que représentant de la région arabe au Bureau, où il remplacera M. A. Al-Kattan.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 209^e session (Nusa Dua, 24 mars 2022)

Le Comité a tenu une séance le 20 mars 2022, en présence de huit de ses membres. Ceux-ci ont discuté de l'importance de mener, dans le cadre de leur mandat, un dialogue à l'appui de la collaboration entre pays, afin de réunir les conditions propices à la paix, ce qui permet au Comité d'être une cheville ouvrière de la consolidation de la paix dans la région.

Les membres du Comité ont entendu un rapport du Secrétariat de l'UIP sur les activités du Comité et les informations reçues par l'UIP en rapport avec la situation au Moyen-Orient depuis la précédente réunion du Comité lors de la 143^e Assemblée en novembre 2021. Le Comité a souligné l'importance d'interactions régulières entre ses membres et le Secrétariat de l'UIP entre les réunions et évoqué la possibilité de tenue de réunions plus fréquentes afin d'être informé des messages reçus en relation avec l'évolution de la situation dans la région. Les membres du Comité ont déclaré que des points d'information réguliers sur les messages reçus leur donneraient les moyens de mieux évaluer la marche à suivre.

S'agissant du plan de travail du Comité pour la période 2022-2025, les membres du Comité sont convenus qu'il fallait qu'ils jugent par eux-mêmes de la réalité sur place en se rendant dans la région en juin 2022, ce qui leur permettrait de réunir des informations supplémentaires pour éclairer leurs travaux. Par ailleurs, évoquant les récents événements survenus en Europe, le Comité a observé qu'il devait se saisir de l'importante question de la sécurité alimentaire, avec l'autosuffisance de la région du Moyen-Orient en ligne de mire. Le Comité est aussi convenu qu'en phase avec la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026, il lui incombait de promouvoir des interactions avec d'autres organes de l'UIP, notamment le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, le Groupe de travail sur la science et la technologie et le Forum des jeunes parlementaires, en organisant des réunions conjointes sur des questions d'intérêt commun.

Sans pour autant oublier la place centrale qu'occupent dans leur mandat la question et le processus de paix israélo-palestiniens, les membres du Comité ont observé qu'ils devaient se préoccuper de toutes les crises survenant dans la région du Moyen-Orient, notamment au Liban, en Libye, en Syrie et au Yémen ainsi que d'accords de paix plus larges entre pays du Moyen-Orient. Ils sont convenus qu'il leur incombait d'établir des ponts en travaillant à la construction de la paix et se sont réjouis du réchauffement manifeste des relations entre les pays de la région, preuve de l'efficacité du Comité.

Le Comité a entendu M. M. Bona, expert de l'Organisation européenne de recherche nucléaire (CERN), qui lui a présenté le nouveau webinaire intitulé *Accroître les sources d'eau : les technologies hydriques face à la crise de l'eau au Moyen-Orient* organisé dans le cadre des Dialogues autour de la Science pour la paix. Ce webinaire ouvrira la voie à une manifestation dans le cadre des écoles de la Science pour la paix prévue en présentiel au CERN à Genève à la fin de l'année 2022.

Les participants ont rappelé que le Comité avait présidé à la création du Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP. Ils ont souligné que la science pouvait contribuer au dialogue interculturel et aider à relever les défis régionaux en fournissant des solutions aux problèmes. S'agissant de l'importance de la science, les membres du Comité sont convenus de la nécessité de concentrer les efforts politiques sur l'obtention de résultats concrets au Moyen-Orient. Le recours à de nouvelles technologies hydriques pour traiter la pénurie d'eau au Moyen-Orient est l'une des questions matérielles dont le Comité s'est déjà occupé par le passé, ouvrant la voie à une collaboration entre les pays de la région placée sous le signe de la neutralité scientifique.

Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 209^e session
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

1. Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est réuni le 23 mars 2022. La réunion a été ouverte par la Présidente sortante du Comité, Mme A. Vadai. Le Comité n'a pas pu élire son nouveau président, le quorum n'ayant été atteint à aucun moment de la réunion. Parmi les participants figuraient des membres de l'Australie, du Bahreïn, de la Hongrie, de l'Iraq, du Kenya, de la République démocratique du Congo et de la République de Moldova. Des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs.
2. Le Comité a entendu un bref exposé sur la situation des réfugiés ukrainiens. Au 21 mars, 3 557 245 Ukrainiens avaient fui le pays depuis le 24 février 2022. Plus de 2 millions se sont réfugiés en Pologne, plus de 500 000 en Roumanie, plus de 350 000 en République de Moldova, plus de 300 000 en Hongrie, plus de 250 000 en Slovaquie et à peu près autant en Fédération de Russie, et plus de 4 000 au Bélarus.
3. Les membres du Comité ont réitéré l'importance du respect du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit en Ukraine, à savoir que :
 - les civils doivent être protégés, où qu'ils se trouvent, et des accords doivent être passés pour permettre une évacuation sécurisée depuis les villes ou les zones de violence ;
 - l'aide humanitaire doit être autorisée car, en application du droit international humanitaire, les parties sont tenues de veiller à ce que les personnes sous leur contrôle aient accès à l'aide ;
 - les infrastructures civiles doivent être épargnées par les attaques, notamment les hôpitaux, les écoles, les installations d'approvisionnement en eau et les infrastructures électriques ;
 - les prisonniers de guerre et les civils détenus doivent être traités avec dignité et ne pas subir de mauvais traitements ni être exhibés en public, y compris par le biais d'images publiées sur les réseaux sociaux.

En outre, les membres du Comité ont souligné la nécessité de fournir assistance et protection aux réfugiés et un soutien aux pays d'accueil. Enfin, le Comité a réitéré l'importance du dialogue et de la résolution pacifique des conflits.

4. Le Comité a été informé des récents développements en matière de lutte contre l'apatridie. Il a noté que plusieurs pays ont révisé leur cadre juridique pour supprimer la discrimination de leur législation sur la nationalité. Plusieurs autres ont accédé aux Conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie. La campagne *#Jappartiens* du HCR visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 est entrée dans sa dernière phase. Le moment est venu de passer à l'action. Le HCR a décidé de mettre particulièrement l'accent sur les liens entre apatridie et développement. Le HCR s'est félicité de la coopération de l'UIP et a encouragé les parlementaires à effectuer un suivi des engagements pris par leurs gouvernements respectifs lors du débat de haut niveau sur l'apatridie afin de faciliter les progrès dans ce domaine. Le HCR travaille également à la création d'une Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie. Les membres du Comité ont exprimé leur souhait de voir les parlements et l'UIP en faire partie.
5. Le Comité a été informé de la suite donnée au Forum mondial sur les réfugiés et de la réalisation des engagements pris à cette occasion. Les Membres de l'UIP ont été invités à effectuer un suivi des engagements pris par leurs pays respectifs (voir <https://globalcompactrefugees.org/index.php>). Le Comité a salué le projet d'organisation par l'UIP et le HCR d'événements mondiaux en ligne sur les thèmes *Réfugiés et changements climatiques* et *Réfugiés et éducation*. Il a aussi accueilli favorablement la proposition du HCR d'organiser une mission de terrain portant sur les réfugiés, en lien avec les changements climatiques, à l'occasion de la prochaine Assemblée de l'UIP, qui se tiendra au Rwanda en octobre 2022.

6. Le Comité a discuté de sa coopération avec le CICR et des efforts conjoints à mener pour promouvoir l'adhésion aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et leur application, en vue de la célébration de leur 45^e anniversaire en juin 2022. Le Comité a adopté un plan de travail à ce propos et s'est déclaré favorable à l'organisation d'un événement mondial en ligne pour célébrer cet anniversaire. Les membres du Comité ont aussi pris note des différents outils pouvant être mis à leur disposition pour intéresser les parlements et les citoyens aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels.

7. Le Comité a eu un échange particulièrement riche avec Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Un accord de coopération a été signé en 2021 entre l'UIP et le Bureau de la Représentante spéciale. Celle-ci a présenté sa mission et son travail au Comité en mettant en lumière les domaines se prêtant à une coopération. La question de l'élaboration de cadres juridiques visant à prévenir les violences sexuelles commises en période de conflit et à lutter contre ces violences a occupé le cœur des débats, de même que le rôle des parlements dans la mise en œuvre. Le Comité a également porté son attention sur la question de la responsabilité des acteurs non étatiques et l'engagement de poursuites à leur encontre, la violence exercée contre les enfants, et contre les hommes et les garçons. Le Comité est convenu de travailler avec le Bureau de la Représentante spéciale et de mettre au point un programme de travail conjoint.

Rapport du Groupe consultatif sur la santé

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 209^e session
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé s'est réuni le 20 mars. Quatre de ses dix membres ont pris part à la séance, à laquelle ont également participé les partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé, du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, et d'ONUSIDA.

En tant que point focal pour la reddition de comptes par les parlements au sujet de la résolution sur la couverture sanitaire universelle adoptée en 2019 par l'UIP, le Groupe consultatif a discuté des défis à relever en vue de garantir l'accès à la santé pour tous. Le rapport 2021 sur la reddition de comptes concernant la mise en œuvre de la résolution fait apparaître l'engagement continu des parlements. Plusieurs pays ont en effet pris des mesures pour améliorer la protection financière, élargir l'accès aux services de santé sexuelle et génésique et surveiller les répercussions de la pandémie de COVID-19. Le Groupe est convenu qu'il importe de lutter contre la pandémie en cours, tout en soulignant qu'une plus grande attention doit être accordée aux autres maladies et problèmes de santé qui ont été relégués au second plan. Les femmes, les enfants et les adolescents subissent les conséquences indirectes de la pandémie, notamment en raison de la perturbation des services de santé maternelle et de vaccination. Le Groupe est convenu que la couverture sanitaire universelle et le renforcement des systèmes de santé doivent occuper une place prépondérante dans les mesures de préparation aux pandémies. Les participants ont également souligné que l'évolution démographique et la gouvernance des systèmes de santé figurent parmi les principaux défis à relever pour mettre en œuvre la couverture sanitaire universelle. Pour atteindre des objectifs à long terme en matière de santé, il est essentiel d'effectuer des investissements durables et prévisibles dans ce domaine. Conformément à la nouvelle Stratégie de l'UIP, le Groupe continuera à jouer son rôle de responsabilisation en adoptant une approche plus ciblée concernant les difficultés d'accès aux services de santé selon les régions et en mettant davantage l'accent sur le renforcement des capacités des parlements nationaux.

Le Groupe consultatif a été informé du processus visant à élaborer un nouvel instrument international pour la préparation aux pandémies. Les participants ont souligné l'importance, pour les parlements, de prendre part à ce processus par l'intermédiaire de l'UIP et d'avoir accès aux données ainsi qu'aux informations relatives aux pratiques législatives et budgétaires des autres pays.

Enfin, les membres du Groupe consultatif ont élu à l'unanimité pour un mandat d'un an M. J.I. Echániz (Espagne) à la présidence du Groupe et Mme S. Núñez (Mexique) à la vice-présidence.

Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 209^e session
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est réuni le 21 mars 2022, en présence de 11 de ses membres. Les membres ont élu une nouvelle présidente, Mme J. Oduol (Kenya), et un nouveau vice-président, M. A. Dicter (Israël).

Les membres du Groupe consultatif ont été informés de la création des nouveaux outils technologiques d'information et de communication de l'UIP : une application mobile et une carte interactive. L'application mobile a été conçue pour faciliter les échanges entre les parlementaires et entre l'UIP et les parlements nationaux. Elle vise à favoriser la sensibilisation et à renforcer la visibilité en permettant aux membres du Groupe de consulter les événements à venir ainsi que des documents, des nouvelles et des articles, entre autres. La carte interactive est un outil unique en son genre qui permet aux utilisateurs de consulter l'ensemble de la législation mondiale en matière de lutte contre le terrorisme. Les éléments qu'elle fournit sont issus d'une base de données à accès restreint qui établit un lien immédiat entre l'UIP et les parlements nationaux, notamment avec leurs commissions spécialisées dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. La carte est compatible avec divers appareils, y compris les téléphones portables et les tablettes. Elle offre un accès sécurisé aux contenus et différents droits d'accès selon les utilisateurs.

Il a été rappelé aux membres du Groupe consultatif que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) ont présenté des dispositions législatives types concernant les victimes du terrorisme, à l'occasion d'une réunion en ligne organisée le 4 février 2022 avec les responsables de ces deux organisations et ceux de l'UIP. L'objectif des dispositions législatives types est double. Les dispositions visent à servir de modèle pour réviser la législation et les procédures existantes relatives aux victimes du terrorisme en fonction des dernières avancées en la matière, et à élaborer des lois dans les pays qui en sont dépourvus. Elles visent également à systématiser et promouvoir l'échange d'informations entre les parlements à propos des bonnes pratiques. En outre, la diffusion des dispositions législatives types devrait permettre d'attirer l'attention sur l'urgence d'agir concrètement pour protéger, aider et soutenir les victimes du terrorisme.

Le Groupe consultatif a également discuté du plan d'action issu de la déclaration sur l'Appel en faveur du Sahel, adoptée lors du premier sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme. Cette déclaration est le fruit d'un bloc parlementaire animé par un engagement fort et une véritable solidarité envers les populations du Sahel. Ce bloc vise à obtenir des résultats concrets en aidant les pays de la région par l'utilisation d'une approche globale. Les membres du Groupe consultatif sont convenus de la nécessité de réévaluer la coopération internationale et de déterminer pourquoi la situation au Sahel s'aggrave au lieu de s'améliorer et constitue une menace importante pour la paix et la sécurité mondiale.

Le Groupe a examiné son plan d'action, lequel avait déjà été discuté et approuvé par certains des partenaires du Groupe consultatif, notamment l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) et le Comité interparlementaire du G5 Sahel (CIP G5 Sahel). Le plan s'articule autour de trois volets : l'aspect humain, le niveau étatique et le niveau régional. Chacun de ces volets est décliné en quatre grands domaines : développement, éducation, communauté et sécurité. Le plan d'action propose d'organiser quatre réunions, chacune portant sur l'un des grands domaines précités. Après les réunions, le Groupe consultatif organisera une conférence mondiale sous les auspices d'un secrétariat conjoint composé de parlements de la région. Prévue fin 2022, la conférence réunira des parlementaires ainsi que des représentants d'associations parlementaires régionales, d'institutions privées et publiques et des organismes de l'ONU concernés.

Les membres du Groupe consultatif ont discuté du plan d'action et ont formulé plusieurs observations et propositions de modification. Le plan d'action a été conçu en vue de produire des résultats mesurables sur le terrain et de trouver des solutions, par le biais d'une approche globale, aux problèmes qui ont entraîné la détérioration de la situation dans les pays du Sahel.

Le Groupe consultatif a entendu un exposé de l'oratrice invitée, Mme P. Patten, Représentante spéciale des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Mme Patten a expliqué que la portée et l'impact croissants du terrorisme et de l'extrémisme violent constituent l'une des principales menaces actuelles pour la paix, la sécurité et la stabilité. L'extrémisme et le terrorisme n'affectent pas les hommes et les femmes de la même manière, et la violence sexuelle est de plus en plus utilisée comme un moyen de semer la terreur. En 2016, le Conseil de sécurité de l'ONU avait appelé à prendre "des mesures décisives et immédiates pour prévenir, réprimer [...], enquêter sur les actes qui ont été commis, [engager des poursuites] et établir les responsabilités". Or, la législation présente encore de nombreuses lacunes et les terroristes sont rarement poursuivis pour ces crimes. Mme Patten a indiqué que le Groupe consultatif pourrait jouer un rôle déterminant pour promouvoir l'examen de la législation nationale destinée à prévenir et à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et veiller au respect de celle-ci. L'intégration de la dimension de genre constitue également une étape importante en vue de promouvoir des sociétés plus égalitaires et de réduire la violence sexiste.

Les membres ont ensuite entendu l'intervention d'un deuxième orateur invité, M. D. Cesselin, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), lequel a salué le plan d'action de l'Appel du Sahel tout en informant les membres de la situation difficile qui prévaut actuellement dans la région. M. Cesselin a indiqué le souhait de l'APF de rejoindre le Secrétariat conjoint de l'Appel en faveur du Sahel.

Les membres ont examiné le projet de plan de travail pour l'année 2022-2023 et le budget du programme de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Enfin, le Groupe consultatif a remercié la Chine et les Émirats arabes unis pour leurs contributions au budget, et a encouragé les membres à lever les fonds nécessaires pour mettre en œuvre le plan de travail.

Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 209^e session
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

Le Groupe de travail a tenu deux séances – le 4 février et le 20 mars 2022. Treize membres ont participé à au moins l'une des deux séances.

Le Groupe de travail s'est réjoui de la référence faite à la science dans la Stratégie de l'UIP 2022-2026, plus précisément dans l'objectif stratégique 3, qui consiste à "soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements". En effet, un changement réel pourra être opéré par l'établissement de ponts entre la politique et la science afin de favoriser la bonne gouvernance et la confiance. En intégrant la science dans sa Stratégie, l'UIP veille à ce que cette discipline soit prise en compte dans le processus décisionnel à tous les niveaux et à ce que les valeurs de rationalité et de transparence que recouvre la science servent de langage commun au service de la diplomatie parlementaire. Il incombe désormais au Groupe de travail de mettre en œuvre cet objectif par le biais de son plan de travail. Le Groupe de travail a également noté, conformément à la Stratégie de l'UIP, qu'il était important d'établir des liens avec d'autres organes de l'Organisation afin de renforcer ses propres travaux.

S'agissant du plan de travail du Groupe, les membres sont convenus de leur participation officielle à la conférence internationale sur la science, l'éthique et le développement humain, qui sera organisée au Viet Nam en septembre 2022 par les Rencontres du Vietnam en collaboration avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire CERN, le Parlement du Viet Nam et les organisateurs de l'Année internationale des sciences fondamentales au service du développement durable 2022. Les membres ont aussi prévu de se réunir en marge de cet événement. En participant à cette conférence, le Groupe de travail garantira la continuité du dialogue entre les parlementaires et la communauté scientifique. Le Groupe de travail a par ailleurs relevé l'importance de l'établissement d'un budget concret pour ses activités, afin qu'il puisse planifier ses travaux de manière appropriée.

Un expert du CERN, M. M Bona, a informé le Groupe de travail du prochain webinaire organisé dans le cadre des Dialogues sur la Science pour la paix, intitulé *Accroître les sources d'eau : les technologies hydriques face à la crise de l'eau au Moyen-Orient*. Ce webinaire sera un prélude aux écoles de la Science pour la paix de l'UIP, qui se tiendront en principe en présentiel au CERN, à Genève, à la fin 2022. Les membres ont exprimé leur plein soutien à cette initiative qui contribuera à transformer les

éléments de conflit entre les parties en facteurs de coexistence. Ils ont également reconnu l'importance et la pertinence de cette initiative à la lumière des événements récents que connaît l'Europe. Le cadre neutre fourni par la science et la technologie pourra contribuer concrètement à un rapprochement entre les pays en conflit. La participation du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP à cette initiative est également importante en ce qu'elle favorisera la coopération du Groupe de travail avec d'autres organes de l'UIP.

Lors de ses deux séances, le Groupe de travail a examiné le projet de Charte internationale sur l'éthique de la science et de la technologie. Cette Charte constituera un cadre déontologique sur l'application et l'utilisation de la science et de la technologie et pourra servir de point de départ aux pays désireux de légiférer dans ce domaine. Le Groupe de travail est convenu que la Charte présentera non pas des obligations, mais des suggestions que les pays pourront mettre en œuvre en tenant compte de leur culture et de leur législation nationale. Il faudra en outre s'efforcer de rédiger ce document dans un langage simple, compréhensible et universel, afin qu'il soit accessible non seulement aux parlementaires et aux scientifiques, mais aussi au grand public. La Charte doit aussi poser comme principe essentiel que l'accès à la science et à la technologie doit être non discriminatoire, et que la science et la technologie doivent viser avant tout à assurer le bien-être de l'humanité, tout en prenant soin des écosystèmes dont les êtres humains font partie d'une manière écologiquement durable et responsable.

Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Participation de déléguées à la 144^e Assemblée de l'UIP (au 24 mars 2022)

Composition des délégations participants aux huit dernières réunions statutaires de l'UIP (octobre 2017-présent)

Réunion	Nombre total de délégués	Nombre total/pourcentage de déléguées		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire (homme ou femme)
		Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage			
Nusa Dua (24/03/2022)	393	153	38.9	101	13	14.4	3	16	11
Madrid (11/21)	509	198	38.9	117	10	9.3	3	13	10
Genève (en ligne, 05/21)	755	287	38	133	8	6.2	2	10	4
Belgrade (10/19)	719	221	30.7	149	15	11.4	0	15	17
Doha (04/19)	721	219	30.3	147	16	11.8	0	16	12
Genève (10/18)	751	247	32.9	149	17	12.1	4	21	9
Genève (03/18)	745	227	30.5	148	18	12.7	3	21	6
St Pétersbourg (10/17)	829	249	30.0	155	17	11.8	1	18	11

Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Nusa Dua (au 24 mars 2022)

N°	Pays	Nusa Dua mars 22			Madrid nov 21			En ligne mai 21			Belgrade oct 19			Doha avr 19			Genève oct 18			Genève mars 18			St Pétersbourg oct 17		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Afghanistan	0	2	2	absent			2	6	8	2	7	9	1	1	2	2	1	3	4	5	9	3	5	8
2	Australie	2	0	2	absent			3	1	4	2	2	4	absent			2	2	4	2	2	4	0	3	3
3	Bélarus	0	2	2	1	0	1	2	2	4	0	1	1	0	1	1	1	1	2	1	1	2	1	5	6
4	Belgique	0	2	2	2	3	5	3	5	8	0	2	2	2	3	5	1	2	3	3	4	7	3	4	7
5	Bénin	0	2	2	1	1	2	1	4	5	0	3	3	1	3	4	1	2	3	1	3	4	1	5	6
6	Cambodge*	0	5	5	0	2	2	2	5	7	2	4	6	1	4	5	3	3	absent			1	5	6	
7	Chine	0	2	2	absent			4	7	11	1	5	6	2	3	5	2	4	6	1	3	4	1	4	5
8	Grèce	0	3	3	1	2	3	1	4	5	1	3	4	2	3	5	2	2	4	2	3	5	2	3	5
9	Islande*	0	2	2	0	1	1	1	2	3	1	2	3	1	1	2	1	2	3	1	2	3	1	0	1

10	Japon	0	4	4	absent			2	2	4	1	4	5	2	3	5	1	5	6	1	4	5	0	1	1
11	Lettonie*	0	2	2	0	3	3	2	2	4	0	2	2	1	3	4	1	1	2	1	2	3	2	3	5
12	Madagascar*	0	2	2	0	4	4	3	6	9	2	3	5	absent			absent			3	5	8	1	5	6
13	Mexique*	6	0	6	3	0	3	5	5	10	5	2	7	6	4	10	6	2	8	5	5	10	4	6	10
14	Pologne	2	0	2	2	2	4	4	5	9	0	3	3	0	4	4	3	3	6	2	2	4	absent		
15	République de Corée	0	3	3	2	4	6	4	0	4	1	8	9	1	3	4	0	7	7	2	3	5	1	7	8
16	Yémen*	0	5	5	0	5	5	0	8	8	0	8	8	absent			0	5	5	0	7	7	absent		

Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Nusa Dua (au 24 mars 2022)**Délégations composées d'un seul membre présentes à Nusa Dua (au 24 mars 2022)**

N°	Pays	Nusa Dua mars 22			Madrid nov 21			En ligne mai 21			Belgrade oct 19			Doha avr 19			Genève oct 18				Genève mars 18			St. Pétersbourg oct 17	
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	
1	Bulgarie	1	0	1	absent			absent			0	2	2	1	0	1	1	1	2	2	1	3	2	2	4
2	Croatie	1	0	1	1	1	2	1	2	3	2	1	3	1	2	3	1	2	3	1	1	2	1	2	3
3	Guatemala	1	0	1	absent			absent			0	3	3	1	3	4	1	2	3	0	1	1	1	2	3
4	Guinée-Bissau	0	1	1	2	0	2	absent			absent			1	1	2	1	1	2	1	1	2	2	5	7
5	Italie	0	1	1	2	3	5	3	3	6	1	3	4	1	4	5	2	4	6	1	2	3	1	2	3
6	Malaisie	0	1	1	absent			1	2	3	2	3	5	1	3	4	2	4	6	absent			2	6	8
7	Malte*	0	1	1	0	3	3	0	2	2	0	1	1	0	3	3	1	1	2	0	2	2	0	3	3
8	Paraguay*	0	1	1	0	2	2	1	2	3	0	1	1	0	1	1	0	2	2	0	1	1	0	1	1
9	Rwanda	1	0	1	2	1	3	2	1	3	2	1	3	2	1	3	1	1	2	1	2	3	1	0	1
10	Sénégal	1	0	1	2	3	5	2	3	5	3	2	5	3	3	6	3	2	5	absent			Absent		
11	Uruguay	0	1	1	3	3	6	4	4	8	1	1	2	1	1	2	1	4	5	1	5	6	1	3	4

* Délégations faisant l'objet de sanctions à la 144^e Assemblée, conformément à l'art. 10.4 et 15.2.c des Statuts de l'UIP, en raison de leur composition comprenant exclusivement des représentants du même sexe pour deux Assemblées consécutives.

45^e session du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

Délégations avec 40 à 60 % de femmes parlementaires

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes promeut la parité hommes-femmes au sein des délégations des Parlements membres de l'UIP aux Assemblées et a décidé de donner de la visibilité à celles qui sont composées de 40 % à 60 % de chaque sexe.

Les pays ci-dessous sont ordonnés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 144^e Assemblée de l'UIP. Il y a un total de 30 délégations équilibrées sur 101 (29,7 %) des Membres de l'UIP qui sont présents à la 144^e Assemblée (au 24 mars).

Pays avec 40 à 49,9 % de femmes parlementaires (6) :

Arabie saoudite (40 %)
Guyana (40 %)
Namibie (40 %)
Oman (40 %)
République démocratique du Congo (40 %)
Ouganda (43 %)

Pays avec 50 % de femmes parlementaires (19) :

Arménie
Cabo Verde
Émirats arabes unis

Finlande
France
Inde
Israël
Maurice
Monaco
Niger
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
République centrafricaine
République-Unie de Tanzanie
Royaume-Uni
Seychelles
Soudan du Sud
Timor-Leste
Turquie

Pays avec 50,1 à 60 % de femmes parlementaires (5) :

Zambie (57 %)
Autriche (60 %)
Danemark (60 %)
Équateur (60 %)
Kenya (60 %)

Calendrier des futures réunions et autres activités

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 209^e session
(Nusa Dua, 21 mars 2022)*

Série de webinaires sur le désarmement coorganisés avec les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND)	En ligne Janvier-décembre 2022
Autonomisation au niveau mondial : séances d'information et formations pour les jeunes parlementaires	En ligne (tous les deux mois) 2022
Série de Dialogues autour de la Science pour la paix	En ligne Début mars 2022 (dates à confirmer)
Réunion pour l'Appel en faveur du Sahel : le financement du terrorisme et le financement de la lutte contre le terrorisme	GENÈVE (Suisse) Avril / mai 2022 (dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants francophones)	En ligne 17-20 mai 2022
Huitième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	Égypte Mai 2022 (dates à confirmer)
Conférence régionale sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en Afrique, coorganisée avec l'Union parlementaire africaine	Lieu à confirmer Mai 2022 (dates à confirmer)
Atelier international ou régional pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) Mai / juin 2022 (dates à confirmer)
Réunion pour l'Appel en faveur du Sahel – Prévenir l'extrémisme violent : les conditions propices au terrorisme	Lieu à confirmer Mai/juin 2022 (dates à confirmer)
Conférence parlementaire sur les migrations	ISTANBUL (Turquie) 9-10 juin 2022
Le rôle du parlement dans le renforcement de la préparation à la sécurité sanitaire : le Règlement sanitaire international (réunion-débat lors de la conférence <i>Global Health Security 2022</i> (GHS2022))	SINGAPOUR (Singapour) 28 juin-1 ^{er} juillet 2022
Séminaire régional sur les changements climatiques à l'intention des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes	MONTEVIDEO (Uruguay) Juin 2022 (dates à confirmer)
Réunion du Comité exécutif de l'UIP	MONTEVIDEO (Uruguay) Juin 2022 (dates à confirmer)
Webinaire mondial sur les changements climatiques et les réfugiés, coorganisé avec le HCR	En ligne Juin 2022 (dates à confirmer)
Quinzième Atelier des universitaires parlementaires et des parlementaires, coparrainé par l'UIP et le Centre d'études législatives de l'Université de Hull (Royaume-Uni)	WROXTON (Royaume Uni) 30-31 juillet 2022

Forum parlementaire à l'occasion du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable	NEW YORK (É-U) Juillet 2022 (dates à confirmer)
Quatorzième Sommet des présidentes de parlement	Ouzbékistan 8-9 septembre 2022
Séminaire régional sur la réalisation des ODD pour les parlements d'Asie-Pacifique	ISLAMABAD (Pakistan) Septembre 2022 (dates à confirmer)
Atelier pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme des pays francophones qui ont fait ou feront bientôt l'objet d'un examen par le Conseil des droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) Septembre 2022 (dates à confirmer)
Réunion pour l'Appel en faveur du Sahel : Sécurité et développement pour la lutte contre le terrorisme	En ligne Septembre 2022 (dates à confirmer)
Webinaire sur la cybercriminalité	En ligne Septembre 2022 (dates à confirmer)
Session parlementaire dans le cadre du Forum public de l'OMC	GENÈVE (Suisse) Septembre/octobre 2022 (dates à confirmer)
Réunion pour un partenariat des parlements et des institutions supérieures de contrôle des finances publiques sur l'impact du contrôle des finances publiques et le renforcement de la redevabilité envers l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)	En ligne Septembre/octobre 2022 (dates à confirmer)
Sommet des présidents de parlement (P20) à l'occasion du G20	JAKARTA (Indonésie) 6-7 octobre 2022
145 ^e Assemblée et réunions connexes	KIGALI (Rwanda) 11-15 octobre 2022
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP27	CHARM EL-CHEIKH (Égypte) 13 novembre 2022
Conférence mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes	KYÏV (Ukraine) Novembre 2022 (dates à confirmer)
Réunion pour l'Appel en faveur du Sahel : dignité humaine, femmes et enfants	En ligne Novembre 2022 (dates à confirmer)
Réunion parlementaire sur la cybercriminalité	Novembre 2022 (lieu et dates à confirmer)
Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC	GENÈVE (Suisse) Novembre / décembre 2022 (dates à confirmer)
Sommet de l'Appel en faveur du Sahel : réponse mondiale à l'Appel en faveur du Sahel	Lieu à confirmer Décembre 2022 (dates à confirmer)
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le G5-Sahel	NIAMEY (Niger) 2022 (dates à confirmer)

Séminaire interrégional sur les ODD	En ligne 2022 (dates à confirmer)
Deuxième séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention des parlements africains	DJIBOUTI (Djibouti) 2022 (dates à confirmer)
Troisième séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes	PANAMA (Panama) 2022 (dates à confirmer)
Troisième séminaire régional sur la réalisation des ODD à l'intention du Groupe des Douze Plus	PARIS (France) 2022 (dates à confirmer)
Conférence mondiale sur le dialogue interculturel et interconfessionnel : <i>Agir ensemble pour la paix et l'humanité</i>	SAINT-PÉTERSBOURG (Fédération de Russie) 2022 (dates à confirmer)
Série de webinaires régionaux et sous-régionaux sur l'apatridie	En ligne 2022 (dates à confirmer)
Série d'ateliers régionaux et mondiaux en ligne sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2022 (dates à confirmer)
Webinaire mondial coorganisé avec le HCR sur l'éducation et les réfugiés	En ligne 2022 (dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour les parlements des régions de l'Amérique latine et des Caraïbes)	2022 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Eurasie	2022 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)	2022 Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe africain	2022 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Afrique de l'Ouest	2022 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Asie de l'Est et du Sud	2022 Lieu et dates à confirmer
Cinquième Sommet des présidents de parlement d'Asie du Sud sur la réalisation des ODD	2022 Lieu et dates à confirmer
Atelier sur le désarmement global	2022 Format, lieu et dates à confirmer

Série d'ateliers sur la sécurité humaine, dans le cadre de la campagne mondiale sur la sécurité humaine pour tous	2022 Format, lieu et dates à confirmer
Segment parlementaire à l'occasion du Forum sur la gouvernance de l'Internet 2022	2022 Lieu et dates à confirmer
Forum parlementaire à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA	DOHA (Qatar) 5-9 mars 2023 (dates à confirmer)
146 ^e Assemblée et réunions connexes	MANAMA (Bahreïn) 11-15 mars 2023
147 ^e Assemblée et réunions connexes	GENÈVE (Suisse) 8-12 octobre 2023
Réunion parallèle dans le cadre de la cinquième Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA 5.2)	NAIROBI (Kenya) 2023 (dates à confirmer)
Deuxième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	2023 Lieu et dates à confirmer

Ordre du jour de la 145^e Assemblée

(Kigali, Rwanda, 11-15 octobre 2022)

1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 145^e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
6. Rapports des Commissions permanentes
7. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 147^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs